Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le

REGION
HAUTS-DE-FRANCE
SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 20171871
Réunion du 14 et 15 décembre 2017

Exercice Budgétaire : 2017

Thème : Finances

Objet : Adoption du budget primitif principal pour 2018

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 28 novembre 2017, réuni les 14 et 15 décembre 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612,

Vu la délibération n° 20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Budget Primitif principal pour 2018 Présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER),

Après avoir délibéré,

DECIDE

Par 116 voix « *Pour* », 49 voix « *Contre* », 0 voix « *Abstention* »

- D'adopter le budget primitif 2018 du budget principal, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses :

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 055-200067741-20171221-171871_28-DE

- De constituer une dotation à la provision à hauteur de 5 411 184.65 € afin de couvrir le risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité sur compte de tiers ;

- D'inscrire cette provision au budget primitif principal 2018 sur le chapitre 945, compte 6817 ;

- De reprendre, partiellement, au titre de l'exercice 2018, une provision pour risques et charges constituée pour la région Picardie afin de couvrir le risque de créances irrécouvrables sur compte de tiers et devenue sans objet pour un montant de 1 162 050.18 ;

- D'inscrire cette reprise de provisions lors du vote du budget primitif principal 2018 sur le chapitre 945, compte 7817.

Etaient présents (124) : *Madame Nathalie ACS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DÉFOSSÉ, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Corinne DEROO, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Éric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, M. Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIÉRARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Éric RICHERMOZ, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Édith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.*

Pouvoirs donnés (46)) **:**

Groupe Les Républicains et apparentés (15) :
Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Michel FOUBERT donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Madame Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Pierre BATAILLE, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Didier RUMEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel SERRES.

Groupe UDI – Union Centriste (13) :

Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Frédéric LETURQUE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Monsieur Charles BAREGE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Mathilde JOUVENET, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Monsieur Nicolas LEBAS donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Grégory LELONG donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Monique RYO donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Catherine FOURNIER, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur José SUEUR.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (15) :

Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Jacques DANZIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Eric DILLIES donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Yves DUPILLE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Rudy VERCUCQUE donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK.

Non inscrit(s) (3) :

Monsieur Olivier DELBE donne pouvoir à Madame Chantal LEMAIRE, Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN.

N'ont pas participé au vote (5) :

Madame Karine CHARBONNIER, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Rachida SAHRAOUI.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOPTE DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

A l'occasion du rapport d'orientation budgétaire débattu lors de la séance plénière du 23 novembre dernier, il a été mis en exergue que le budget primitif 2018 entérine durablement le plan de redressement de la situation financière de la Région Hauts de France.
Ce budget 2018 tient compte des évolutions en matière de recettes de fonctionnement notamment imposées par la loi de finances pour 2018, obligeant à accentuer le plan de redressement. Il traduit également et développe les politiques publiques défendues par l'Exécutif dont leur mise en œuvre se déroulera sous l'angle de la maitrise budgétaire tout en garantissant la qualité du service public.
Comme l'an dernier, il s'agit d'un budget concret et efficace au service d'une région au travail. Un tel résultat a supposé une action continue sur le changement de trajectoire budgétaire et a impliqué :

- d'analyser finement le stock des mesures antérieurement décidées en vue de le réduire ;
- de déterminer des cibles annuelles de dépenses ;
- de les ventiler entre secteurs ;
- de prioriser les actions sectorielles en fonction des moyens alloués.

Le budget est concret dans la mesure où il présente, pour la deuxième année consécutive, une baisse importante de ses dépenses de fonctionnement de -4%. Il est concret en finançant et développant les actions au service de la redynamisation de l'économie régionale, au travers notamment des politiques « cadres » votée en 2017 comme le SRADDET, le SRDEII. Il est efficace car il assume des choix. La présentation des différents budgets sectoriels permet d'en attester.
C'est également un budget soumis à la contrainte imposée par l'Etat. En effet, au travers de sa loi de finances 2018, le gouvernement souhaite réaliser un nouveau plan d'économies de 13 milliards d'euros sur l'ensemble des collectivités, en plafonnant les dépenses de fonctionnement à 1,2% d'évolution et en imposant une capacité de désendettement fixée entre 8 et 10 ans pour les Régions.
Si ce plan ne se traduit pas immédiatement par une baisse des ressources allouées aux collectivités, la loi de finances pour 2018 réserve quand même quelques surprises, comme la baisse de certaines dotations notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et surtout l'annulation du fonds de développement économique suite au transfert du département vers la région par le gouvernement précédent.
Alors qu'en 2016, pour ce transfert de compétence, le Gouvernement était prêt à alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises en instaurant de manière définitive une taxe spéciale d'équipement régionale qui aurait encore pesé sur le pouvoir d'achat des habitants et la compétitivité des entreprises, c'est l'opposition déterminée des Hauts-de-France qui a permis de faire échec à ce projet. Suite à cette action, le gouvernement avait instauré un fonds de développement économique qui aurait dû être intégré en 2018 de manière pérenne dans la fraction de TVA remplaçant la dotation globale de fonctionnement.

En 2018, l'Etat considère que ce fonds n'est désormais plus indispensable pour mener à bien les politiques en lien avec le développement économique. Ce fonds est donc supprimé par le nouveau gouvernement entrainant une perte de produit annuelle pour la Région des Hauts de France de 25M€ par an.
En parallèle, l'État a transformé la dotation globale de fonctionnement en fraction de TVA permettant aux Régions de retrouver un dynamisme sur ce produit après quatre années de baisse successives. Au final, c'est 162 M€ que la région aura perdu en recette de fonctionnement sur la période 2014-2017, soit quasiment l'équivalent du budget annuel de fonctionnement des lycées ou de l'apprentissage.
En dépit de ces nécessaires adaptations des recettes dans la prospective financière de la Région Hauts de France, le budget 2018 continue à honorer les engagements de la précédente mandature et marque le redressement des comptes de la Région. Il démontre ainsi que la maîtrise des finances publiques est possible dès lors qu'il existe une volonté et une méthode.
La volonté est de tenir les engagements pris devant les citoyens. La méthode repose sur la pédagogie et la transparence.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

SOMMAIRE

Partie 1 : Recettes 5

Partie 2 : Dépenses 25

Partie 3 : Fonds européens 125

Partie 4 : Provisions pour risques et charges 128

Partie 5 : Synthèses et emprunt 129

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

PARTIE 1 : RECETTES
(hors fonds européens)

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 0
Services généraux

01000015 – La reprise sur provision pour risques et charges

Par délibération en date du 13 et 14 décembre 2016, la région Hauts-de-France a constitué une dotation à la provision pour risques et charges, d'un montant de 2 500 000 €, afin de couvrir le risque de non encaissement de recettes restant à recouvrer sur les comptes de tiers.

L'évaluation retenue correspondait aux montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Il est proposé aujourd'hui une reprise partielle de cette provision devenue sans objet pour un montant de **1 162 050,18 €**.

La fiscalité directe

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales directes comme suit :

- **La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** (programmes 01000017 et 01000018) : elle est calculée sur la base des prévisions de croissance du Gouvernement et de la commission européenne.
  Il a été retenu un dynamisme moyen de la CVAE de 1,5% par an sur la période 2016-2020.
  Le produit intégrant la part de 25% de CVAE des départements au titre du transfert de la compétence « transport routier scolaire et interurbain » en application des dispositions de l'article 89 de la LFI 2016, est évalué à **613 090 980 €.**

- **La péréquation de CVAE** (programme 01000020) :
  Elle est créée par l'article 113 de la loi de finances pour 2013. Ce dispositif de péréquation horizontale sur le flux vise à réduire les écarts d'évolution de panier de ressources en prélevant les régions dont le panier de ressources évolue plus vite que la moyenne. Malgré une progression du panier de ressources en 2017 liée aux 25% de CVAE supplémentaires, le montant de la péréquation a été calculé sur la base du produit de CVAE 2017 divisé par deux. Selon les dernières simulations de « Régions de France », la Région HDF reste éligible à ce dispositif et le produit est évalué à **34 559 326 €**.

- **IFER Les recettes d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux télécom et matériel roulant** (programme 01000021) :
  Elles sont calculées sur la base du montant de la recette notifié pour 2017, augmenté de la revalorisation annuelle des tarifs (estimation de 1,1% pour 2018), du taux constaté sur l'année écoulée (+0,1% en 2017) et du mécanisme de recette-plancher garantie (télécom).
  Il est ainsi proposé de retenir un taux de progression annuel moyen de 0,55% permettant ainsi d'établir pour 2018 un montant évalué à **60 404 417 €**,

- **Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)** (programme 01000022)
  Il constitue un dispositif de péréquation horizontale sur le stock en base 2010.
  Le produit est estimé sur la base des notifications définitives reçues en 2017 et en prenant en compte les éventuelles évolutions sur la CVAE dans le cadre du projet de loi des finances.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Le produit du FNGIR devrait ainsi rester stable en 2018. Il est évalué à **119 627 977 €**,

- **Les frais de gestion de fiscalité directe locale** (programme 01000023) :
Cette recette est issue d'une fraction des produits des prélèvements résultant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la CVAE et de la taxe d'habitation (*article 41, loi de finances initiales pour 2014*) en substitution de la DGD Formation Professionnelle. Elle est évaluée à 78 295 085 €, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (600 710 353 €).
A ce montant « plancher garanti », il convient d'ajouter une part dynamique.
Au regard des éléments fournis par le PLF 2018 portant sur les transferts financiers, il est proposé d'inscrire une recette identique au montant notifié en 2017.
Le produit est donc estimé à **84 944 232 €**.

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **912 626 932 €.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de fiscalité directe		**912 626 932,00 €**

La fiscalité indirecte

2.1) Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

2.1.1) Les produits de TICPE au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La TICPE attribuée aux régions se compose de :

- La TICPE Régionale (part liée au droit à compensation et une part affectée relative antérieurement au pouvoir de modulation des Régions dans le cadre de *l'article 40 de la LFI pour 2006 affirmant les libertés et responsabilités locales des régions* (LRL)).
- La TICPE Grenelle (pouvoir de majoration des tarifs par les régions depuis 2011) issus de la *loi « Grenelle » de 2009* destinée à financer l'investissement dédié aux grands projets et à la modernisation des infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial.

La part régionale de la TICPE (programme 01000024) correspond au produit des volumes de carburants (gazole, super sans plomb 95/98 et E10) consommés dans les stations-services de la région par les tarifs compensés définis en lois de finances.

Son produit est composé de **52 786 914 €** de part affectée (ex 1ère modulation) et d'une garantie de montant-plancher égal au droit à compenser annuel soit **334 815 004 €.**

Ce montant plancher est composé d'un droit initial de 307 838 297 € auquel s'ajoute 23 378 427 € de compensation au titre de la formation professionnelle **(***loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale (lutte contre l'illettrisme, l'aide apportée aux détenus et aux handicapés) et* 3 598 280€ de compensation issue de *la loi MAPTAM et NOTRé au titre du* transfert aux régions de la gestion des fonds européens, de la gestion des CREPS et du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise).

Soit un montant total de recette à hauteur de **387 601 918 €**.

La part Grenelle de la TICPE (programme 01000025) correspond au produit des mêmes volumes de carburants par les tarifs votés par le Conseil régional. Par délibération en date du 23/11/2017, le montant de cette majoration prévue à l'article 265 A bis du code des douanes s'établit à +2,5 €/hl pour chacune des catégories de carburant. Selon les prévisions du PLF 2018, ce produit doit

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

fléchir de 5,8% par rapport à l'année précédente. Le montant attendu pour 2018 à ce titre s'élève donc à **52 786 914€**

2.1.2) Les produits de TICPE au titre du financement de la formation professionnelle

Depuis 2014, une fraction des produits de **TICPE dite Formation Professionnelle** (programme 01000026) est versée aux régions en substitution de la Dotation globale de décentralisation Formation Professionnelle Continue (article 41, loi de finances pour 2014). Le montant de cette recette est fixé à **39 077 476 €,** soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (300 355 176 €).

2.1.3) Les produits de TICPE au titre du financement de l'apprentissage

D'autres fractions de TICPE issues de la réforme de l'apprentissage sont versées aux régions et sont destinées :

-à financer le nouveau dispositif des **primes dévolues aux employeurs d'apprentis** (programme 01000027) à hauteur de **18 079 000 €** intégrant une évolution de 1% par rapport à 2017 (source PLF 2018);

-à compléter les **ressources régionales pour l'apprentissage** (programme 01000030). Le montant qui sera versé aux régions progresse de 150,543 M€ à 154,306 M€ (+2 ;4%) selon le PLF 2018. La recette est estimée à **13 330 000 € (**part fixe + part dynamique de 2%/2017) ;

-à améliorer le **recrutement des apprentis** (programme 01000028) (article L.6243-1-1 du code du travail). Le montant de cette recette est évalué à **6 695 000 €** sur la base d'une évolution de 3%/2017 (source PLF 2018).

2.2) Ressources régionales pour l'apprentissage

Cette **ressource régionale** (programme 01000029) résulte de l'article 60 de la LFR pour 2013 et de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Elle réunit les recettes provenant de la taxe apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage.

Cette ressource intègre une part fixe et une part dynamique calculée à partir de l'évolution annuelle de la masse salariale des entreprises. La recette sera inscrite pour un montant de **135 030 000 €** (part fixe + part dynamique de 2%/2017).

2.3) Taxe sur les cartes grises et sur les permis de conduire

En application des dispositions de l'article 89 de la loi de finances initiales pour 2016, le Conseil régional, par délibération en date du 26-27 mai 2016 a voté la mise en place d'une procédure d'intégration progressive des taux (dans la limite de 5 ans) à compter du 1er janvier 2017 et fixé un tarif cible de 33€ par cheval vapeur (CV) sur le territoire des Hauts-de-France.

En 2018, le tarif des cartes grises est donc maintenu à 33 €/CV sur le versant sud et diminue de 42,6 à 40,2 €/CV sur le versant nord. L'exonération au titre des véhicules « propres » est maintenue pour le moment à hauteur de 50% en Picardie et à hauteur de 100% dans Nord Pas-de-Calais dans la perspective d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Une baisse des recettes est attendue pour un montant de 6 500 000€ par rapport à l'année précédente à laquelle il convient d'ajouter un dynamisme estimé à hauteur de 3%. Le montant des recettes liées à **cette taxe** (programme 01000005) est évalué à **194 155 000 €** sur la base des encaissements constatés en 2017.

La gratuité des permis de conduire est également maintenue. Il n'en résulte, par conséquent, aucune recette pour 2018.

2.4) Fraction de TVA en substitution de la DGF forfaitaire et péréquation

En application de l'article 149 de la LFI pour 2017, les régions perçoivent à partir de 2018 une recette dynamique en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquation). Ce démembrement de

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200052742-20171214-56879-28121424-DE

dotation intervient dans le cadre de la loi NOTRé qui a confié aux régions les compétences pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et pour attribuer des aides aux entreprises en difficulté. Initialement, le montant de la fraction de TVA devait additionner le montant de la DGF et celui du fonds transitoire de soutien au développement économique versé en 2017 au titre de ces nouvelles compétences. Mais, l'article 16 du PLF 2018 a supprimé la prise en compte de ce fonds occasionnant une diminution du panier de recette de la région de près de 25M€.

Pour 2018, la recette (programme 01000031) est donc estimée à **440 538 760 €** sur la base d'un dynamisme de 2,34% par an de la DGF (forfaitaire et péréquation).

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes de fiscalité indirecte		**1 287 294 068,00**

Les dotations de l'Etat

Contrairement aux baisses constatées depuis 2014, la DGF ne diminuera pas en 2018. En contrepartie, il est demandé à toutes les catégories de collectivités une contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 13 Md€. Cet effort se concrétise, au niveau des régions par la satisfaction d'un double objectif :

- Une maitrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+1,2% / an)
- Un fléchissement du « besoin de financement » pour atteindre un ratio d'endettement maximal situé entre 8 et 10 ans.

3.1) Dotation Globale de Fonctionnement (forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement a été instaurée au niveau régional par la loi de finances initiales pour 2004, à partir de 95% de la Dotation générale de décentralisation et d'allocations compensatrices relative à la taxe professionnelle et aux droits de mutation. Cette construction historique correspond à la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement de chaque Conseil régional. Depuis 2014, cette recette a subi des baisses successives au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. En 2018, la DGF n'enregistrera pas de diminution mais sera remplacée par une fraction de TVA.

3.2) Dotation Globale de Fonctionnement (péréquation)

La DGF péréquation se présente comme le solde de l'enveloppe globale de la DGF des régions après déduction de la part correspondant à la dotation forfaitaire.

Il est rappelé que, dans le cadre de la fusion des régions ces dernières ont souhaité un gel des montants perçus en 2015 pour 2016 et qu'en conséquence ce montant, tout comme la part forfaitaire de la DGF, ne subira pas de baisse en 2018 et sera également remplacé par une fraction de TVA dynamique.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 093-200053742-20171214-56879_28121424-DE

3.3) Dotation Générale de Décentralisation (DGD résiduelle + ports)

Il est rappelé que depuis 2014, la **DGD** (programme 01000034) prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.
Un rajustement de compensation est également intervenu en cours d'année pour intégrer les coûts engendrés par la redevance « gares ». La DGD résiduelle représente un montant de 75 M€ auquel il convient de rajouter la dotation des ports à hauteur de 15,4 M€.

Pour 2018, il est proposé d'inscrire une recette d'un montant de **92 666 842 €**.

3.4) Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Pour mémoire, en 2017, la **DCRTP** (programme 01000035) a été intégrée dans les variables d'ajustement soumettant ainsi cette recette à un taux de minoration.

Pour 2018, il est évalué une baisse du produit de cette dotation à hauteur de 8%. Le montant de la recette devrait ainsi s'élever à **102 990 088 €**.

3.5) Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)

La **DTCE** (programme 01000036), ces ex-allocations compensatrices ont pour but de compenser les exonérations d'impôts directs en garantissant l'équilibre du panier de ressources. Cette ressource fait également partie des variables d'ajustement. Il est rappelé par ailleurs que les Régions ne perçoivent plus la part relative aux allocations Zones franches urbaines (ZFU) de 1ère et 2ème générations en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2013.

L'article 16 du PLF 2018 propose un taux de minoration du produit de 9,2% par rapport à l'année précédente. Mais sur la base des notifications 2016 et 2017, une diminution de 6% est retenue.

Il est donc proposé d'inscrire pour 2018 une recette à hauteur de **13 630 994 €**.

3.6) Fonds de soutien au développement économique

Cette nouvelle ressource (programme 01000037) versée au titre de la reprise par les régions des compétences des départements dans l'action économique, se substitue au projet de mise en œuvre de la taxe spéciale d'équipement régionale. Le montant à répartir entre les régions a atteint 450 M€. Le droit à percevoir pour la région s'élève à 24,83 M€. En 2017, la collectivité a perçu un premier de versement à hauteur de 44% du montant total. Le reliquat de la recette sera versée en 2018 à condition d'avoir augmenté les dépenses au titre du développement économique au-delà du montant du premier versement.

En 2018, le produit attendu est évalué à **13 795 039 €.**

3.7) Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

En 2018, la collectivité récupérera la TVA (programme 01000038) payée sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles, réalisées en 2017. Dans le cadre du soutien de l'investissement public, la loi des finances pour 2015 a augmenté le taux de la compensation forfaitaire de 15,761% à 16,404%. D'autres mesures prises en LFI 2016 ont permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Enfin, l'article 7 de l'ordonnance du 21 avril 2016 a ouvert le droit au FCTVA pour les subventions versées par les collectivités à la société du canal Seine-Nord Europe.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 075-200053148-20171214-56478-DE

Au regard des niveaux d'exécution sur les dépenses potentiellement éligibles, il est proposé d'inscrire pour 2018 un montant de recette de **38 860 000 €**.

3.8) Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)

Cette dotation (programme 01000039) a été créée par l'article 16 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée. Elle correspond à la compensation financière liée au transfert de compétences en matière d'investissement pour les lycées, les établissements d'éducation spéciale, les écoles de formation maritime et aquacole et les établissements d'enseignement agricole.

En raison du gel des dotations, la recette est stable pour 2018. Sur la base de la notification 2017, la recette est établie à **93 565 885 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	**132 425 885,00**	**223 082 963,00**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

LES RECETTES FONCTIONNELLES (hors emprunts et hors subvention globale)

Fonction 0

Services généraux

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DMG	930	7588	Déplacements - Conseil Régional	1 000,00
DEU	930	74772	Assistance technique FEDER	2 000 000,00
DEU	930	74771	Assistance technique FSE	1 000 000,00
DRI	930	74778	Projet européen d'éducation au développement - mobilité - (Erasmus+ Mobinov 2016)	31 889,00
DRI	930	74778	Projet européen d'éducation au développement - mobilité - (Erasmus+ Mobinov 2017)	143 010,00
DRI	930	74778	Projet européen d'éducation au développement - mobilité - (Erasmus+ SoGlop 2017)	2 512,00
DRH	930	6419	remboursement sur remunération - titres repas - agents mis à disposition ou détachement (cotisations salariales) - régularisation paie	1 551 054,80
DRH	930	6459	CPAM -agents mis à disposition ou détachement (cotisations patronales)-remboursement mutuelle, prévoyance, retraite	1 000 000,00
DRH	930	7588	Fonds Insertion des Personnes (FIPHFP)	700 000,00
DPI	930	775	Opérations immobilières - bâtiments administratifs (ventes de biens immobiliers)	3 734 000,00
DPI	930	752	Charges d'exploitation - Bâtiments administratifs (Revenus locatifs)	1 428 600,00
DATT/ Culture	930	752	Nouveau Siècle (revenus locatifs)	200 000,00
DMG	930	7588	Logistique - Services centraux	106 000,00
DMG	930	775	Produit des ventes des enchères électroniques	100 000,00
DMG	930	7588-752	remboursement des fournitures alimentaires / de bureau du SMALIM et du SMIRT (1000 €) et les loyers de sous-location (5 000 €)	6 000,00
DMG	930	7066	Exploitation de la crèche	650 000,00
DPSR	930	74718	SIG et appui à la connaissance - GéoPicardie & Orthophotographie-Participation Etat FNADT	252 000,00
DMG	944	7588	Accueil et gestion des manifestations - Groupes élus	2 000,00
			TOTAL fonctionnement	**12 908 065,80**

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DRH	900	2743	Dispositifs d'action sociale - services	10 000,00
			TOTAL investissement	**10 000,00**

LES RECETTES OPERATIONNELLES (hors opérations financières et hors subvention globale)

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 1

Formation professionnelle et apprentissage

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DFP	931	7478-74718	Chèque Pass Formation (CHPF)	1 500 000,00
DFP	931	7478-74718	SIEG Parcours sécurisés qualifiants intégré dans PRF 2017	800 000,00
DFP	931	7478-74718	Pass Emploi Entreprise (PAEE) - niveau à arbitrer	3 291 000,00
DFP	931	74771	Se former pour un métier	37 610 000,00
DFP	931	7478-74718	Soutien aux emplois et compétences	1 000 000,00
DFP	931	7478-74718	Rémunération, couverture sociale	2 555 196,00
DIRA	931	74778	Mobilite européenne des apprentis - mobinov	255 000,00
DIRA	931	7458	Fond de péréquation de l'apprentissage	2 080 000,00
			TOTAL fonctionnement	**49 091 196,00**

En 2018, les recettes versées au titre de la fonction 1 « Formation professionnelle et apprentissage » sont en baisse de 67,79 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2017.
Cette diminution s'explique principalement par le fléchissement des recettes perçues au titre du plan 500 000 formations (- 67,66 M€) et des formations sanitaires et sociales (- 2,13 M€). Parallèlement, les recettes attendues pour le financement de l'apprentissage progressent de 1,99 M€ entre les deux années.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 2

Enseignement

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DRH	932	6419	remboursement sur remunération - titres repas - - régularisation paie	387 763,60
DRH	932	6459	CPAM --remboursement mutuelle, prévoyance, retraite	100 000,00
DRH	932	74712	Emplois d'Avenir	703 200,00
DEDU	932	74881	Participation au service de restauration et d'hébergement	13 000 000,00
DEDU	932	7473	Charges d'exploitation - Cités mixtes	500 000,00
			TOTAL fonctionnement	**14 690 963,60**

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DRH	902	2743	Dispositifs d'action sociale - lycées	30 000,00
DEDU	902	1311	Opérations immobilières décidées avant 2016 - Lycées publics	1 380 000,00
DEDU	902	1313	Opérations immobilières décidées avant 2016 - Cités mixtes	740 000,00
DPI	902	45824	RELOGEMENT DE L'IEP A LILLE - GPR90203-1 (recette du CD 59)	570 000,00
DPI	902	45826	IMPLANTATION BIBLIOTHEQUE IEP DANS LOCAUX MEP - GPR90207-1 (recette du CD 59)	500 000,00
			TOTAL investissement	**3 220 000,00**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 3

Culture, Sport et Loisirs

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DSJVA	933	752	Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux (Redevance forfaitaire d'utilisation des équipements et installations du Vélodrome couvert régional à Roubaix (en HT))	41 666,60
DSJVA	933	752	Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux (Redevance d'occupation du domaine public (en HT))	238 095,24
DMG	933	70831	Accueil et gestion des manifestations - PMSE	100 000,00
DATT/Culture	933	7478	Le Livre : Centre national du Livre (CNL)	70 000,00
DATT/Culture	933	7478	Le Centre National du Cinéma (CNC)	1 803 333,00
			TOTAL fonctionnement	**2 253 094,84**

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DPI	903	45828	GRANDS PROJETS CULTURELS - Centre de conservation du louvre de liévin Dépenses = Recettes Mandats	29 000 000,00
DPI	903	45821	GRANDS PROJETS DANS LE SPORT - STADE BOLLAERT : (subvention CNDS + remboursement emprunt par le club)	4 640 500,00
			TOTAL investissement	**33 640 500,00**

Fonction 4

Santé et Action Sociale

Aucune inscription en 2018

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 5
Aménagement des territoires

Serv.	Chapit.	Nature	Nv Code Programme	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DSI	935	70323	56000014	Réseaux Régional Télécommunication	207 865,00
				TOTAL fonctionnement	**207 865,00**

Fonction 6
Fonds européens – PO 2014-2020

TOTAL fonctionnement	**49 325 076,02**

TOTAL investissement	**102 137 380,94**

Cf. partie III du présent rapport

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 7

Environnement

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DCAE	907	1388	FREME 2014-2020 Actions transversales	27 500,00
DCAE	907	1388	FREME 2014-2020 Economie circulaire valorisation des dechets	22 500,00
DCAE	907	1388	FREME 2014-2020 Air	2 500,00
DCAE	907	1388	FREME 2014-2020 Energie	105 000,00
			TOTAL investissement	**157 500,00**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 8

Transports

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DPI	938	775	Ventes de biens immobiliers	1 000 000,00
DTR	938	7478	Convention TER Comptages + QSR + Flobail	3 682 576,00
DTSI	938	7478	Recettes SMTCO-MAD	1 624 860,00
DTSI	938	7478	Recettes SMTCO	362 500,00
DTSI	938	74888	Participation des familles, recettes services scolaires et duplicata cartes	586 000,00
DTSI	938	7474	Participation des communes et EPCI pour services supplémentaires	225 000,00
DTSI	938	7474	Participations des communes	2 120 000,00
DTSI	938	7475	Participation des syndicats mixtes	5 103 571,00
DTSI	938	7711	Pénalités DSP	2 250 000,00
DTSI	938	73123	Compensation de charges du transfert au département	30 828 059,00
DTSI	938	7588	Recettes commerciales	775 000,00
DMPL	938	7478	Exploitation maintenance des ports	110 000,00
DMPL	938	70323	Développement des ports - redevance d'occupation du domaine public portuaire	270 000,00
DTR	938	7478	Convention TER SUD + Billetique	6 000,00
			TOTAL fonctionnement	**48 943 566,00**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DTSI	908	1325	Participation syndicat mixte DSP	1 150 800,00
DTSI	908	1325	Patriciaption syndicat mixte information voyageur	14 700,00
DMPL	908	1314 -1311-21318	Aménagement des ports	5 176 498,72
DMPL	908	13178	CALAIS PORT 2015 - DDP90805-2	14 981 598,00
DTR	908	2041712	Infrastructures Gares et PEM	36 000,00
			TOTAL investissement	**21 359 596,72**

Complément d'informations sur les recettes engendrées par l'exploitation de la nouvelle compétence « transport scolaire et interurbain ».

En plus de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue suite à ce transfert de compétence pour 298,6M€ en 2017, l'exploitation de ce service engendre des recettes suivantes :

- **Participation des familles, recettes services scolaires et duplicata carte**

Des recettes d'un montant global de 586 k€ sont attendues. Elles correspondent à la participation des familles au transport scolaire pour les raisons suivantes : frais de dossier, duplicata de carte, services ou supplément de service ne rentrant pas le giron du règlement des transports du territoire concerné.

- **Participation des communes et EPCI pour services supplémentaires**

Des recettes d'un montant global de 225 k€ sont attendues. Elles correspondent à des services supplémentaires accordés sur le territoire du Pas-de-Calais et de l'Aisne aux communes et aux EPCI, dans le cadre de contrats uniquement dédiés aux usagers scolaires, pour la prise en charge des élèves en dehors de conditions du règlement de transport ou pour des activités scolaires annexes : périscolaire ou cantine.

- **Recettes commerciales**

Un montant de 775 k€ correspond aux recettes commerciales des lignes interurbaines attendues sur les territoires du Pas-de-Calais et de la Somme. Pour les autres réseaux, les recettes sont intégrées dans la contribution des transporteurs.

- **Participations des communes**

Des recettes d'un montant global de 2,1 M€ sont prévues pour la mise en place de services supplémentaires sur demande des communes, hors règlement des transports, et pour l'utilisation par les usagers urbains des lignes pénétrantes de la Région, dans le cadre des contrats d'exploitation interurbains du Nord et de l'Oise.

- **Participation des syndicats mixtes**

Une recette de 5,1 M€ est attendue de la part de syndicats mixtes de transport, pour l'utilisation par les usagers urbains des lignes pénétrantes organisées et financées par la Région.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

- **Pénalités DSP**

Des recettes d'un montant global de 2,2 M€ sont attendues conformément aux contrats de DSP du Nord et de l'Oise, en raison de non-respect de la qualité de service contractualisée.

- **Compensation de charges du transfert aux départements**

Conformément aux arrêtés préfectoraux constatant les charges transférées entre Départements et Région, la Région percevra une recette de 30,9 M€ de la part des Départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme, pour compenser les transferts de compétences et celui de la ressource fiscale (25 points de CVAE).

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Fonction 9

Actions économiques

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DAEn	939	7621	Contrat Regional de Developpement (CRD) - (enveloppe 91XX05 + 91X17) - remboursement des intérêts	1 127,04
DAEn	939	7621	Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services - remboursement des intérêts	10 000,00
DAEn	939	7621	Aide au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée - remboursement des intérêts	25 000,00
DAEn	939	7621	Aide aux entreprises en consolidation financière - remboursement des intérêts	27 500,00
DAEn	939	74772	FEDER Fond TRI	400 000,00
DAEn	939	7621	Fonds premier secours F1PS - remboursement des intérêts	7 127,14
DAEn	939	7621	Hauts de France prévention - remboursement des intérêts	5 000,00
DAEn	939	7621	Hauts de France Prévention (mouvement CCI intérêts) - remboursement des intérêts	3 000,00
DAEn	939	7621	PRAD IS - enveloppe 91XX18 - remboursement des intérêts	10 273,44
DAEn	939	7621	Avances remboursables NPDC historiques - remboursement des intérêts	1 369,57
DAEn	939	7621	Avances remboursables historiques - Financement régional des entreprises - remboursement des intérêts	35 170,51
DAEn	939	7621	Avances remboursables historiques - Financement régional des entreprises - remboursement des intérêts	644 193,19
			TOTAL fonctionnement	1 169 760,89

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Serv.	Chapit.	Nature	Libellé programmes et/ou dispositifs	Total recette annuelle 2018
DAP	909	2745	Aide à l'investissement matériel	37 500,00
DAP	909	2745	PRAD IAA - investissement matériel	448 500,00
DAEn	909	2745	Contrat Regional de Developpement (CRD) - enveloppe 91XX05 + 91X17 - remboursement du capital	909 867,17
DAEn	909	2745	Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services - remboursement du capital	200 000,00
DAEn	909	2745	Aide au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée - remboursement du capital	500 000,00
DAEn	909	2745	Aide aux entreprises en consolidation financière - remboursement du capital	550 000,00
DAEn	909	2745	Fonds premier secours F1PS - remboursement du capital	768 851,10
DAEn	909	2745	Hauts de France prévention - remboursement du capital	0,00
DAEn	909	2745	Hauts de France prévention (mouvement CCI capital) - remboursement du capital	1 500 000,00
DAEn	909	2745	Appui aux projets d'implantation et d'extension - enveloppe 91XX06 - remboursement du capital	189 550,00
DAEn	909	2745	PRAD IS - enveloppe 91XX18 - remboursement du capital	1 106 910,93
DAEn	909	2745	Avances remboursables NPDC historiques - remboursement du capital	189 686,92
DAEn	909	2745	Avances remboursables historiques - développement des territoires - remboursement du capital	22 926,12
DAEn	909	2745	Avances remboursables historiques - Financement régional des entreprises - remboursement du capital	1 116 647,49
DAEn	909	2745	Avances remboursables historiques - Financement régional des entreprises - remboursement du capital	145 998,23
MHDFI	909	13172	FINANCEMENT REGIONAL DES ENTREPRISES - DAE90910-1	4 500 000,00
MHDFI	909	13172	Capital PME	2 250 000,00
			TOTAL investissement	14 436 437,96

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 044200053742-20171214-56879_28121424-DE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes opérationnelles	**174 961 415,62**	**179 401 088,15**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

PARTIE 2 : DEPENSES

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

1ère VICE-PRESIDENCE

FUSION, ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS

Madame Brigitte FOURE

INVESTISSEMENT			
AP 2018	PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AP 2018	TOTAL PHASAGE 2018
8 008 954 €	700 000 €	5 206 354 €	5 906 354 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2018
4 842 025 €	0 €	2 928 525 €	2 928 525 €

Il y a également des crédits gérés en annuel :

	Crédit de paiement 2018
Fonctionnement	436 127 191 €
Investissement	5 560 519 €

Le budget de la délégation « fusion, administration générale, affaires juridiques, personnel, dialogue avec les syndicats » s'élève :

- En investissement, à 11,5 M€ de crédits de paiements
- En fonctionnement, à 441,5 M€ de crédits de paiements

Le budget est principalement en gestion annuelle. En investissement, parmi les 11.5 M€ de crédits de paiement proposés, 5.6 M€ relèvent de la gestion annuelle et 5.9M€ de la gestion pluriannuelle.
En fonctionnement, parmi les 441,5 M€ de crédits de paiement proposés, 438,7 M€ relèvent de la gestion annuelle et 2,9 de la gestion pluriannuelle. La délégation a pour objet la bonne marche et gestion de la Région Hauts de France.

A) Les ressources humaines

Fonctionnement
CP 2018
393 566 722 € Dont 4,95 M€ au titre des transferts de compétences (Transports scolaires et interurbains)

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Le budget dédié aux ressources humaines s'établit à 393 566 722 €, soit une variation de +1,01% par rapport aux crédits inscrits en 2017 suite à la DM (+3,93 M€).
En 2018, le budget va évoluer au regard du GVT (glissement-vieillesse-technicité) qui représente un taux moyen légèrement supérieur à 1% soit une somme de 3,84 M€. Ce montant résulte notamment de l'impact des mesures PPCR instaurant une évolution uniforme des avancements d'échelon. Le budget sera également impacté par des dépenses réglementaires (augmentation du SMIC, effet report de l'évolution du point d'indice, évolution des grilles indiciaires des agents de catégorie C et A, effet report d'agents recrutés en 2017, mise en place de la journée de carence) pour un montant total estimé de 1,13 M€.
Par ailleurs, la prise en charge des transferts de compétences (Transports scolaires et interurbains et CREPS) représentent une dépense supplémentaire par rapport à 2017 sur le budget RH de 3,58 M€ pour 97 postes transférés.
Bien que l'Etat revisite sa politique en matière de contrats aidés en diminuant les financements depuis le 2nd semestre 2017, le budget 2018 identifie un volume de 31 emplois d'avenir recrutés sur des fonctions d'animateur numérique dans les EPLE. Parmi eux, 23 emplois d'avenir recrutés en 2017, pour 3 ans et cofinancés par l'Etat à hauteur de 75 % du salaire brut.
En outre, la naissance de la région Hauts de France se traduit par la mise en place d'une organisation privilégiant la mutualisation entre les services issus des deux anciennes collectivités. Les dépenses liées à la rémunération du personnel prendront ainsi en compte la variation des effectifs liés principalement aux départs en retraite et à la mise en place de cette nouvelle organisation régionale.
Ainsi, en ce qui concerne l'évolution des effectifs de la Région Hauts de France, elle se réalisera dans le respect du cadre budgétaire, pour les services en approfondissant la mise en place d'une administration mutualisée et pour les lycées, dans une logique de continuité de service adaptée au contexte national d'évolution de la politique contrats aidés. Cette démarche se construira par métier dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en réinterrogeant notamment l'organisation lors de chaque départ (retraite, mutation, mobilité). Elle permettra de poursuivre la mise en place de nouvelles missions ou organisations par redéploiement (comme les antennes territoriales) ainsi que les ajustements liés à la rentrée scolaire ou la bourse de l'emploi dans les lycées.
Il est à noter que le programme concernant l'exploitation de la crèche régionale est comptabilisé à partir de 2018 sur le budget RH pour 1 M€.
L'évolution du budget RH se veut maîtrisée (+1,01%) grâce à une optimisation des crédits alloués aux différents dispositifs, y compris lors de l'harmonisation des politiques RH, ainsi que par le processus de mutualisation des moyens et des effectifs liés à la fusion des services régionaux en cours de réalisation.

Investissement
CP 2017
270 000 €

En investissement, le budget a deux objets :

- L'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour des agents en situation de handicap (200 000€),
- Des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles (70 000€).

B) Systèmes d'information

Le budget 2018 s'établit à 3,6M€ en fonctionnement et 5M€ en investissement, en légère baisse par rapport à 2017.
L'année 2018 se caractérise par l'aboutissement de la mise en place définitive des applicatifs RH et finances, et ainsi de l'arrêt des logiciels des ex-régions permettant de diminuer le cout de maintenance.
Les dépenses d'infrastructure informatique restent importantes afin de garantir leur bonne maintenance.
Enfin, la renégociation du marché téléphonie et les économies réalisées sur les petites fournitures, permettent de diminuer le budget de 100 K€ par rapport à 2017.

C) Assemblées et CESER

Le budget de 14,8 M€ consacré aux assemblées s'inscrit dans le prolongement des efforts de responsabilité initiés depuis le début de la mandature. Cette dynamique maintenue se traduit notamment dans une démarche d'exemplarité des élus concernant

- non seulement le maintien d'un montant minoré des indemnités depuis le début de la mandature (5% en deçà du plafond légal)
- mais aussi la limitation des enveloppes dédiées

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

- aux formations des élus à 510 k€ (-35 % par rapport au BP17 ; soit un forfait individuel de 3 000 € / élu / an)
- aux moyens matériels des groupes à 204 k€ (-30 % par rapport au BP17 ; soit un ratio de 100 € / élu / an).
- aux déplacements des élus (123.5K€) et à la documentation (180K€)

Dans un contexte global de diminution des flux de courrier « papier », la démarche de dématérialisation initiée par la Collectivité depuis janvier 2017 devrait se concrétiser à court terme par la mise en œuvre de procédures de signature électronique et d'une diminution renforcée des flux courriers sortants.
Ces évolutions déjà enclenchées concernant les volumes d'affranchissement, conjointement avec la diminution de la fréquence de diffusion du journal régional, aboutissent à une limitation du budget de la fonction à 1,6 M€ (-30 % par rapport au BP17).
Le budget du CESER de 2,58 M€, s'inscrit lui aussi dans la logique de maitrise des dépenses de l'institution en traduisant de manière parallèle dans son budget la minoration des indemnités élus.

D) Affaires juridiques et contrôle de gestion

Le budget 2018 de la direction des affaires juridique des Hauts de France s'élève à 2 422 000 €.
Ce budget intègre notamment l'ensemble des assurances souscrites au titre du patrimoine immobilier régional pour un montant de 2 004 000€.
Ce budget est en augmentation de 36 000 € par rapport à 2017 sur le poste « honoraires et frais de contentieux » de la Région qui s'élève à 418 000 € suite au transfert des ports de l'assistance juridique.

E) Administration générale

Le budget s'élève :
- en fonctionnement, à 17,1 M€ de crédits de paiement.
- en investissement, à 5,5 M€ de crédits de paiement.

1) GESTION ANNUELLE

Dépenses	CP 2018
Fonctionnement	17 056 430,00 €
Investissement	4 700 519,00 €

Les dépenses en faveur de l'administration générale ont pour objet :

- les déplacements à savoir : la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement pour un montant de 2 541 600 € en fonctionnement et de 1 125 000 € en investissement ;
- la gestion de la documentation pour un montant de 350 000 € en fonctionnement ;
- la logistique à savoir : l'achat de matériel et fournitures, l'entretien des locaux, la gestion des déchets et les travaux de reprographie pour un montant de 3 921 000 € en fonctionnement et 416 000 € en investissement ;
- l'accueil des usagers, le gardiennage, la gestion technique des manifestations pour un montant de 1 560 300 € en fonctionnement et 125 000 € en investissement.
- la gestion des bâtiments administratifs à savoir : les études, les travaux d'aménagement, les acquisitions immobilières, les travaux de maintenance, de sûreté, d'urgence et les charges d'exploitation pour un montant de 8 683 530 € en fonctionnement et 3 034 519 € en investissement.

De nouvelles pistes d'économies ont été identifiées sur chacun de ces postes de dépenses permettant des prévisions budgétaires à la baisse par rapport à 2017.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

2) GESTION PLURIANNUELLE

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 000 000 €	**700 000 €**	**150 000 €**	**850 000 €**

Le mécanisme de gestion en autorisations de programme et en crédits de paiement est déployé dans le cadre d'opérations pluriannuelles. Il s'agit, de travaux d'adaptation sur certains bâtiments administratifs. Les besoins sont estimés à 1 000 000 € d'AP et 850 000 € de CP.

F) Communication institutionnelle

Conformément aux engagements pris lors du rapport d'orientations budgétaires du 23 novembre 2017, de nouvelles économies sont mises en œuvre sur le budget de la communication et des relations publiques. Avec une baisse de 900 k€ par rapport au budget primitif 2017, l'effort est considérable. Entre le budget primitif 2017 et le budget primitif 2018, le fonctionnement passe en effet de 6.4 M€ à 5.5 M€ pour la communication institutionnelle. Ce résultat est rendu possible par la poursuite des économies d'échelle, par des efforts accrus en termes de négociation mais aussi par la prise en charge en interne d'un maximum d'actions de communication, qui contribuent efficacement au rayonnement des Hauts-de-France et à l'information du public. A ce titre, les 70 k€ euros d'investissement doivent permettre l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de supports et contenus de qualité

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

2ème VICE-PRESIDENCE

TRANSITION ECOLOGIQUE, TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (TRI) ET BIOECONOMIE
Monsieur Philippe RAPENEAU

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
5 130 000 €	**8 099 504 €**	**526 000 €**	**8 625 504 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2017**	**TOTAL PHASAGE 2018**
10 000 000 €	**7 109 224 €**	**3 646 000 €**	**10 755 224 €**

Les Hauts-de-France présentent des spécificités au plan écologique comme énergétique.

En matière de biodiversité, la région est une terre riche de son histoire agricole, industrielle, urbaine et sociale. Toutefois, sur le littoral, dans les vallées alluviales, sur les coteaux, dans les forêts, les plaines agricoles et parfois même en ville, elle bénéficie encore de milieux naturels exceptionnels et variés, préservés grâce aux efforts des acteurs des territoires. La Région souhaite poursuivre une politique ambitieuse en matière de biodiversité en intervenant plus fortement sur la biodiversité « ordinaire ». Elle souhaite également impliquer et responsabiliser tous les acteurs dans un esprit de rassemblement.

En matière d'énergie, d'air et de climat, la région représente 9 % de la population française, mais 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et s'avère particulièrement exposée aux dérèglements climatiques : risques de submersion marine, notamment dans le secteur des wateringues, érosion du trait de côte sur l'ensemble de son littoral et un risque fort d'inondations ou de coulées de boue puisqu'une commune sur deux y est soumise. Désignée chef de file, la Région entend déployer une politique ambitieuse en ces domaines, combinant efficacité énergétique et production d'énergie renouvelable. Poursuivant son ambition de devenir leader européen pour la production de biométhane injecté, elle est ainsi passée en 2017 en tête des régions françaises en ce domaine. L'accompagnement à la création d'un technocentre dédié à la méthanisation et à la mise en réseau des initiatives territoriales autour de ce technocentre est ainsi une priorité pour 2018-2019.

Concernant la Troisième révolution industrielle (TRI), la feuille de route 2018 met en oeuvre sur les orientations de la délibération cadre de fin d'année 2016, à savoir :

- Faire de la TRI un des leviers de la création d'emplois, ambition générale de la Région ;
- Favoriser la territorialisation de la TRI, notamment étendre la TRI aux territoires picards ;
- Assurer une meilleure appropriation de la TRI par les habitants de la région et tout particulièrement les jeunes, notamment au travers d'actions de formation ;
- Favoriser la montée en qualité des projets ;
- Promouvoir un réseau des initiatives TRI en Europe et à l'International.

A) <u>Politique biodiversité et eau</u>

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 130 000 €	**2 996 404 €**	**226 000 €**	**3 222 404 €**

FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

AE 2018	PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AE 2018	TOTAL PHASAGE 2018
4 500 000 €	**2 855 224 €**	**1 800 000 €**	**4 655 224 €**

Le 30 mars 2017, la Région a adopté une nouvelle politique régionale en matière de biodiversité intitulée « Homme-nature, un pacte pour la biodiversité ». Celle-ci s'articule autour de cinq axes principaux

- Agir concrètement et prioritairement en faveur des écosystèmes ;
- Favoriser une éducation et une écocitoyenneté active ;
- Structurer la connaissance sur la biodiversité et favoriser l'accès à cette connaissance ;
- Développer un outil opérationnel de compensation écologique ;
- Préserver et valoriser les paysages régionaux.

Conformément à la loi NOTRe qui confirme le rôle de planification de la Région, le SRADDET en cours d'élaboration comportera un volet thématique relatif à la protection et à la restauration de la biodiversité, il définira et précisera les enjeux régionaux en matière de conservation et de remise en état des continuités écologiques en prenant en compte les orientations nationales. La stratégie régionale pour la biodiversité sera élaborée dans le cadre du volet biodiversité du SRADDET.

Au cours de l'année 2017, plusieurs dispositifs, en déclinaison de la délibération cadre, ont été adoptés. Ils seront poursuivis, voire renforcés en 2018. Ainsi, les interventions régionales porteront sur :

- Le développement et la gestion des écosystèmes et en particulier la restauration de la biodiversité ordinaire ;
- Le soutien à la restauration des milieux aquatiques, selon des orientations qui seront redéfinies en 2018 ;
- La poursuite du soutien à la gestion conservatoire développée sur des sites de grande valeur biologique et la mise en œuvre du cadre régional de gestion des réserves naturelles adopté en le 23 novembre 2017 ;
- Le développement et la structuration du réseau d'acteurs locaux et le soutien aux projets associatifs ;
- Des actions de mobilisation d'envergure régionale ;
- La sensibilisation des lycéens à la gestion durable des écosystèmes ;
- L'accompagnement des acteurs de la connaissance et de l'observatoire régional de la biodiversité. .

Le soutien régional reposera sur :

- Des appels à projets portant sur :
    - La restauration de la biodiversité sur les chemins ruraux (La Nature en Chemins) ;
    - L'éducation et l'écocitoyenneté ;
    - La sensibilisation des lycéens (Génération + biodiversité) ;
    - La connaissance en matière de biodiversité.
- Des conventions pluriannuelles d'objectifs, déclinées en programmes d'actions annuels, avec les principaux partenaires :
    - Les conservatoires d'espaces naturels ;
    - L'association régionale et les fédérations départementales de pêche ;
    - La fédération régionale et les fédérations départementales des chasseurs ;
    - La ligue de protection des animaux de Calais, pour le fonctionnement du centre de soins ;
    - Les centres permanents d'initiation à l'environnement (CPIE) ;
    - Le conservatoire botanique de Bailleul ;
    - ……

- Le pilotage et/ou la mise en place de partenariats pour les opérations d'envergure régionale (festival de l'arbre,…).

En ce qui concerne la qualité de l'eau, l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau est un enjeu fort de responsabilité pour l'ensemble des collectivités territoriales. De plus, l'eau est un élément intégrateur au carrefour de l'environnement et de l'économie (agriculture, tourisme…), ainsi que facteur de solidarités territoriales entre villes et campagnes. Il s'agit de tenir compte de cette transversalité dans la mise en œuvre des projets.

Toutefois, au regard de l'évolution des compétences dans ce domaine, les modalités d'intervention de la Région sur les questions liées à l'eau (ressource, qualité, inondations,…) nécessiteront d'être redéfinies dans le cadre d'une réflexion à mener avec les collectivités concernées et les Agences de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

B) Politique Climat Air Energie

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
4 000 000 €	**4 700 000 €**	**300 000 €**	**5 000 000 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
4 900 000 €	**4 030 000 €**	**1 470 000 €**	**5 500 000 €**

La politique Climat Air Energie est majoritairement conduite en collaboration avec l'ADEME (Agence de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement), partenaire historique de la Région, collaboration qui s'est traduite par la **création en 2017** d'un fonds régional Hauts-de-France, le « **Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle** » (FRATRI).

Le FRATRI est partie intégrante du volet Transition Energétique et Ecologique des CPER Nord - Pas de Calais et Picardie. Dans un contexte où la loi pour laTransition énergétique et la croissance verte (TECV) donne aux **Régions** le rôle de **chef de file sur les sujets de l'énergie, de l'air, du climat,** il vise à accompagner non seulement le déploiement de l'ambition « rev3 – Troisième Révolution Industrielle », mais aussi, plus largement, la Transition Energétique et Ecologique (TEE) des Hauts-de-France et les dynamiques territoriales « Air Energie Climat ».

L'ambition est d'**augmenter la couverture des besoins énergétiques régionaux par la production d'énergies renouvelables** via une démarche ambitieuse combinant soutien aux énergies renouvelables, efficacité énergétique, création de nouveaux standards de mobilité et d'aménagement du territoire, déploiement de l'internet de l'énergie et des capacités de stockage et promotion de nouveaux modèles économiques et de consommation (économie de la fonctionnalité et de la coopération, économie circulaire).

Ces objectifs sont au service du **développement économique et de la création d'emploi** dans la mesure où les filières concernées sont fortement porteuses d'emplois et où les nouveaux modèles de développement sont à la fois créateurs d'innovation et générateurs d'économie pour les acteurs économiques.

L'atteinte de ces objectifs passe cependant par une forte **territorialisation des interventions** et nécessite d'intensifier la **mobilisation citoyenne** dans la conception des projets et des politiques.

En réponse à cette ambition, le FRATRI est structuré en **sept projets cadre couvrant tous les domaines d'actions identifiés comme prioritaires :**

1- Développer les énergies renouvelables et fatales ;
2- Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie ;
3- Se doter de capacités de stockage de l'énergie renouvelable et de récupération ;
4- Déployer les réseaux intelligents ;
5- Développer l'innovation dans le domaine des mobilités ;
6- S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques et de consommation ;
7- Consolider les stratégies régionales, accompagner les stratégies climatiques et énergétiques territoriales et leurs démarches d'amplification de la TRI et de la TEE ;

A titre d'illustration, la Région nouera des partenariats avec les territoires afin d'accentuer la territorialisation et la construction de stratégies climatiques et de transition énergétique globales. Des projets d'aménagement et d'urbanisme innovants et ambitieux au plan de la qualité énergétique et environnementale et contribuant au déploiement de rev3 pourront être soutenus par la Région.

La Région contribuera à l'objectif de réhabilitation massive des bâtiments (résidentiel et tertiaire) en accompagnant la mutation des filières et les territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation de leur patrimoine public. Elle cherchera à faire levier sur l'intégration des énergies renouvelables dans le bâti et les programmes d'aménagement.

La contribution des acteurs économiques au regard des enjeux climatiques est importante : l'offre de biens et de services conditionne pour une part les choix de consommation de chacun des acteurs du territoire, citoyens,

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56870_28121424-DE

entreprises, collectivités… L'écoconception, l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits, la valorisation matière, l'économie circulaire sont autant d'approches qui se développent autour des pôles de compétitivité et d'excellence régionale de la région. C'est pourquoi la Région poursuivra sa politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans leurs stratégies de développement, dans ce cadre.

En matière de qualité de l'air, la Région poursuivra son appui à ATMO et développera une stratégie adaptée aux enjeux régionaux dans le cadre des travaux d'élaboration du SRADDET.

Enfin, la loi NOTRe a transféré aux Régions l'ensemble de la compétence de planification en matière des déchets. La Région poursuivra ainsi **l'élaboration d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets**. Elle accompagnera des dispositifs spécifiques sur ce thème.

La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte précise que les Régions doivent élaborer un **Plan régional biomasse** dans les mêmes délais. Ce travail de planification a été lancé conjointement avec l'Etat en 2017 et se poursuivra en 2018, dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et du SRADDET.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

C) La Troisième Révolution Industrielle

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
600 000 €	**224 000 €**	**376 000 €**	**600 000 €**

Dans le cadre du budget 2018, les autorisations d'engagements accordées pour la Troisième révolution industrielle (TRI) s'établissent à hauteur de 600 000 €. La feuille de route 2018 se base toujours sur les orientations de la délibération cadre de fin d'année 2016, à savoir :

- Faire de la TRI un des leviers de la création d'emplois, ambition générale de la Région ;
- Favoriser la territorialisation de la TRI, notamment étendre la TRI aux territoires picards ;
- Assurer une meilleure appropriation de la TRI par les habitants de la Région et tout particulièrement les jeunes, notamment au travers d'actions de formation ;
- Favoriser la montée en qualité des projets ;
- Promouvoir un réseau des initiatives TRI en Europe et à l'International.

En terme méthodologique, pour une politique portée de manière transversale par une mission au sein de la collectivité, il s'agit de diffuser, partager et décliner la vision « Troisième révolution industrielle » dans les exercices de cadrage et les différentes politiques régionales.

Ainsi, seront poursuivies l'intégration de la TRI dans les schémas directeurs (SRDEII, SRESRI, SRADDET) et son inscription dans les politiques régionales (critères d'instruction TRI pour le financement des projets). Il s'agira d'identifier les leviers stratégiques sur lesquels le déploiement de la TRI pourra se faire en dialogue avec les acteurs et les territoires.

Fort de cette vision partagée, il s'agira ensuite de développer les contractualisations avec les partenaires financés par la Région (pôles, parcs, agences d'urbanisme..), avec les territoires -collectivités (en lien notamment avec les contrats territoriaux des politiques Climat, Air, Energie, d'Aménagement du territoire, des partenariats économiques,…), les entreprises (comité de filières régionaux en lien notamment avec la CCIR), et les financeurs (par exemple CAP3RI).

Enfin, le travail de transversalité lié à cette politique se réalisera en sollicitant et mobilisant l'appui, l'expertise et les financements de nombreuses politiques régionales qui ont intégré la TRI dans leurs interventions, ce qui qui n'apparait pas en tant que tel dans le budget.
En 2018, le budget spécifique à la « Troisième révolution industrielle » permettra d'accompagner 3 grands types d'actions :

1) Diffuser et promouvoir la TRI :

La diffusion et la promotion de la TRI doit se réaliser auprès des territoires, des citoyens (en particulier les jeunes) et des entreprises. Toutes ces cibles doivent donc être concernées dans la diffusion amplifiée de la Troisième révolution industrielle pour que chacune s'en saisisse :

- **Engager les territoires dans la TRI :** en diffusant et promouvant la TRI auprès des collectivités et de la population régionale, et notamment sur le versant picard. Il s'agira de co-organiser des «Rencontres territoriales de la TRI» (en coopération avec les politiques régionales territorialisées). Des moyens seront également consacrés au développement d'outils de communication et de sensibilisation spécifiques à la TRI (en complément des actions propres à la Région) comme la gestion du site Internet Rev3 par exemple.
- **Renforcer l'appropriation citoyenne :** en collaboration avec le CERDD (CEntre Ressources du Développement Durable) et d'autres partenaires, en organisant des séminaires, en réalisant/diffusant des documents ressources, en finançant des actions et/ou de projets,
- **Développer des Fabriques REV3 au sein des lycées** et mettre en place diverses actions de formation, de sensibilisation et des projets pédagogiques en lien avec la TRI.
  2018 sera particulièrement axée sur le déploiement en Picardie

2) Accompagner/qualifier les projets TRI au service de l'emploi local

Cette mission d'accompagnement est outillée par des AMO (retenues dans le cadre d'un marché) mises à disposition des porteurs de projets de toutes tailles (quartier, communes, communautés de communes..) et peut se réaliser en associant d'autres politiques régionales.
Feuille n° 34 de la Délibération n° 20171871

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059[illegible]

Dans cette rubrique, pourront être mises en place et (co-)financées des coopérations de filières en lien avec les travaux de la CCIR. Il peut s'agir notamment de l'animation par la mission de la filière « Réseaux Electriques Intelligents » ou du développement dans le cadre du SRESRI et en appui de la politique de recherche d'actions/de projets d'innovation au service de la TRI.
L'ingénierie, la communication pour la mise en place du projet « Ecole des métiers de la TRI » pourra également être soutenue.
Enfin, les différents référentiels ressources, le guide des financements mobilisables pour des projets «TRI » et notamment leur édition et leur diffusion pourront être financés.

3) Ouvrir la TRI en Europe et à l'international

Afin d'asseoir la Région Hauts-de-France dans son rôle de « précurseur » et « leader » de la TRI en Europe, un évènement de niveau européen regroupant les différentes régions engagées dans la TRI pourra être organisé en 2018.

Aussi, pour maintenir ce positionnement, l'animation d'un projet Interreg déposé en fin d'année 2017 (avec le Luxembourg, Rotterdam, La Haye, la CCIR Pays de la Loire, l'université de Bratislava, Bucarest et la commune de Talavera de la Reina en Espagne), mais également l'accueil de délégations et échanges avec celles-ci, seront mis en place.

Enfin, pour entamer une ouverture à l'international, une coopération sur le projet Energie pour l'Afrique va se dessiner et s'opérationnaliser en 2018.

D) Véhicules Electriques

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
0 €	**403 100 €**	**0 €**	**403 100 €**

L'ambition est d'augmenter la couverture des besoins énergétiques régionaux par la production d'énergies renouvelables via une démarche ambitieuse combinant soutien aux énergies renouvelables, efficacité énergétique, création de nouveaux standards de mobilité, dont l'appui au déploiement d'un réseau de bornes pour le véhicule électrique, et d'aménagement du territoire, déploiement de l'internet de l'énergie et des capacités de stockage et promotion de nouveaux modèles économiques et de consommation (économie de la fonctionnalité et de la coopération, économie circulaire).

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

3ème VICE-PRESIDENCE

MER, PORTS ET POLITIQUE DU LITTORAL

Madame Natacha BOUCHART

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
35 155 000 €	**68 650 948 €**	**6 905 000 €**	**75 555 948 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
9 580 000 €	**1 325 570 €**	**8 908 280 €**	**10 233 850 €**

L'action de la Région en direction de la mer, des ports et du littoral vise tout d'abord à maintenir en état le patrimoine constitué principalement des ouvrages (ponts, écluses, quais, …) au travers d'un programme d'investissement élaboré sur la base d'un diagnostic permanent de l'état des structures (atlas portuaire).
Nous nous mobilisons aussi autour du développement de la plaisance sur tout le littoral des Hauts-de-France. Ce secteur est un véritable vecteur pour notre croissance touristique et notre rayonnement.
La Région a aussi pour mission de s'engager avec les autres partenaires locaux dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, suivi du milieu marin, gestion et aménagement durable du littoral).
La Région continue de se mobiliser au côté des pêcheurs par la mise en place du FEAMP et surtout la mise en œuvre d'un fonds d'urgence pour les fileyeurs et les pêcheurs à pieds.

A) PORTS

Depuis 2007 et la reprise de la compétence portuaire par la Région, des efforts importants sont nécessaires pour remettre en état les infrastructures portuaires dont l'état à la date de décentralisation était fortement dégradé. Le programme d'investissement 2018 s'inscrit dans la continuité de cette remise en état.

De plus, la Région en tant qu'autorité portuaire gère l'entretien du domaine portuaire et des accès, notamment au travers du dragage des bassins et chenaux ce qui constitue la majorité des frais de fonctionnements (hors impact DSP).
Par ailleurs, la Région a également en charge la valorisation du patrimoine et le développement des infrastructures. Elle assure la coordination portuaire, la gestion des ouvrages non délégués, et le contrôle de concessions (DSP).
La construction du budget 2018 se base, pour les ports, sur l'analyse ouvrage par ouvrage de leur état technique, de la nécessité de conduire au juste moment des réparations, et avec un souci d'optimisation des finances publiques.

1) Ports hors DSP

Les principaux travaux effectués depuis 2007 concernent : le quai de l'Europe, le bassin Loubet, le quai des Paquebots, le tunnel de l'Ave Maria, le barrage Marguet, l'écluse Sanson, le perré Risban, l'écluse de la Batellerie, le quai de la Loire, le bassin Ouest.
Le programme d'investissement 2018 concerne principalement, à Boulogne-sur-mer, la digue Carnot, la jetée Nord Est et le quai de pilotage, le traverse Nord Loubet. A Calais, les opérations concernées sont principalement la préparation de la réhabilitation du merlon du bassin des chasses et la préparation de travaux sur le site Carnot (bajoyers, carénage).
Conformément aux termes du contrat de DSP, le budget acte la participation régionale au programme de redynamisation du site portuaire de Boulogne sur Mer. La Région alloue ainsi une participation au concessionnaire, la Société d'exploitation du Port du Détroit (SEPD), finançant partiellement les actions du plan d'investissement défini.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le

De nouveaux développements sont par ailleurs engagés : extension de la plaisance à Calais et Boulogne-sur-Mer, passerelle Loubet et cale de radoub à Boulogne-sur-mer. Enfin, le projet d'installation d'une nouvelle capitainerie à Calais, conjoint au projet Calais port 2015, se poursuit.
Le budget intègre aussi les opérations nécessaires à l'exploitation et la maintenance des ouvrages portuaires comme les opérations de protection anticorrosion, la remise à niveau courante des infrastructures, l'enlèvement de macro déchets dans le bassin Loubet et la rénovation de bâtiments techniques obsolètes.
Détail des principales opérations ports investissements, crédits de paiement (CP) :
Données en M€, crédits de paiement (CP) :

I / F	MAD MN	Libellé opération	Prev 18
I	**MAD**	Travaux de renforcement de la digue Carnot	1,8
		Réhabilitation du tillac de la jetée Nord Est	6,1
		Réhabilitation de la jetée Nord Est et du quai de pilotage	0,8
		Protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages	1,5
		reconstruction site Loubet	2,0
		Travaux de réparation de la traverse Nord Loubet	2,2
		Participation Région au PPI 2020-2021 SEPD	2,0
		Enlèvement des macro-déchets au bassin Napoléon	0,2
		Aménagements du port de plaisance Calais	0,3
		Remise à niveau des infrastructures prog 2017	0,4
		Capitainerie Etudes préalables Calais Port 2015	0,4
		Enlèvement des macro-déchets Loubet phase 2	0,6
		Autres opérations (CP <= 250 K€)	1,5
	Somme MAD		**19,8**
	MN 18	Mise en œuvre des mesures environnementales Calais Port 2015	0,5
		Cale de Radoub - Boulogne	0,6
		Plaisance Boulogne	0,5
		Remise à niveau des infrastructures prog 2018	1,2
		Autres opérations (CP <= 250 K€)	0,6
	Somme MN 18		**3,4**
Somme I ports			**23,2**

Le budget de fonctionnement est pour l'essentiel consacré aux opérations de dragage des sites portuaires, à la taxe foncière, aux fournitures diverses, ainsi qu'à la gestion de la plaisance à Calais.

Détail des principales opérations ports fonctionnement, crédits de paiement (CP) :
Données en M€, crédits de paiement (CP) :

I / F	MAD MN	Libellé opération	Prev 18
F	**MAD**	Exploitation des activités de plaisance du site portuaire de Calais avec régie de recettes	0,8
	Somme MAD		**0,8**
	MN 18	Taxe foncière	1,6
		Dragage d'entretien	4,6
		Fonctionnement courant (équipements techniques, fournitures de construction,…)	1,2
		Cargo community System (Norlink)	0,1
	Somme MN 18		**7,5**
Total F Ports			**8,2**

DSP

Les opérations sous cet intitulé concernent la délégation de service publique du port Calais-Boulogne-sur-Mer. En 2018, la seule opération est la subvention d'équipement pour Calais 2015, conformément au contrat.

Données en M€, crédits de paiement (CP) :

I / F	MAD / MN	Lib opé	Prev 18

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-36879_28121424-DE

I	**MAD**	MOA concessionnaire Calais 2015 - subvention équipement	47,8
	Somme MAD		**47,8**
Total I			**47,8**

B) MER ET POLITIQUE DU LITTORAL

1) Politique du littoral

La Région s'engage avec les autres partenaires locaux dans le développement de la filière halieutique (Capécure, gestion du FEAMP) et dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, acquisition de connaissance scientifique, gestion et aménagement durable du littoral).
Détail des crédits de paiement (CP), investissements et fonctionnement :
Données en M€, crédits de paiement (CP) :

I / F	MAD MN	Libellé opération	Prev 18
I	**MAD**	Protection et valorisation du Littoral	0,2
		Autres	0,2
	Somme MAD		**0,5**
	MN 18	Gestion Trait de côte (hors SL BSA)	0,3
		Stratégie Littorale Bresle Somme Authie	0,5
	Somme MN 18		**0,8**
Total I Politique du littoral			**1,2**

I / F	MAD MN	Libellé opération	Prev 18
F	**MAD**	Réseau d'observation du Littoral Normand Picard - ROLNP	0,2
		Autres	0,1
	Somme MAD		**0,3**
	MN 18	Gestion du trait de côte	0,1
		Observation, données, connaissance	0,2
		Economie maritime	0,1
		Milieux marins	0,1
		Nouvelles activités maritimes (EMR)	0,1
	Somme MN 18		**0,5**
Total F Politique du littoral			**0,7**

2) Mer (pêche)

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
4 000 000 €	**640 302 €**	**2 700 000 €**	**3 340 302 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 300 000 €	**325 570 €**	**998 280 €**	**1 323 850 €**

La Région est au côté des partenaires locaux dans le développement des filières halieutiques. Elle joue notamment un rôle primordial dans la gestion du FEAMP pour lequel elle est à la fois le gestionnaire mais aussi le principal cofinanceur.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

a) Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture

Au-delà des contreparties FEAMP (1 M€) destinées à moderniser la flottille de pêche, la Région prévoit de doter un fonds d'investissement pour financer la construction de navires neufs. L'encadrement réglementaire ne permettant pas de le soutenir directement, la Région souhaite intervenir via des dispositifs de type « garanties ».

b) Animation des filières halieutiques

La Région accompagne :

- **l'organisation** d'une gestion durable et responsable des ressources halieutiques et conchylicoles,
- **la mise en place des projets** pour réaliser des actions économiques et sociales en faveur des professions concernées,
- **la défense des intérêts** des professionnels face au développement des nouveaux usages et modes de gestion de la mer,
- **la promotion de la filière** pêches maritimes, élevages marins et conchyliculture.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

4ème VICE-PRESIDENCE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, EUROPE ET PLANIFICATION TERRITORIALE
Monsieur Nicolas LEBAS

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
22 810 000 €	**31 110 216 €**	**4 752 000 €**	**35 862 216 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
29 073 600 €	**27 566 995 €**	**7 743 040 €**	**35 310 035 €**

Ces montants ne prennent pas en compte les fonds européens.

Il y a également 1 558 000 € de crédits annuels de fonctionnement et 1 712 000 € de crédits annuels d'investissement.

Volet Enseignement Supérieur et Recherche

L'article 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a désigné la Région comme chef de file du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La région Hauts-de-France dispose d'atouts indéniables dans ce domaine :

- un vivier de plus de 208 000 étudiants (4ème région de France) ;
- un véritable maillage territorial avec plus de 160 sites d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des laboratoires de recherche reconnus au niveau national et international porteurs de 62 projets d'excellence labellisés PIA, dont l'I Site Université de Lille Nord Europe ;
- 8 pôles de compétitivité, un écosystème dynamique stimulant l'innovation des acteurs en favorisant le cercle vertueux recherche-transfert-innovation ;
- une position de carrefour européen, enjeu d'attractivité des territoires et de rayonnement à l'international.

L'Exécutif régional entend conjuguer ces atouts et faire connaître les trois grandes ambitions partagées du Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 Hauts-de-France, adopté le 23 novembre 2017 ; la finalité étant de renforcer, par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le rayonnement et le développement économique, de favoriser l'emploi dans les différents territoires des Hauts-de-France :

- **Une région des excellences qui rayonne et qui attire,**
- **L'enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain,**
- **La Recherche et l'Innovation pour une région créatrice de valeurs**

L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration concertée du SRESRI des Hauts-de-France, projet co-construit qui engage l'avenir de toute une région et en trace la feuille de route.

Volet Europe

Pour la période 2014-2020, la Région est autorité de gestion, responsable de 8 programmes européens globalisant la gestion de 2,8 milliards de fonds européens (FEDER / FSE / FEADER) et gestionnaire d'une subvention globale au titre du FEAMP de 14 M€. La Région s'est engagée auprès des instances européennes, de l'Etat et de ses partenaires à assurer pilotage et suivi administratif et financier des fonds. Elle est responsable devant la Commission européenne de la bonne gestion de ces fonds européens depuis leur programmation jusqu'aux contrôles de leur utilisation. Aucune autre Région d'Europe ne gère une telle diversité de programmes ni de tels montants financiers.

Le budget primitif 2018 Europe s'inscrit donc dans le cadre des enjeux de programmation, de pilotage et de suivi administratif et financier de la programmation 2014-2020 des fonds européens, et d'autre part, l'accompagnement d'initiatives locales relevant de l'Europe au quotidien.

Volet planification territoriale

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Les lois MAPTAM et NOTRe réaffirment le rôle de chef de file de l'échelon régional en matière d'aménagement du territoire et notamment avec l'élaboration du SRADDET, véritable document-pivot qui va devoir articuler les politiques publiques à dimension territoriale, coordonner et intégrer les schémas sectoriels. Sa mise en œuvre suppose de faire vivre la transversalité, défi posé aux politiques régionales mais aussi aux politiques publiques menées par d'autres collectivités, en s'appuyant notamment sur le rôle de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.
Les visées prospectives du futur SRADDET impliquent le déploiement d'une large concertation qui est posée par la délibération du 24 novembre 2016 définissant la méthode d'élaboration engagée par la Région des Hauts-de-France. Les données à réunir, à analyser, les partenaires à mobiliser impliquent l'administration et la participation de nombreux acteurs des milieux économiques, des collectivités locales particulièrement. Les habitants ne doivent pas passer à l'écart de ce large projet de développement qui touchera leur quotidien, une communication, des temps d'échange seront ménagés à cet effet.
Les réflexions jalonnant l'élaboration du SRADDET pourront nourrir le déploiement de la politique d'aménagement équilibré des territoires. Les échanges pour déterminer les enjeux et projets prioritaires des territoires soumis à l'examen de la Région, en retour, alimenteront le SRADDET.
Cette synergie entre accompagnement des territoires et cadre stratégique du SRADDET est renforcée par deux outils majeurs d'aménagement du territoire : les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2014-2020 et les programmes Européens dont la Région à la responsabilité.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT			
AP 2018	PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AP 2018	TOTAL PHASAGE 2018
9 780 000 €	16 580 306 €	1 956 000 €	18 536 306 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AE 2018	TOTAL PHASAGE 2018
11 882 200 €	8 889 142 €	3 561 640 €	12 450 782 €

La région Hauts-de-France compte 9 universités, 30 écoles et grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 208 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.
Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats à prendre en compte comme un taux d'accès à la licence de 40%, un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.
Dans ce cadre, le Budget Primitif 2018 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent. Pour la politique Enseignement supérieur, le Budget Primitif 2018 vise donc cinq objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) :

- Orientation et accès, vers une ambition active des jeunes
- Mobiliser toutes les ressources pour bâtir des parcours de réussite
- Insertion et employabilité : un nouvel élan collectif
- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique
- L'enseignement supérieur au cœur de l'identité et du développement des territoires

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur : 3,3 M€ (3,2 M€ AE + 100 K€ AP)

Ces programmes concernent plus particulièrement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur, la ComUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements) Lille Nord de France et l'APU (Association Picardie Université), pour favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international. Ces programmes consistent en outre à financer de l'équipement pédagogique, scientifique et informatique, le développement du numérique dans les campus (notion de campus virtuels) et l'innovation pédagogique au service de la réussite et de l'excellence, ainsi qu'à soutenir l'internationalisation et la communication institutionnelle, à accroître la lisibilité et la visibilité de l'appareil de formation supérieure, et à favoriser l'insertion professionnelle, notamment celle des doctorants, et soutenir l'observatoire régional de l'enseignement supérieur.

2) Financer les investissements en Enseignement Supérieur : 9,68 M€ (AP)

Dans le cadre du SRESRI, l'objectif est d'équiper, de mutualiser les investissements en Enseignement supérieur et de les transformer en campus décarbonés, compte tenu de l'implication forte de la Région dans la démarche innovante de la Troisième Révolution Industrielle.
Enfin, la Région est susceptible dès 2018 d'accompagner les territoires dans leur politique en matière de logements étudiants eu égard aux diagnostics qui existent ou en seront faits, et entrant dans le cadre des priorités régionales.

3) Animer la vie étudiante : 1,1 M€ (AE)

La réussite des parcours de formation, l'insertion et l'employabilité des étudiants passent nécessairement par le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. Ainsi, la Région promeut le développement des compétences et l'ouverture des étudiants à travers le soutien à la vie étudiante dans les campus : en particulier les contrats étudiants, les initiatives citoyennes et sociales des étudiants et l'accès à la vie culturelle et sportive.

4) Accompagner les étudiants : 7,58 M€ (AE)

- **Accès et réussite dans l'enseignement supérieur : 1,5 M€ (AE)**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientation, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et le Programme d'Etudes Intégré (PEI) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et les grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs).

- **Mobilité internationale - Bourses MERMOZ : 4,5 M€ (AE)**

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum « L.M.D », la Région accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz dont le bénéfice a été étendu en 2017 aux étudiants en BTS et aux apprentis du supérieur pour l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

- **Aides aux étudiants : 1,58 M€ (AE)**

En lien avec les orientations du Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), ce budget sera consacré à l'amélioration des conditions de vie des étudiants en formation sur le territoire régional.

5) Travaux sur bâtiments enseignement supérieur

- **Opérations pour compte de tiers**

- Learning Center Archéologie : 50 000 € pour la réalisation d'études préalables.
- Learning Center Innovation : 90 000 € pour le paiement des sommes dues pour le règlement des soldes aux entreprises et prestataires intellectuels.
- Implantation Bibliothèque IEP: 10 000 € pour le paiement des sommes dues pour le règlement des soldes aux entreprises et prestataires intellectuels.
- Relogement IEP : 20 000 € pour le paiement des sommes dues pour le règlement des soldes aux entreprises et prestataires intellectuels.

- **Bâtiments régionaux**

- 120 000 € pour le laboratoire végétal à Loos-en-Gohelle et la maison de la recherche.

B) Recherche

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
13 030 000 €	**14 529 910 €**	**2 796 000 €**	**17 325 910 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
15 910 000 €	**18 499 856 €**	**2 900 000 €**	**21 399 856 €**

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, le PIB régional dédié aux dépenses de recherche et développement est le plus faible des nouvelles régions françaises, Lille occupe le 8ème rang en nombre de projets H2020 financés et le 9ème rang en nombre de chercheurs en entreprise.
Aussi, pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellences, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200052742-20171214-56279-28181424-DE

spécialisation de ses territoires. Ainsi, le soutien à la Recherche et à l'Innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique en région, via l'accompagnement des projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à la création de valeurs.
Dans ce cadre, le Budget Primitif 2018 doit répondre à ces enjeux fondamentaux pour les établissements et organismes de recherche. Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2018 vise donc 5 des objectifs principaux inscrits dans le SRESRI :

- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation un moteur d'excellences régionales
- De l'audace scientifique pour explorer de nouveaux horizons et innover
- Une volonté collective d'amplifier la communauté scientifique
- Le partage des savoirs, condition essentielle pour la création de valeurs

La création d'un écosystème régional de la recherche et de l'innovation est une ambition forte du SRESRI. Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie de spécialisation intelligence (SRISI/S3) en faveur de la recherche et de l'innovation, portée par l'Union Européenne.

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche : 20,83 M€ (12,05 M€ en AE + 8,78M€ en AP)

- **Grands projets structurants - CPER : 11,7 M€ (6,2 M€ en AE et 5,5 M€ en AP)**

Afin de soutenir des projets partenariaux entre acteurs académiques et acteurs socio-économiques, accompagner des projets de recherche interdisciplinaires et exploratoires, des équipements scientifiques, développer des plate-formes technologiques et des structures d'appui et contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche, la Région et l'Etat ont contractualisé dans le cadre des Contrats de Plans 2015-2020. Les domaines scientifiques concernés, pour la majorité sont en adéquation avec les SRI-SI/S3 ou en résonance avec la politique régionale de la Troisième Révolution Industrielle.

- **Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche : 2,63 M€ (1,35 M€ en AE et 1,28 M€ en AP)**

La Région participe à la structuration de la recherche, veut amplifier son attractivité sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France et aider à l'ancrage et à l'implication des organismes de recherche. Aussi, la Région développe une politique partenariale au service de la recherche et a conclu dans ce sens plusieurs protocoles de partenariats, notamment avec des grands organismes de recherche, des universités et la ComUE Lille Nord de France.

- **Soutien aux infrastructures de recherche : 2 M€ (AP)**

La recherche contribue au dynamisme économique et social des territoires par l'innovation et l'emploi. Ainsi, le développement de ces territoires se fonde autour d'investissements immobiliers et d'équipements scientifiques en matière de recherche qui contribuent notamment à la spécialisation des territoires au-delà du CPER.

- **Soutien au capital humain de la recherche : 4,5 M€ (AE)**

La valorisation des excellences et le renforcement de l'attractivité du territoire régional nécessitent, étant donné que les Hauts-de-France ont la proportion la plus faible de doctorants, de soutenir le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues. Aussi, la Région accompagne plus de 100 allocations de thèses par an sur fonds Région.

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation en lien avec les enjeux régionaux : 5,95 M€ (2,15 M€ en AE et 3,8 M€ en AP)

- **Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques : 3,55 M€ (450 K€ en AE et 3,1 M€ en AP)**

Une des ambitions portée par le SRESRI vise à favoriser la création de valeurs via la RDI et de catalyser les collaborations publiques-privées. Cela se traduit par le financement, via le FRRI (Fonds Régional Recherche Innovation) de projets collaboratifs de R&D impliquant des laboratoires de recherche, notamment au titre du FUI (Fond Unique Interministériel) et le financement des projet portés par les établissements et les organismes de recherche au titre du dispositif « Start-AIRR » ayant pour objectif l'accompagnement de projets de recherche académique dont les résultats pourraient présenter un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique.

Ces actions permettent de renforcer l'attractivité de la région, mais également de fédérer tous les acteurs de la RDI autour des projets développés et de répondre aux besoins socioéconomiques de demain.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

- **Soutien aux projets thématiques ou structurants : 2,4 M€ (1,7 M€ en AE et 700 K€ en AP)**

La Région contribue à la RDI indispensable au développement économique de son territoire ainsi qu'au rayonnement international de sa recherche et de ses établissements par la production de connaissances nouvelles et l'émergence de nouvelles voies de recherche.
Il s'agit donc de développer des appels à projets de recherche autour des domaines stratégiques à savoir les thématiques inscrites dans la stratégie de spécialisation intelligence (SRISI/S3), notamment un appel à projets amont à l'innovation et un appel à projet destiné à soutenir des collectifs de recherche nouveaux ou en devenir, à favoriser la mutualisation des connaissances et les partenariats nationaux et internationaux.

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international : 2,15 M€ (1,7 M€ en AE et 450 K€ en AP)

La Région travaille à structurer, valoriser et renforcer le rayonnement et l'excellence de la recherche, sur l'intégralité de son territoire par son soutien aux manifestations, à l'édition et aux prix scientifiques ainsi, qu'en augmentant les mobilités à l'international. Ainsi, son soutien à l'accueil de talents de la recherche scientifique vise à inciter des scientifiques prometteurs, confirmés et/ou de grande renommée à s'installer en région et à favoriser l'insertion des équipes de recherche des Hauts-de-France dans les réseaux européens et internationaux.

Pour augmenter les taux de dépôts et de succès des projets de recherche aux dispositifs européens (H2020, European Research Council, …), la Région Hauts de France développe un accompagnement des acteurs s'il correspond aux orientations de la stratégie internationale (animation du Réseau Europe Recherche Animation, soutien à l'écriture des dossiers européens).

C) Europe

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 281 400 €	**177 998 €**	**1 281 400 €**	**1 459 398 €**

Il y a également 25 000 € de crédits de fonctionnement gérés en annuel.
Le budget réparti entre la Direction Europe et la Mission auprès de l'Union européenne permet de couvrir plusieurs volets.
a- Initiatives locales et participations

Parmi les opérations couvertes figurent :
- l'adhésion aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale »
- le financement du programme d'activité des maisons de l'Europe (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies et maison Douaisienne) et de l'info point Europe d'Amiens
- le concours « Demain j'Europe »

b- Accompagnement des programmes INTERREG

Sur la période de programmation 2014-2020, la Région endosse des responsabilités dans la gouvernance de programmes de coopération européenne et participe au fonctionnement des programmes en sa qualité : - soit d'autorité de gestion de 3 programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers),
- soit d'autorité nationale de 4 programmes (INTERREG Flandre-Wallonie-France, INTERREG Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers),
- soit de partenaire du programme France (Manche)-Angleterre,
- soit d'entité chargée de l'exécution du dispositif et du financement de la gestion des actions innovatrices,

c- Soutien aux projets européens – préparation et réalisation

Il s'agit d'assurer le financement :
- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens)
- de l'accueil des partenaires

Ce dispositif est complété par le dispositif d'appui au projet qui consiste en l'attribution d'une subvention pour aider à constituer le partenariat ou apporter une contrepartie.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

d- Programmes opérationnels (PO)

Le budget prévoit de sécuriser les montants dus au titre de l'assistance technique FEDER, FSE, FEADER et FEAMP (Picardie et Nord-Pas de Calais) et les contreparties régionales du PO FEDER-FSE/IEJ du PO Picardie et du PDR FEADER Picard.

e- le fonctionnement des activités de représentation auprès des institutions européennes

Il permet d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement et garantir la réactivité au regard de l'éloignement géographique.

D) Planification territoriale

960 000 € de crédits annuels de fonctionnement sont prévus pour cette politique.
Conformément à la Loi NOTRE, la Région Hauts-de-France a décidé lors de la Séance Plénière du 24 novembre 2016 le lancement de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).Un premier Rapport d'orientations a été adopté lors de la Séance Plénière 23 novembre 2017 marquant ainsi une première phase de construction du schéma ayant associé sous des formats politiques, techniques et territoriaux divers de très nombreux partenaires.
L'ensemble de ce travail de co-construction et ses interrelations avec d'autres stratégies développées par la Région (SRDEII, CPRDFOP, SERSRI, PRADET…) entraine des besoins en matière d'observation, et de prospective à l'échelle régionale et territoriale très importants. Réalisé en grande partie en régie par les services il~~s~~ nécessite~~nt~~ néanmoins la mobilisation de moyens budgétaires (partenariat avec : les agences d'urbanisme, l'INSEE, les universités, des experts…).
Concernant le SRADDET, l'année 2018 verra le démarrage des processus de concertation et d'enquête publique, et leurs premiers engagements financiers.
La Loi Notre a confié aux Régions une compétence en matière d'animation et de valorisation de l'information géographique sur leur territoire. Dans ce cadre des moyens seront mis en œuvre afin de construire une seule plateforme régionale d'information géographique à l'échelle des Hauts-de-France favorisant la mutualisation des ressources, et de poursuivre des projets internes à l'institution.
L'ensemble des moyens budgétaires, qui accompagnent la production en régie, favorise l'établissement de stratégies régionales en lien direct et opérationnel avec les politiques publiques de la Région, marquant ainsi une garantie de continuité entre les réflexions de moyen ou de long terme, les programmations contractuelles (CPER, FEDER…), l'accompagnement des directions et des partenaires en charge du déploiement des stratégies régionales (PPA, ensemble des EPCI, ingénieries régionales et territoriales…), et l'animation et l'outillage de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

5ème VICE-PRESIDENCE
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE
Madame Marie-Sophie LESNE

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
9 800 000 €	**8 083 948 €**	**1 740 000 €**	**9 823 948 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
11 682 383 €	**7 437 528 €**	**4 185 703 €**	**11 623 231€**

La Région Hauts-de-France se mobilise sur le long terme, avec et pour les agriculteurs et tous les acteurs de la filière, afin de fixer un horizon et des priorités d'actions partagées.
Celles-ci seront mises en œuvre par la Région elle-même, ou par des chefs de file et des acteurs régionaux, notamment dans le cadre de partenariats à consolider.
La Région s'inscrit résolument dans un rôle d'impulsion et de coordination des actions visant à accompagner les agriculteurs

Le budget présenté doit permettre la mise en œuvre des 5 enjeux de la stratégie régionale votée le 29 septembre 2017 :

1. Soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs
2. Valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France
3. Développer la qualité et la diversification des productions
4. Soutenir les industries agroalimentaires et l'agro-industrie
5. Valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France

L'objectif est également de mobiliser au mieux les fonds du 2ème pilier de la politique agricole commune (FEADER) pour lesquels la Région est autorité de gestion sur la période 2014/2020.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

A) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Cet axe est principalement dédié au renouvellement des générations vers une agriculture générant plus d'emplois et de valeur ajoutée via un dispositif d'aide (dotation, subvention d'investissements), voire un portage du foncier dans le cadre d'une convention partenariale avec les SAFER.
La Région apporte un soutien aux structures qui œuvrent pour l'accompagnement des candidats à l'installation en agriculture tout au long de leur parcours, y compris sur l'accès au foncier, mais également au moment où les agriculteurs sont confrontés à des difficultés de tous ordres sur leur exploitation.
L'objectif est de poursuivre la dynamique initié dans le cadre des programmes précédents, en les améliorant et en stimulant l'émergence de nouveaux projets, la mise en réseau d'acteurs et les projets multi partenariaux.
Cet axe permet également l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ou l'accompagnement humain des exploitants en situation de surendettement qui peuvent, à leur demande, bénéficier d'un accompagnement sur les questions financières, techniques, organisationnelles.

B) Professionnaliser les agriculteurs

La Région souhaite aider les agriculteurs à développer leurs compétences et à optimiser leur façon de gérer leur entreprise. C'est une des clés indispensables pour maintenir la compétitivité des exploitations, et assurer une bonne anticipation et des facultés d'adaptation face aux crises.

La Région souhaite également faciliter l'accès aux avancées technologiques, à la formation et aux services de remplacement.

Pour être performantes, les exploitations doivent également pouvoir recourir à des salariés formés. De par ses compétences, la Région veut développer des formations adaptées aux besoins des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires, favoriser l'adéquation entre les offres et les besoins de recrutements.

La Région veillera enfin à pérenniser le dispositif audit-conseil mis en place dans le cadre du plan d'urgence, sur le long terme pour permettre aux agriculteurs, à des moments clefs de la vie de leur entreprise (diversification, projet d'investissement, …) de bénéficier d'une analyse complète de leur activité, sur les plans économiques, financiers, techniques mais aussi humains et sociaux.

C) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

Cet axe permet d'accompagner l'agriculture régionale pour faire face aux défis de l'agriculture, notamment en matière d'environnement. L'objectif est de contribuer à l'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) ;
il financera des actions agricoles et forestières favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- contrats MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) avec les agriculteurs et animation en amont, avec cofinancement FEADER,
- programmes agricoles de développement et de transfert sur les enjeux eau, biodiversité et paysage, et notamment sous l'angle agroéquipement,
- programmes d'actions des organismes forestiers,
- aide à la réalisation de documents de gestion durable de la forêt.

D) Soutenir le plan bio

La Région souhaite développer ce mode de production agricole à un niveau significatif tout en assurant un développement créateur de valeur ajoutée pour la filière.

La Région, copilote du nouveau plan de développement de l'agriculture biologique signé par tous les partenaires en décembre 2017, qui vise notamment à mettre en place deux outils majeurs pour le développement de l'AB (observatoire dynamique de l'agriculture biologique à l'échelle des Hauts-de-France et guichet unique pour l'information, la conversion et l'accompagnement des agriculteurs bio).
Un parcours d'accompagnement à la conversion personnalisé et un accompagnement technique post-conversion seront ainsi proposés à tous les agriculteurs.
La mise en place de ces outils contribuera à multiplier les installations et à orienter les conversions vers les marchés les plus porteurs dans le but de reconquérir des parts de marchés, notamment en Hauts-de-France, et de répondre à la demande croissante en France et au-delà.
Enfin la Région prend en charge une partie du coût de certification bio, (et autre signe officiel de qualité, en contrepartie du FEADER pour le PDR NPDC).

E) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Le développement de la valeur ajoutée est un enjeu majeur. Il faut permettre aux agriculteurs de valoriser leur production et de maîtriser la transformation, étape clé dans la création de valeur.

Cet axe permettra de financer, d'une part, des projets liés :
- à la préservation et à la valorisation des savoir-faire régionaux, de la diversité des agricultures et des productions agricoles et du patrimoine bâti agricole ;
- au maintien, au développement et à la valorisation de filières régionales (notamment circuits de proximité, en particulier alimentaires) ;
- à la consolidation d'exploitations agricoles de taille modeste et/ou en phase d'installation et l'emploi de main d'œuvre ;
- à la réponse aux demandes urbaine, périurbaine ou rurale et plus globalement, le renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants des Hauts-de-France.

Et, d'autre part, les projets liés à l'accompagnement et au suivi spécifique proposé par les réseaux, aux exploitants souhaitant s'engager dans des projets de diversification sources de valeur ajoutée sur l'exploitation.
Ainsi se développent les circuits de proximité par la transformation à la ferme et au-delà du champ alimentaire des projets d'accueil pédagogique, touristique ou social.
C'est également à travers cet axe que la Région accompagnera les projets structurants autour de l'approvisionnement local, et notamment ceux des lycées engagés dans des démarches d'achats de produits de proximité.

F) Maintenir l'élevage

La Région souhaite soutenir tout particulièrement le système de polyculture-élevage fragilisé et renforcer l'autonomie protéique des exploitations.

Elle soutiendra ainsi la mise en œuvre d'un Plan régional pour l'élevage (Pré) avec l'ensemble des structures travaillant auprès des éleveurs pour favoriser la résilience des systèmes Hauts-de-France, par l'étude notamment des pratiques européennes, afin de mettre en place les systèmes d'élevage de demain, rentables et intégrés socialement.

Elle favorisera le développement de l'élevage de races locales qui participent au rayonnement de notre territoire et à la sauvegarde de notre patrimoine génétique. Elle apportera enfin un soutien spécifique aux productions en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, ...

La Région veut redonner de l'attractivité à l'élevage à l'herbe en démontrant les performances économiques, écologiques et techniques de la conduite herbagère.

Elle accompagnera ainsi la diffusion des techniques et des indicateurs et encouragera la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

G) Aider à la modernisation et à l'innovation agricole

Cet axe permet de financer des projets favorisant le développement et l'adaptation des exploitations agricoles, permettant l'amélioration de leur compétitivité, l'amélioration de la qualité des produits et le développement d'ateliers agricoles créant de l'activité et de l'emploi, tout en contribuant au maintien de la diversité de l'agriculture régionale.
La modernisation des exploitations, notamment d'élevage, et de leurs CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole), entre dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) cofinancé par le FEADER

H) Communiquer sur l'agriculture et sur ses métiers

La Région veut participer à valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires.
En lien avec la profession, elle développera les actions qui permettront de rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen, et de nourrir la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales. Cela se traduira également par le soutien à de nombreuses manifestations agricoles sur tout le territoire, mais également aux initiatives pédagogiques dans les exploitations et portées par les réseaux.
La Région aidera à rendre possibles de grands rendez-vous visant le grand-public (Terres en Fêtes, Salon international de l'agriculture, …) et les professionnels.

I) Soutenir les industries agro-alimentaires et les agro-industries

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879-28121424-DE

Les entreprises agro-industrielles constituent un débouché majeur pour l'agriculture régionale. Elles travaillent avec les agriculteurs et les coopératives. La transformation agricole est le maillon de la chaine alimentaire pourvoyeur d'un maximum de valeur ajoutée.

Il convient donc d'accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie (création-transmission, développement-innovation, difficultés..) afin de favoriser la création, le développement de la valeur ajoutée et le maintien des emplois pour contribuer au dynamisme économique régional.

La Région veillera enfin particulièrement au maintien sur le territoire des d'outils d'abattage multi espèces de proximité qui participent du maintien et du développement de l'élevage.
Le soutien aux IAA, entre dans le cadre des PDRs cofinancés par le FEADER.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

J) Encourager la gestion durable de la forêt

La filière bois-forêt des Hauts-de-France, représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m3 de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois est un enjeu économique, mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique et un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale.

Les aides à la filière forêt-bois s'inscrivent dans un partenariat de long terme avec les pouvoirs publics. Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

6ème VICE-PRESIDENCE
APPRENTISSAGE ET ARTISANAT

Monsieur Christophe COULON

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
4 897 082 €	**28 087 894 €**	**2 567 289 €**	**30 655 183 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
166 447 126 €	**54 392 960 €**	**111 013 360 €**	**165 406 320 €**

Volet artisanat :

Les actions de développement économique bénéficiant aux entreprises artisanales sont, actuellement, essentiellement intégrées dans différents cadres d'intervention « généralistes » :

- Starter TPE, pour l'accompagnement des porteurs de projet de création ou de transmission d'entreprise commerciale, artisanale ou de services
- Booster TPE, pour l'accompagnement des dirigeants de TPE sur différents aspects : gestion, commerce, RH, digital, transmission, internationalisation...
- Booster Export, comprenant notamment le PARI : programme artisanal régional pour l'internationalisation des entreprises PME

Une réflexion sera engagée en 2018 avec le Vice-Président chargé de l'artisanat et de l'apprentissage pour préciser ces dispositifs et leur donner une meilleure visibilité et une efficacité accrue, particulièrement grâce à un conventionnement entre la Région et le Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR).

Volet apprentissage :

Depuis avril 2016, la feuille de route régionale pour le développement de l'apprentissage a été clairement établie au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre du **Plan Apprentissage** des Hauts-de-France. Le budget voté en 2017 a déjà permis de traduire l'ambition régionale portée à cette voie de formation porteuse de réussite et d'accès à l'emploi durable pour les jeunes des Hauts-de-France.
Le budget 2018 proposé confirme les moyens importants consacrés aux trois grands acteurs de l'apprentissage en région : les employeurs d'apprentis, les apprentis et les Centres de Formation qui les accueillent, les forment, les mènent au diplôme et à l'emploi durable.
Ce budget traduit l'engagement majeur de la collectivité régionale en faveur de l'apprentissage avec 165,41 M€ consacrés aux politiques de fonctionnement, complétés de 30,66M€ destinés à améliorer les conditions patrimoniales de formation des apprenants au sein des CFA des Hauts-de-France.

A) La réaffirmation d'un soutien financier sans équivalent pour les employeurs de la Région faisant le choix de l'apprentissage

Ce budget permet d'assurer les engagements pris par la collectivité pour lever les freins financiers à la signature de contrats et garantir aux employeurs d'apprentis de la Région le versement des aides auxquelles elles peuvent prétendre, en fonction de leur taille, de l'âge et du niveau de formation du jeune recruté en apprentissage.
Plus de 49,5 M€ sont inscrits au budget 2018 pour encourager la dynamique de progression des contrats signés en région initiée dès 2016 et renforcée à la rentrée de septembre 2017.
Ce soutien pèse pour 30 % du budget global de fonctionnement de la délégation Apprentissage

B) Un financement régional des CFA placé sous le sceau du dialogue et de la recherche accrue de performance

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879-28121424-DE

La contribution de la Région au financement du fonctionnement des CFA, en complément des autres ressources (taxe d'apprentissage, dotations des branches professionnelles et organismes gestionnaires) représentera un montant de 92,57 M€ pour l'année civile 2018
Il s'agit d'une compétence obligatoire de la Région, garante de l'équilibre financier des CFA et de l'utilisation de la taxe d'apprentissage.
Cette contribution régionale globale vise à permettre aux 52 CFA des HDF de proposer des parcours de formation de qualité aux apprenants et fait l'objet d'un **dialogue constant à la fois de gestion** et de **performance entre la Région** et **les CFA**.
L'optimisation des taux de remplissage des sections de formations existantes et nouvelles, conjuguée à la maitrise des charges de fonctionnement de chacune des structures et à leur dynamisme en matière de diversification de leurs ressources sont les principes directeurs qui guident la relation de confiance instaurée par la collectivité avec ces centres.
La Région construit également une politique dynamique de recettes de l'apprentissage au travers de deux leviers complémentaires : **l'expérimentation** qui lui est accordée depuis 2017 de notifier **les fonds libres** collectés par les Organismes collecteurs de taxe d'apprentissage, pour accompagner les capacités de développement des centres de la région et **le fonds de péréquation** de la taxe d'apprentissage.

C) Les actions du Plan Régional Apprentissage pour développer l'apprentissage, en favoriser l'accés à un public diversifié, accompagner les apprentis dans leurs parcours en sécurisant leurs conditions de formation et de travail

21,23 M€ seront consacrés aux initiatives de la Région, au travers de la mise en œuvre du Plan apprentissage, pour accompagner le développement et la valorisation de l'apprentissage et ainsi multiplier le nombre d'apprentis dans les Hauts-de-France, du CAP au titre d'ingénieur.
Un budget qui vise :

1) Le maintien du pouvoir d'achat des apprentis dans les Hauts-de-France

Parmi ces crédits, 15,37 M€ sont fléchés pour les aides aux apprentis (aides au transport-hébergement-restauration, aide de rentrée- Fonds de solidarité des apprentis ou appui aux apprentis, dispositif de reprise de l'apprenti en cas de rupture , qui d'une part visent à réduire les ruptures de contrats mais aussi à garantir à chacun des apprentis de la Région le pouvoir d'achat dont il disposait en 2017 et qui lui permette de jouer son rôle d'acteur du développement économique du territoire, à l'instar de l'ensemble de la population active régionale
Les apprentis des Hauts-de-France bénéficient de conditions identiques et revalorisées : une aide de rentrée à 200 € pour les primo-entrants, un budget relatif aux aides au transport, à l'hébergement et à la restauration préservé et ouvert à tous les apprentis, un fonds de solidarité mobilisable par l'ensemble des CFA à l'ensemble des apprentis du territoire.

2) La mise en œuvre de politiques de développement et de valorisation de l'apprentissage

Les autres crédits de ce poste, soit 5,86 M€, permettront le déploiement de politiques liées au Plan Apprentissage : financement de développeurs de l'apprentissage, mobilité européenne des apprentis, valorisation des métiers auprès des jeunes et des familles, amont de l'apprentissage, création-reprise d'entreprise, etc.

A noter :
Les Programmes Opérationnels Européens des ex territoires Nord-Pas de Calais et Picardie sont en cours d'évolution, permettant dès 2018 la mobilisation des fonds régionaux et des fonds européens IEJ et FSE pour accompagner des projets d'accompagnement de jeunes vers l'apprentissage et des actions visant à augmenter la place et le poids de l'apprentissage chez les publics éligibles au Fond Social Européen pourra varier selon les territoires pour financer ces projets.
La poursuite envisagée par l'Union Européenne de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes devrait permettre en 2018 de sécuriser la dynamique engagée pour accompagner de manière personnalisée vers l'apprentissage les jeunes sans solution.

D) La mobilisation financière d'un fonds régional de péréquation de l'apprentissage pour soutenir la dynamique engagée pour cette voie de formation et d'accés à l'emploi durable

Conformément aux possibilités offertes par les dispositions du Code du Travail, la Région a souhaité se doter de ce fonds de péréquation, d'un montant de 2,08 M€ complètement autofinancé par le trop perçu de taxe d'apprentissage de certains CFA, et destiné à soutenir financièrement, le cas échéant, les CFA en difficulté. Tous les employeurs d'apprentis n'étant pas assujettis à la taxe d'apprentissage, ce fonds permet de rééquilibrer des situations hétérogènes et de sécuriser l'équilibre financier des CFA.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

E) Offrir des conditions sécures et améliorées de formation au sein des CFA des HDF

Le budget primitif 2018 consacrera 30,66 M€ au titre de l'investissement dans les CFA des Hauts-de-France afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil et d'équipements pédagogiques adaptés.
Cette intervention régionale dans le financement des investissements des CFA permet d'assurer l'adaptation aux besoins des publics et la modernisation de l'appareil de formation par des opérations immobilières et par le renouvellement ou l'achat d'équipements majoritairement pédagogiques.
La part des crédits historiques à l'échelle des Hauts-de-France relevant d'opérations immobilières d'envergure reste prégnante : 22, 6 M € seront en effet consacrés à la poursuite et à la sortie de terre des opérations décidées avant 2016 (constructions, réhabilitations, mises aux normes de sécurité).
Des mesures nouvelles à hauteur de 8,06 M€ de crédits de paiements permettront de soutenir prioritairement l'investissement immobilier et l'équipement pédagogique des CFA ainsi que les mises en sécurité et aux normes d'un certain nombre de sites de formation par apprentissage de la région, garantissant un accueil optimal aux apprenants.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

7ème VICE-PRESIDENCE
FORMATION ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES
Madame Karine CHARBONNIER

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
65 110 000 €	**27 670 500 €**	**36 200 500 €**	**63 871 000 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
263 253 890 €	**181 521 777 €**	**96 881 251 €**	**278 403 028 €**

En matière de formation professionnelle, le budget 2018 est un budget qui garantit le maintien de l'effort de formation qualifiante, soit un niveau identique à 2015 avant la mise en place du plan 500 000 (en 2016 et 2017).
C'est un budget qui est concentré vers les personnes qui en ont le plus besoin, qui leur permettra de disposer de formations mieux adaptées aux besoins des entreprises, avec des formations certifiantes, de durée moyenne et modularisables pour garantir la sécurisation professionnelle par l'accès à la qualification.
Les actions préparatoires à la qualification ont été profondément repensées. Elles sont maintenant centrées sur des référentiels reconnus par les partenaires sociaux (CLEA) pour l'acquisition des compétences clés attendues dans le monde du travail. Cela vaut également pour la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des langues étrangères.
La recherche de l'efficience, du lien avéré à l'emploi et la proximité des entreprises et des bénéficiaires caractérisent ce budget. C'est un budget qui doit être analysé non pas avec une stricte approche physico-financière, mais à l'aune de son caractère novateur, adossé aux objectifs du CPRDFOP, et aux regards de résultats qu'il produira en termes d'accès à l'emploi et à la qualification.
La politique de formation professionnelle revêt toujours une importance particulière, dorénavant inscrite dans les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Ce contrat de plan est actuellement en cours de déclinaison dans le cadre de contrats de branche qui permettront de coordonner les efforts de l'ensemble des financeurs sur les priorités partagées et en phase avec le SRDEII lui-même adopté en 2017.
Au niveau national, l'année 2018 sera marquée par les travaux préparatoires et l'adoption d'une réforme en profondeur du dispositif de formation professionnelle. La région Hauts-de-France s'associera à ces travaux et devra probablement faire évoluer ses propres modalités d'intervention pour tenir compte des nouvelles orientations retenues par le gouvernement.
Le budget 2018 continue d'affirmer les évolutions engagées depuis le début du mandat à savoir : former plus de personnes, former mieux et dans une seule perspective, l'accès à l'emploi afin de répondre de manière plus efficace aux besoins structurels de l'économie régionale et aux besoins en compétences des entreprises.
La formation, qu'elle soit organisée par la Région, les partenaires sociaux ou par Pôle Emploi, doit donc améliorer de manière significative l'employabilité des personnes et répondre aux besoins des entreprises. L'ensemble des interventions formation est par ailleurs organisé de manière complémentaire et régulé de manière permanente au sein du CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles)
De même, la politique d'orientation est en cours de redéfinition dans le cadre d'un Service Public Régional de l'Orientation, afin de favoriser des choix personnels tournés vers les métiers qui demain constitueront le socle de l'économie régionale, tout en permettant à chacun de poursuivre sa qualification tout au long de la vie.

Sur la politique publique de développement économique, 41 M€ d'aides directes en faveur des entreprises ont été mobilisés, provoquant également un effet levier en facilitant les interventions d'autres acteurs tels que les autres collectivités, le système bancaire et les organismes de financement, aux côtés, naturellement, des fonds propres des entreprises.
Cet effet d'entrainement et de dynamisme collectif, est aussi important que le simple apport de la seule Région, car il participe à une réelle mobilisation de l'ensemble de la société, au service du développement économique du territoire et de l'offre d'emploi, qui en sont des conséquences directes.
Concernant la compétence « développement économique », l'année 2017 a été charnière pour la région.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-225905742-20171214-56871-DE

En adoptant un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation *(SRDEII)*, en définissant de nouveaux cadres d'intervention en matière d'aides directes, et en mettant en place une Direction de l'Appui aux Entreprises *(DAEn)*, elle répond aux exigences de la loi NOTRé.
Fruit d'une large concertation, le SRDEII propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants de la région de porter une nouvelle vision, large et ambitieuse, tournée résolument vers l'avenir, pour un développement économique équilibré des territoires et le rayonnement international des Hauts-de-France.
5 dynamiques stratégiques structurent cette nouvelle ambition régionale :

- La région pionnière de la troisième révolution industrielle, maritime et agricole,
- Une région commerçante, leader de la distribution et hub logistique européen,
- Une place tertiaire et universitaire spécialisée, porte d'entrée en Europe
- Pour un modèle innovant de la Santé et des Services à la personne, leader de la silver économie
- La région des industries créatives et de l'accueil

Le lien entre le développement économique et la formation sera renforcé par l'articulation du SRDEII et du CPRDOFP. Ce lien se concrétisera en 2018 par les contrats de développement entre la Région et les branches professionnelles ou fédérations patronales.

La volonté est d'optimiser l'utilisation de l'argent public en mutualisant un maximum de services aux entreprises, en mobilisant les ressources privées en soutien à l'action publique.

A) Formation professionnelle

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
50 000 €	**0 €**	**50 000 €**	**50 000 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
208 680 000 €	**160 104 170 €**	**71 470 000 €**	**231 574 170 €**

Depuis mars 2014, la Région est pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle.
Cette compétence est organisée autour du triptyque information-orientation-formation. La Région a, avec d'autres partenaires, la mission d'animer un certain nombre de fonctions (orientation professionnelle) et dispositifs (validation des acquis de l'expérience) permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire son parcours professionnel tout au long de sa vie.
En plus des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier et simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs politiques : développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi.
Le budget 2018 traduit cette ambition et sera organisé autour des 7 grandes thématiques présentées ci-après.

1) Orienter et aider aux choix professionnels / financer les réseaux d'accueil

Au cours de l'année 2017, la région a engagé une large concertation avec le réseau des missions locales pour réformer en profondeur ses modalités d'intervention. C'est ainsi qu'un nouveau cadre a été adopté en octobre 2017 sur la base des dialogues de gestion et des dialogues de performance menés en concertation avec l'État. Une part variable de la contribution régionale sera adossée à l'atteinte d'objectifs en termes de retour en formation initiale et d'accès aux formations en alternance, principalement l'apprentissage.

Une attention particulière sera portée, en matière d'orientation, sur la diversification des choix pour les femmes, l'orientation vers les métiers du numérique, mais également dans la perspective de réduire les délais de prescription de formation et de mieux tracer les parcours de formation et d'orientation des bénéficiaires. Enfin, un travail par branche signataire de déclinaison du CPRDFOP sera engagé en 2018.

Le travail de refonte des interventions portera également cette année sur les espaces d'information sur la formation et sur les maisons de l'emploi. Les nouvelles orientations annoncées par l'État en la matière seront particulièrement observées pour déterminer la nature du soutien de la région à ces structures dont il conviendra de cadrer les interventions sur des actions dont la valeur ajoutée est avérée dans le paysage global de l'aide au choix et à l'orientation professionnelle.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56880-DE

Enfin, un budget particulier sera consacré à l'innovation dans le domaine de l'orientation et de la formation, notamment au titre de dispositifs nationaux adossés au programme d'investissements d'avenir (PIA).

2) Développer les savoirs et compétences de bases

En 2018, la mise en convergence des divers dispositifs va permettre d'aboutir à un dispositif unique Hauts de France dans le cadre d'un SIEG. A noter la volonté de la région d'inscrire cette intervention essentielle pour les habitants dans le cadre de CLEA (certification interprofessionnelle) et de permettre aux personnes d'accéder à une première certification reconnue par les entreprises et les partenaires économiques.
Ce nouveau SIEG intégrera les actions de lutte contre l'illettrisme qui seront elles aussi concentrées sur les formations adossées à des référentiels reconnus au niveau national. Il en sera de même pour le volet relatif à l'apprentissage des langues étrangères (anglais, néerlandais et français langue étrangère).
Une attention particulière sera portée sur les effets de ces formations pour le parcours des personnes et notamment leur accès à des formations qualifiantes du programme régional.
Enfin, le soutien aux écoles de la deuxième chance sera poursuivi et adapté aux évolutions souhaitées par le gouvernement au titre de la future réforme de la formation professionnelle.

3) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région Hauts-de-France est maintenant dotée d'un programme régional de formation qui comprend les dispositifs suivants

- programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou se spécialiser pour un métier. Il s'agit dorénavant de formations qualifiantes de courte durée et complètement modulaires permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'augmenter son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. C'est également au titre de ce programme qualifiant que l'on trouve les dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises.
- les Pass emploi et les Pass formation destinés à accompagner des projets de recrutement d'entreprise ou des projets individuels qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre qualifiante régionale. Ce sont des programmes qui ont été revisités pour tenir compte des orientations majeures et prioritaires du programme qualifiant.
- Un programme de formation dans le domaine du supérieur faisant l'objet actuellement, pour la rentrée 2018, d'un travail d'harmonisation visant à concentrer l'effort de la collectivité sur des formations professionnelles engagées par des personnes ayant la nécessité de réorienter leur carrière professionnelle en accédant à un niveau de formation plus élevé.

L'ambition de la Région est de mobiliser cet ensemble de dispositifs au plus près des besoins des territoires et de celui des entreprises afin de maintenir le nombre de personnes formées avant l'adoption du plan 500 000. Dans l'hypothèse où la réforme de la formation professionnelle permettrait à la Région d'amplifier cet effort, les moyens seront ajustés pour augmenter cette cible, mais toujours en mobilisant ce panel de dispositifs qui a fait l'objet depuis deux ans, d'une refonte en profondeur pour relever les défis identifiés au titre du CPRDFOP.
Dans le courant de l'année 2018, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour doter la région d'un programme ambitieux de formations entièrement délivrées à distance.

4) Organiser la continuité professionnelle

Il s'agit là d'un axe majeur de l'intervention Régionale au croisement des politiques de développement économique et d'appui aux entreprises. C'est ainsi que la DFP établit des partenariats avec les OPCA pour accompagner le recrutement collectif de chômeurs en POE, au moyen du Pass Emploi, et que la DAEN accompagne les projets d'investissements dans notre région ou les entreprises en consolidation au moyen du dispositif SECO.

5) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

Les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, sont confortées pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de poursuivre leur projet de formation dans les meilleures conditions. Ces mesures sont suivies et font l'objet d'une analyse quant à leur mobilisation dans le cadre des programmes de formation. Le rôle réaffirmé de la Région, partant de sa compétence formation, sera donc de donner le maximum de moyens aux personnes pour accéder à l'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur développement.
À ce titre, il est important de souligner que les accords élaborés en 2017 avec les 5 départements de la région, devraient permettre un meilleur accès à la formation des bénéficiaires de minima sociaux tout en étudiant la possibilité de maintenir le RSA pour ces publics. De même, une expérimentation sera proposée à l'État pour

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

envisager le maintien du versement de la garantie jeune pour les personnes qui entrent sur le dispositif des écoles de la 2e chance.
Ces évolutions s'inscrivent également dans la recherche de convergence systématique à l'échelle des Hauts-de-France et de développement d'une politique équilibrée sur l'ensemble du territoire.

6) *Valider et reconnaitre les acquis de l'expérience*

La validation des acquis de l'expérience récemment rénovée dans le cadre de la loi Travail, offre au territoire la possibilité de permettre à un nombre important de personnes d'accéder à une certification sur la base de l'expérience acquise. La Région propose une politique offensive en matière de VAE et d'inscrire de manière plus systématique la possibilité de la VAE en démarrage de processus de formation. Cette réforme constitue une opportunité pour les personnes d'obtenir une certification reconnue sur le marché du travail basée sur l'expérientiel et sans forcément passer par l'étape formation.
La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience est dorénavant intégrée dans le cadre du marché de la formation qualifiante.

7) *Innovation et expérimentation*

Le numérique, mais aussi les changements importants dans le champ de la formation professionnelle, donnent la possibilité de tester de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles manières de former ou de transmettre le savoir. La Région souvent à l'avant-garde, souhaite créer les conditions d'un véritable laboratoire de recherche et développement au service de la formation. Un fonds a donc été créé en 2017 et sera maintenu en 2018. Il permettra dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt d'accompagner des projets portés par des opérateurs de formation, ou des structures désireuses de proposer des nouvelles manières de faire.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite accompagner le développement des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, encourager la coopération entre organismes en soutenant des projets novateurs, développer les ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées et de renforcer l'accès à l'emploi des personnes. Les conditions d'éligibilité et les critères sont proposés dans un cadre d'intervention régional.

B) Appui aux entreprises

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
37 000 000 €	**17 266 500 €**	**24 050 000 €**	**41 316 500 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
6 500 000 €	**1 673 215 €**	**2 110 000 €**	**3 783 215 €**

Avec un SRDEII prescriptif et des régimes d'aides qui servent de support obligatoire à l'accompagnement économique du bloc communal, l'exercice de la compétence régionale économique prend un nouveau virage.
L'interventionnisme économique régional sert de point d'entrée obligatoire à l'adossement des autres concours apportés par des collectivités ou leurs groupements.
Dans ce cadre, la région s'est dotée d'une « boite à outils » avec une offre simplifiée et souple permettant de répondre à toutes les tailles d'entreprises (TPE, PME et groupes) et à tous les cycles de leur vie (création, implantation, développement et consolidation) afin de favoriser l'emploi et les investissements dans la région.
Ces dispositifs constituent l'ossature du budget de l'appui aux entreprises :

1) ***Aides à la création*** d'entreprises innovantes et industrielles, dotées de 1,5 M € d'autorisations de programme (AP)

L'objectif de ce dispositif est de soutenir financièrement les projets de créations d'activités économiques à potentiel, génératrices d'emplois, et de leur faciliter l'accès à d'autres financements.

2) ***Aides au développement*** qui se répartissent en trois catégories :

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-50079-20171871-DE

Aides au développement des grandes entreprises**,** dotées de 9 M € d'AP
Il s'agit ici d'aider les grandes entreprises à franchir une étape cruciale dans leur développement ou leur évolution économique, et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts de France au sein de groupes nationaux et internationaux.

Aides au développement des TPE artisanales commerciales et de services**,** dotées de 2 M € d'AP
L'objectif est d'accroitre la compétitivité des entreprises et de développer l'emploi en poursuivant trois objectifs :

- Accompagner les entreprises artisanales, commerciales et de services dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux
- Encourager les investissements de croissance
- Favoriser la création d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation, de l'organisation de l'entreprise et de l'adaptation à la transition numérique visant une compétitivité toujours plus performante.

Aides au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée**,** dotées de 5 M € d'AP
L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est d'aider les PME à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.
Le projet de développement de l'entreprise doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement, permettant à l'entreprise de passer un cap : développement d'un nouveau produit, acquisition de nouveaux marchés, développement à l'international, etc.

3) Aides à l'implantation d'entreprises, dotées de 8 M € d'AP

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est de favoriser, dans la région Hauts-de-France, la décision d'implantation de projets stratégiques d'entreprises géographiquement mobiles et créateurs d'emplois. Ce dispositif doit avoir un rôle incitatif auprès de l'entreprise, notamment dans son choix de site d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou d'autres pays.

4) Aides à la consolidation financière qui se répartissent en trois catégories :

Aides aux entreprises en consolidation financière**, dotées de 5,5 M € d'AP**
Via ce dispositif, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner les entreprises confrontées à des difficultés financières ponctuelles afin qu'elles puissent mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement et assurer leur pérennité sur le long terme.

Fonds 1er secours**, doté de 2 M €**
Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et les Tribunaux de Commerce du territoire ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.
L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt, d'un montant inférieur à 50 000 €, pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.
Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés.

Hauts-de-France Prévention**, dispositif créé en partenariat avec la CCIR, doté de 2,5 M € de crédits Région auxquels s'ajoutent 1,5 M € de la CCIR**
Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et la CCI de Région (CCIR) ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.
L'objectif de ce partenariat Région – CCIR est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement. Il est complémentaire au Fonds de 1er secours en termes de montant accordé (ici, de 50 000 à 300 000 €)

5) Dispositifs d'appui aux ressources humaines des entreprises, dotés globalement de 6,5 M € d'Autorisation d'Engagement Pluriannuelles (AEP)

Ces dispositifs auront pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le

Il s'agit ici d'accompagner les entreprises dont les projets de développement ont une incidence sur leur plan de formation, le reclassement du personnel ou encore nécessitant une expertise RH (dans le cas de réorganisation par exemple).
De même, il est également prévu d'accompagner, sur le plan RH, les reprises d'entreprises ainsi que les restructurations voire les fermetures ou cessions de sites.
Enfin, l'implantation d'entreprises, outre l'aide directe que la Région leur accorderait, pourrait également nécessiter une démarche d'accompagnement destinée à faciliter au mieux leur arrivée et leur intégration dans le territoire régional.

Tous ces accompagnements seront adossés aux dispositifs suivants :
Fonds d'aide aux plans de formation des entreprises doté de 2,5 M € d'AEP
Fonds d'appui aux implantations d'entreprises, doté de 3 M € d'AEP
Pass médiation, doté de 100 000 € d'AEP

6) Ligne budgétaire dédiée aux marchés d'expertises, dotée de 900 000 € d'AEP.

Pour que l'appui de la Région, auprès des entreprises, puisse être efficace dans tous les cas de figure il peut s'avérer utile de se doter de la possibilité de recourir, en tant que de besoin, à des expertises de haut niveau, qui concernent toutes les facettes de la vie des entreprises (finances, ressources humaines, organisation, droit, prospection ….). C'est notamment l'objet du marché à bons de commande multi-lots déjà en vigueur aujourd'hui. L'action de la Région ne se limite donc pas à de simples aides financières mais peut également remplir parfaitement un rôle de conseil, pluridisciplinaire, dans l'intérêt de l'entreprise.

C) Partenariats économiques

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
6 290 000 €	**4 404 000 €**	**2 830 500 €**	**7 234 500 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
41 613 890 €	**18 498 821 €**	**18 754 251 €**	**37 253 072 €**

Dès le deuxième semestre 2017 ont été adoptés les cadres d'intervention de plusieurs plans annoncés dans le SRDEII, pour la mise en œuvre opérationnelle des dynamiques stratégiques :
- Starter TPE
- Booster TPE
- Booster filières
- Parcs d'innovation

Les deux derniers cadres d'intervention seront adoptés début 2018 :
- Booster exportation
- Booster innovation

Ces cadres vont trouver leur application dès le début de l'année 2018 avec les premières délibérations permettant la mise en œuvre effective du SRDEII.
Afin d'animer les dynamiques sectorielles et le SRDEII, y compris l'animation de l'écosystème de l'innovation via l'agence régionale d'innovation, il est prévu un budget de 2 650 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

1) Plan Starter TPE

Le plan Starter TPE concerne la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise à travers le chéquier starter et le financement des réseaux d'animation/l'émergence. Le Chéquier Starter constitue la nouvelle politique régionale d'accompagnement à la création d'entreprise à compter du 1er janvier 2018. Le Chéquier Starter remplace les dispositifs Programme Régional pour la Création et la Transmission d'Entreprises, Pass Création Picardie et intègre le dispositif NACRE transféré par l'Etat dans le cadre de la Loi NOTRé.
Pour 2018, ce plan représente 9 632 890 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et accompagnera 3.000 entrepreneurs en 2018.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

2) ***Plan Booster***

Le plan booster vise à offrir aux entreprises des outils pour accélérer leur développement. Il reprend le booster filière, le booster innovation, le booster exportation et le booster TPE-artisans commerçants.

La région Hauts-de-France compte de nombreuses filières d'excellence, qui viennent nourrir les 5 dynamiques stratégiques régionales définies dans le SRDEII (Troisième Révolution Industrielle Maritime et Agricole, Transport commerce et logistique, Fonctions tertiaires supérieures, Santé et services à la personne, Industries créatives et dès l'accueil). Le plan booster filières vise à accompagner 1.000 entreprises en soutenant des structures d'animation des filières régionales (pôles d'excellence, clusters régionaux) ainsi que des grappes d'entreprises d'intérêt régional, selon les modalités d'un nouveau cadre d'intervention régional.

La Région souhaite mailler le territoire régional d'un réseau de parcs d'innovation labellisés pour développer les 5 dynamiques stratégiques définies par le SRDEII, en lien avec les stratégies de spécialisation intelligentes contractualisées avec l'Union Européenne (SRISI et S3) et en partenariat avec les territoires infra – régionaux. Les parcs d'innovation sont des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. Les incubateurs-accélérateurs régionaux devraient poursuivre leur croissance pour accompagner 300 projets et entreprises en 2018.

Le booster exportation a, quant à lui, la volonté de détecter et d'accompagner individuellement 150 entreprises, d'accompagner collectivement les entreprises lors de missions et de salons, d'internationaliser les filières d'avenir…

Dans le cadre du plan Booster, il y a également la volonté de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises via la mise en œuvre opérationnelle du PIA 3 – volet Filière. La Région va également participer à la mise en œuvre opérationnelle du PIA 3 – volet Innovation.

Pour 2018, ce plan représente 23 851 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 2 830 500€ d'autorisation de programme en investissement.

3) ***Plan Emploi***

Dans le plan emploi, on retrouve le dispositif ARDAN, le soutien aux PLIE et l'accompagnement RH des entreprises à travers le dispositif « entreprises apprenantes et réseau de portage ».

ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) est un dispositif original de formation qui permet la mise à disposition en entreprise, dans le cadre d'une mission de formation-action de 6 mois, d'un demandeur d'emploi.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des demandeurs d'emploi exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Pour 2018, ce plan représente 2 200 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

4) ***Plan territoire***

Le Plan territoire a pour objet la prospection et l'accueil d'investisseurs, la promotion du territoire, le marketing économique ainsi que la contractualisation des territoires via un appel à projet.

Le SRDEII s'appuie dans sa mise en œuvre opérationnelle sur 4 plans dont un dédié aux territoires. Dans ce cadre, la Région sera amenée courant 2018 à formaliser des contractualisations avec l'ensemble des intercommunalités de la Région. Des crédits s'inscrivent dans ce cadre et ont vocation à accompagner les intercommunalités des Hauts de France dans la formalisation de ces contrats (diagnostics, formalisation de la contractualisation, obligations légales, montée en compétence de l'ingénierie territoriale). Un soutien aux démarches innovantes portées par les territoires pourra également être envisagé dans le cadre d'un appel à projets qui sera lancé courant 2018 (commerces en test, territoire zéro chômeurs, boutique à l'essai,..).

Cela représente 3 260 000€ d'autorisation d'engagement.

D) Mission Hauts-de-France Financement

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

AP 2018	PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AP 2018	TOTAL PHASAGE 2018
21 770 000 €	6 000 000 €	9 270 000 €	15 270 000 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AE 2018	TOTAL PHASAGE 2018
500 000 €	60 000 €	190 000 €	250 000 €

Hauts-de-France Financement est amené à apporter des solutions de financement aux entreprises à chaque étape de leur vie (amorçage, création, développement, transmission…) et quel que soit le besoin (investissement, innovation, trésorerie…)
Les fonds qui interviennent auprès des entreprises sont dotés par la Région. Ces fonds se recyclent. Les budgets affectés concernent des créations de fonds, des augmentations de besoin ou, dans une moindre mesure l'érosion, liée aux pertes.

1) Le soutien en capital des entreprises

La Région est actionnaire ou souscripteur de fonds qui interviennent en fonds propres auprès des entreprises (en capital ou en obligations convertibles). Les entreprises sont ainsi particulièrement soutenues dès l'amorçage des projets, pour leur création, leur développement, leur transmission ou encore pour soutenir les projets innovants. L'inscription budgétaire 2018 permettra de renforcer l'accompagnement en haut de bilan des PME et des entreprises en phase de consolidation.

2) Le soutien en garantie

La Région dispose d'outils performants de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires. Le Fonds Régional de Garantie des Hauts de France, unique en France, permet de garantir les financements accordés aux TPE/PME comme aux ETI. Ce fonds nécessitera de nouvelles dotations en 2018 pour déployer son activité sur l'ensemble du territoire régional et agir sur les segments non couverts par Bpifrance.

3) Le soutien en prêts

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission…). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts d'honneur destinés aux créateurs d'entreprise. En 2018, les dotations de fonds permettront également de financer les entreprises en primo développement et celles, plus matures, en croissance.
Les fonds de prêts dédiés à l'innovation seront également dotés par la mobilisation de fonds européens.

E) Mission Proch'Emploi

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AE 2018	TOTAL PHASAGE 2018
2 560 000 €	365 571 €	1 807 000 €	2 172 571 €

La Région a souhaité agir de manière volontariste à la lutte contre le chômage, c'est pourquoi le dispositif Proch'emploi, mis en place dès le 5 janvier 2016, a été créé. Le dispositif Proch'emploi se fixe plusieurs objectifs :

- refonder les relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises
- agir avec les territoires et le monde socio-économique afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi et de parcours d'alternance
- accompagner les entreprises dans le recrutement et la formation (alternance – apprentissage) de leurs futurs collaborateurs.

Il s'agit donc de construire de la convergence et de créer les conditions de la lisibilité et de l'accès au marché du travail pour tous les demandeurs d'emploi quels que soient leur statut, origine ou territoire d'appartenance.

Le dispositif Proch'emploi au travers de la mission Proch'Emploi se définit par deux axes :

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

- L'un visant l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi via une équipe dédiée, agents de la Région en lien avec les différents acteurs et ressources présents sur les territoires et les directions internes de la formation, de l'apprentissage et l'action économique,
- L'autre visant l'accompagnement des entreprises via les plateformes territoriales Proch'emploi en lien avec les entreprises auxquelles par ailleurs elles proposent des candidats sélectionnées pour les offres repérées.

Dans le cadre de Proch'Emploi, les plateformes territoriales en lien avec les entreprises assurent sur les territoires les missions suivantes :

- Développer la relation avec les entreprises sur le volet RH
- Etudier et analyser les besoins de recrutement, avec un regard particulier sur les métiers non couverts ou insuffisamment couverts par le marché local de l'emploi
- Assurer un positionnement très fin, précis et réactif des demandeurs d'emploi candidats sur les offres d'emploi
- Proposer aux demandeurs d'emploi des **emplois durables**
- S'appuyer sur les réseaux d'accueil, d'accompagnement et de formation pour la préparation des demandeurs d'emploi à l'emploi.

A noter que les plateformes territoriales Proch'emploi ne reçoivent pas du public demandeur d'emploi.

L'ingénierie développée par les plateformes permet ainsi de :

- **Créer des réseaux locaux d'entreprises « chefs de file métiers» et de partenaires du dispositif**
  A partir de sa connaissance des réseaux d'entreprises et des milieux économiques, la plateforme est au service des chefs d'entreprises dits « chefs de file métiers ». Ces chefs de file ont pour rôle de donner une vision précise et prospective des besoins en recrutement dans leurs secteurs d'activités, d'élaborer et d'impulser les projets de filières, de fédérer, de mobiliser et d'entraîner les autres acteurs économiques du secteur d'activités pour démultiplier les opportunités.
- **Créer et développer de nouvelles formes de relation entre les personnes et les entreprises à savoir :**
  - Organiser des rencontres territoriales « jeunes / entreprises » qui créent et favorisent les opportunités d'échanges.
  - S'appuyer sur le réseau des entreprises pour développer les rencontres entre jeunes et entreprises et favoriser l'accès aux réseaux d'entreprise pour les jeunes : découverte, immersion, parrainage …
  - Organiser des entretiens collectifs pour les recrutements en nombre
  - Organiser des tchat Emploi pour les entreprises pour faire connaitre les métiers en tensions ou en difficultés de recrutement pour les demandeurs d'emploi
  - Avec l'appui des services de la Région et en lien avec tous les partenaires emploi formation du territoire, la plateforme garantit qu'une réponse « ressource humaine » est proposée lors des projets d'extension et d'implantation des entreprises.
  - La plate-forme territoriale intervient le plus en amont possible des recrutements pour anticiper et préparer les publics à l'emploi.

- **Favoriser la prospection mutualisée des entreprises pour recueillir les offres d'emploi**

La plate-forme territoriale mutualise la prospection des entreprises TPE/PME (sur le marché caché) et propose un interlocuteur unique qui devient le référent. Les plans de prospection mutualisés s'articulent par secteur, par type d'entreprise, par type de métier…

Le rôle majeur des structures porteuses ; structures qui sont financées par la Région.

Les plateformes sont donc portées par des structures porteuses (Cci, Agglomération, association…). Leur action a une importance non négligeable dans la réussite du projet.

Le coût de fonctionnement des plateformes est partagé à hauteur de 80% par la Région et 20% par la structure porteuse. L'intervention de la Région porte sur le financement des rémunérations et charges salariales inhérentes au poste de responsable de la plate-forme et de son ou ses assistant(e)(s). Les structures porteuses des plateformes prennent en charge les frais de mission (déplacement, réception, téléphone portable…) ainsi que les frais de fonctionnement (loyer, téléphone, internet, assurance locaux, frais de structure).

Au total, 21 plateformes territoriales Proch'Emploi intègrent le dispositif (14 versant Nord et 7 versant Sud). Elles s'articulent notamment avec les équipes qui interviennent sur le volet demandeurs. Pour l'essentiel, chaque plateforme territoriale dispose de 2 à 3 collaborateurs (un(e) responsable et un(e) ou deux assistant(e)s RH) recrutés et hébergés par les structures porteuses.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

8ème VICE-PRESIDENCE
CULTURE

Monsieur François DECOSTER

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
33 171 558 €	**45 447 490 €**	**11 965 400 €**	**57 412 890 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
81 470 667 €	**22 371 924 €**	**51 451 262 €**	**73 823 187 €**

Il y a également 405 700 € de crédits de fonctionnement et 300 750 € de crédits d'investissement gérés en annuel.

L'année 2017 a permis d'engager la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique culturelle et des axes d'intervention autour de :

- La création et la créativité
- L'éducation et les métiers de la culture
- La vitalité des territoires en lien avec les habitants
- Le rayonnement et le développement culturel international

Des dispositifs ont été ou seront adoptés, jusqu'à l'été 2018, après concertation avec les acteurs culturels et leurs représentants, pour répondre aux objectifs de la politique culturelle. Le 1er semestre 2018 sera consacré à la finalisation des nouveaux dispositifs et du cadre « conventionnel » avec les opérateurs culturels lié au « label régional ».
Les enjeux repérés comme étant majeurs dans ces différents axes sont aujourd'hui travaillés pour être adaptés aux besoins des différentes filières, des différents territoires et des habitants dans le cadre des concertations engagées depuis 2016 et qui se poursuivront tout au long du mandat.
Dès 2017, une augmentation du budget de la culture a traduit la volonté d'un engagement régional affirmé au travers, notamment, des grands projets d'envergure nationale, du développement des filières et plus spécifiquement de l'image et du cinéma et de la rénovation du patrimoine rural.
L'année 2018 permettra le déploiement des dispositifs adoptés : « création libre », « Médium » et plus particulièrement le volet aide à l'emploi de médiateurs dans les salles de cinéma de proximité, « Rénovation du Patrimoine rural et du patrimoine protégé », « territoire » pour les résidences d'implantation artistiques, « Manifestations, Temps Forts et leurs résonnances ».
La traduction budgétaire sera au rendez-vous des enjeux et des objectifs qui ont été repérés et adoptés pour faire de la région des Hauts-de-France la 1ère Région culturelle. Tout au long du mandat, pour atteindre 110 M€ en 2021, les moyens financiers seront déployés pour une « montée en puissance » progressive et concertée avec les acteurs et les territoires.

I. Culture

A) Axe 1 – Création et Créativité

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
8 660 000,00	**4 082 100,00**	**2 958 000,00**	**7 040 100,00**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
15 911 794,00	**4 646 391,5**	**9 180 813,7**	**13 827 205,2**

Deux dispositifs permettront d'accompagner la création et la créativité :
« Création Libre »

L'objectif recherché est de garantir la liberté de création artistique et de développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et de la production régionale.

- Par l'accompagnement des opérateurs qui concourent à cet objectif
- Au travers d'un fonds de soutien à la création et de résidences de création
- Et par le soutien à l'émergence et au repérage des jeunes talents, l'accompagnement de la recherche et de l'expérimentation dotés de moyens spécifiques et nouveaux dès 2018

« Novaction »
Le soutien du développement « intégré » et renforcé de la diversité des acteurs qui constituent une filière a été retenue comme étant majeur pour permettre le développement de l'emploi dans le secteur culturel, le développement économique. Il s'agira de poursuivre et de développer l'accompagnement de la Région, aux côtés d'autres partenaires comme l'Etat, afin de favoriser le développement, la structuration de façon équilibrée et cohérente des différentes filières artistiques, culturelles et patrimoniales.
Dès 2017, des moyens ont permis de conforter les filières du Cinéma et de l'audiovisuel, de la Danse, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle. L'année 2018 permettra de renforcer les autres filières sur lesquelles des besoins ont été identifiés.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

B) Axe 2 – Education et Métiers

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
367 000,00	**260 000,00**	**158 400,00**	**418 400,00**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
11 003 736,30	**4 172 980,09**	**6 084 711,16**	**10 257 691,25**

Trois dispositifs traduiront la volonté régionale de favoriser l'éducation artistique et culturelle, les parcours de formation artistique et culturelle, l'insertion professionnelle et l'emploi dans le secteur de la culture.

« Génération Culture »

Pour la région la plus jeune de France il est indispensable de se tourner vers la jeunesse pour lui permettre la rencontre avec une pratique, une œuvre, un lieu de patrimoine ou un artiste.

En 2017, le déploiement du PEP'S semble avoir rencontré les attentes des opérateurs et des lycées pour développer des actions en direction des lycéens et apprentis de la région.

299 projets au bénéfice de 268 établissements ont été soutenus dans ce cadre.

2018 sera l'année du déploiement des services civiques dans les lycées pour les Ciné-clubs, pour imaginer de nouvelles actions en direction de la jeunesse et de sa mobilité, pour que chaque jeune, scolarisé ou non, puisse à terme se construire un parcours artistique et culturel.

« Accompagnement de la formation et de l'enseignement artistique »

En 2017 le soutien de l'enseignement artistique dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique a été généralisé pour le cycle d'enseignement professionnel initial et la Région a soutenu des classes préparatoires à l'enseignement supérieur ou professionnel dans le domaine des Arts Plastiques.

Il faut rappeler que le soutien de la Région à l'enseignement supérieur des Arts Visuels est tout à fait exceptionnel, et que ce soutien fait de notre région l'une des plus attractives en termes de formation supérieure.

L'année 2018 permettra de conforter et d'harmoniser le soutien régional et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Ce soutien est indispensable au maintien d'activité et d'emploi en région Hauts-de-France.

« Médium »

La médiation culturelle constitue un enjeu crucial pour construire le parcours artistique et culturel des habitants de la région des Hauts-de-France et particulièrement des plus jeunes ou des plus éloignés de la culture. Des emplois de médiateurs dans les salles de cinémas de proximité ont été mis en place dans le cadre de la convention cadre avec le Centre national du cinéma et de l'image animée.

L'année 2018 sera l'année de plein exercice du volet de l'accord cadre pour l'éducation à l'image.

Par ailleurs, dans le cadre des « concertations filières » la Région examinera les besoins des différents secteurs dans ce domaine.

C) Axe 3 – Vitalité des territoires en lien avec les habitants

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
16 444 558,00	**4 590 000,00**	**7 099 000,00**	**11 689 000,00**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
44 019 986,34	**9 263 487,32**	**31 536 012,34**	**40 799 499,66**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-E60718_20121404-DE

Deux dispositifs pour soutenir et permettre un développement culturel équilibré, cohérent et équitable en interaction avec les habitants, destinataires finaux de la diffusion et de l'action culturelle.

« Territoires »
La vitalité des territoires passe par la présence de structures de diffusion artistique, culturelle et patrimoniale de proximité. La présence artistique est également essentielle pour favoriser la rencontre avec les habitants.
L'année 2018 permettra de renforcer, au travers des résidences d'implantation, la présence d'équipes artistiques en milieu rural ou dans des quartiers où cette présence est nécessaire.
Le déploiement de la rénovation du patrimoine rural à l'échelle de la région et la mise en œuvre de l'accompagnement à la rénovation du patrimoine protégé permettront de travailler de concert avec la Fondation du Patrimoine et les territoires pour une valorisation et une médiation culturelle renforcée du patrimoine régional, vecteur de développement culturel, touristique, économique.
Dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région notamment, la Région accompagnera la rénovation de lieux culturels et artistiques essentiel à un aménagement équilibré des territoires.

« Circulation de la création en région »
Au-delà de l'action renforcée des opérateurs culturels régionaux, pour développer des partenariats avec les lieux et les territoires afin de faire circuler la création et les œuvres sur l'ensemble du territoire régional, un dispositif sera élaboré pour renforcer la circulation et la diffusion de la culture et du patrimoine.
Ce dispositif sera adopté en début d'année pour être déployé à partir de l'été 2018.

D) Axe 4 – Rayonnement de la région et développement international

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
0	**220 000,00**	**0**	**220 000,00**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
10 535 150,00	**3 845 350,41**	**4 649 725,00**	**8 495 075,41**

« Haute-Culture »
Pour positionner la région Hauts-de-France comme « terre du rayonnement culturel », la Région accompagne des opérateurs et des projets qui favorisent « l'exportation » de la création artistique, culturelle et patrimoniale régionale au niveau national et internationale.
Ce dispositif sera renforcé pour permettre de mettre en œuvre des partenariats qui visent à promouvoir la création et la créativité et renforcer sa visibilité.

« Temps forts et leurs résonances »
Les évènements, temps forts, manifestations et festivals de rayonnement régional, national et international contribuent au développement culturel, de l'attractivité régionale, et sont facteurs de développement touristique et économique.
L'année 2017 a permis d'engager le soutien régional à de grands événements comme « le festival international des séries », « feux d'hiver », « le festival des jardins », autant de manifestations phares qui vont rassembler la population régionale et affirmer que la région des Hauts-de-France soutient aussi, au travers de ses grands rendez-vous, des secteurs culturels, des artistes et créateurs.

II. Grands projets culturels et Gestion Patrimoniale en Culture

La politique d'investissement en culture se traduira, en autre, par la poursuite des travaux au Studio National des Arts Contemporains Le Fresnoy à Tourcoing, au centre historique minier LEWARDE, la poursuite des travaux sous mandat de construction du Centre de Conservation du Louvre Liévin.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200031741-20171221-20171871-DE

Le budget 2018 comprend enfin un certain nombre d'opérations antérieures à 2017 qui seront soldées l'année prochaine. Elles représentent une somme totale de 2 334 000 € en investissement et de 443 715 € en fonctionnement (crédits de paiement).

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

III. Parc de matériel scénique (Gestion annuelle)

Le PMSE propose la location de matériels scéniques, y compris scène mobile, à tarifs préférentiels votés par les élus, aux associations, collectivités et établissements publics, dont le siège social est situé dans les Hauts-de-France.
Les dépenses de fonctionnement correspondent à la maintenance de matériels divers (élévateurs de charges, podium etc…) pour un montant de 9 500€.
Les dépenses d'investissement correspondent au renouvellement régulier du matériel loué pour un montant de 100 000 €.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

9ème VICE-PRESIDENCE
LYCEES ET ORIENTATION
Madame Manoëlle MARTIN

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE2018**
136 375 533 €	**117 954 215 €**	**37 045 785 €**	**155 000 000 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE2018**
165 175 302 €	**140 877 290 €**	**21 937 505 €**	**162 814 795 €**

Il y a également 3 898 000 € de crédits de fonctionnement et 260 000 € de crédits d'investissement gérés en annuel.

Le projet de budget 2018 s'inscrit dans le cadre du projet régional pour les Lycées, qui a été présenté lors de la séance plénière du 13 octobre 2016 :

- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation,
- Ouvrir les lycées agricoles sur leur territoire et développer l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires au travers du réseau des fablabs,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Faire baisser le chômage des jeunes en endiguant le décrochage,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération Lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent à la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.
Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) la contribution financière pour la rémunération des contrats aidés.

1) La dotation globale de fonctionnement des lycées publics

La Région assure le fonctionnement des lycées publics par une participation dite « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.
Pour 2018, la dotation de fonctionnement reste calculée sur la base de la réalité des charges et de produits de chaque établissement, avec l'application d'un mécanisme de correction, minorant ou majorant le montant de la dotation pour minorer ou pour renforcer le niveau des fonds de roulement mobilisables des établissements.
Le niveau des dotations initiales versées aux établissements augmente légèrement en 2018, notamment du fait de la diminution de l'impact de la réfaction sur les fonds de roulement des établissements, nombre d'entre eux étant revenus aux niveaux standards préconisés par la Région en 2017.
Au-delà de la dotation initiale versée à tous les établissements, est prévue une enveloppe pour dotations complémentaires, qui peuvent être versées en cas de difficulté financière, dans le cadre du dialogue que la Région a souhaité mettre en place avec chaque établissement. Cette enveloppe diminue par rapport à 2017, compte tenu des prévisions d'utilisation.

2) Les autres dépenses de fonctionnement général des lycées

Par ailleurs, il faut ajouter à cette dotation globale de fonctionnement « stricto sensu » d'autres contributions financières du conseil régional :

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le

- Diverses contributions versées à l'Etablissement (par exemple pour la prise en charge des transports d'élèves internes ou demi-pensionnaires lorsque l'établissement ne bénéficie pas d'un restaurant scolaire ou d'un internat),
- Des dépenses de fonctionnement, qui relevaient autrefois du budget des établissements mais qui ont été reprises par la Région (par exemple, pour la prise en charge des dépenses de chauffage pour 10 établissements picards ou encore pour la prise en charge des abonnements Internet et téléphoniques sur le versant nord).
- Le maintien de la télérelève sur le versant nord,
- Le paiement en direct de certains impôts et taxes et de locations immobilières issues de la gestion du patrimoine des lycées.

Ces derniers dispositifs doivent encore faire l'objet d'une harmonisation à l'échelle des Hauts de France.
Ces enveloppes portent le périmètre des dotations de fonctionnement « lato sensu » à près de 85 M€.

3) Le financement des contrats aidés intervenant dans les lycées

Pour un montant de **4,4 M€**, la collectivité :
- contribue au financement des emplois aidés intervenant recrutés par les Lycées sur les missions d'entretien ou de restauration,
- déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui a été étendu à l'ensemble du territoire régional en fin d'exercice 2017.

B) Participer au financement des lycées privés sous contrat

L'intervention du Conseil régional, juridiquement plus encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des nouveaux protocoles d'accord adoptés en 2017, valables pour la durée du mandat.

1) Les forfaits régionaux d'externat

La Région finance le fonctionnement des lycées privés par le biais de « forfaits régionaux d'externat » prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education.
Ces forfaits sont calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 (2015 pour 2017), les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues :
- **Dépenses liées au fonctionnement matériel**
- **Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées.**

Ces dépenses sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

A la suite de l'harmonisation des modes de calculs entre les deux versants de la Région, après négociation avec les fédérations de l'enseignement privé et compte tenu des évolutions d'effectifs des établissements publics et privés à la rentrée 2017, le niveau global des forfaits s'établit pour 2018 à 47,6 M€ (+ 0,4 M€ par rapport à 2017).

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

La Région attribue des subventions versées aux établissements privés, relevant du Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC), du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP), des Maisons Familiales et Rurales (MFR) et le lycée Averroès de Lille, pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.
L'intervention de la Région à ce titre est évaluée en investissement à **11,9 M€** en crédits de paiements pour 2018.
Cette intervention est complétée par l'apport par la collectivité de garanties d'emprunt pour le financement de projets d'investissement des lycées privés.

C) La Région aux côtés des jeunes et des familles

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.
Elle vise :

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

1) *A aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité*

La carte Génération #HDF permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée qui a permis à des dizaines de milliers de jeunes de percevoir 100 euros pour ceux qui entraient dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordaient les années suivantes.

Par ailleurs, bon nombre d'habitants de notre Région rencontrent des difficultés qui ne doivent pas être des obstacles au déroulement de la scolarité au lycée. Pour éviter cela, le budget 2018 prévoit la mobilisation de 350.000 euros, afin d'aider individuellement les familles qui n'arriveraient pas à financer l'équipement professionnel de leurs enfants, le restaurant scolaire ou encore l'internat, via la carte Génération #HDF.
En intégrant les frais de portage de la carte Génération #HDF, ce sont ainsi près de 16,1 M€ de crédits de paiements qui seront consacrés aux aides individuelles en 2018.

2) *A favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne*

La Région intervient pour aider les établissements publics comme privés à monter des projets éducatifs au profit des jeunes. Au-delà du dispositif « PEPS » porté par le budget Culture, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés par les établissements à l'appui de leurs projets, pour un montant total de 3,3 M€ pour 2018.

3) *A favoriser l'emploi des jeunes grâce à une information individualisée sur les métiers et les formations*

Le diplôme reste le premier déterminant de l'insertion sociale et professionnelle. Notre région reste, malgré la mobilisation des équipes éducatifs en retrait des indicateurs nationaux tant sur le décrochage scolaire que sur les poursuites d'études.
Au travers de ses politiques, la Région vise à favoriser une orientation choisie et ambitieuse par une information facilement accessible sur les parcours de formation, sur la réalité des métiers et des débouchés professionnels.
La mobilisation en faveur de l'emploi se traduira opérationnellement par :

- Le lancement d'une nouvelle plateforme régionale de services sur l'orientation scolaire et professionnelle destinée aux jeunes et aux familles,
- Le soutien à des actions visant à la prévention du décrochage scolaire.

Le projet de budget pour 2018 prévoit une enveloppe de **0,6 M€** pour développer ces dispositifs.

D) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

Afin de dresser un panorama des investissements lourds restant à mener, à côté des travaux d'entretien et de gestion courante, un diagnostic a été établi pour chaque lycée. Il en ressort le besoin de mener près de 200 opérations de restructuration lourde (estimation supérieure à 700 000 €) et de réaliser des investissements qui répondent aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition de plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.

2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens...), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.

3. Inscrire les lycées dans le « REV3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économies d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées en fonction de la baisse des effectifs scolarisés, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.

4. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité, de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.

A cette fin, un budget de 845 millions d'euros a été réservé à la mise en œuvre des opérations découlant du Programme Prévisionnel d'Investissement des Lycées 2016/2021. Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics, qui représentent 94% du PPI, ont été répartis selon 3 typologies. Ce budget d'investissement est complété par un budget annuel de fonctionnement, représentant, chaque année, un peu plus de 5 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

1) *La mise en œuvre d'opérations lourdes de restructuration*

En début de mandat, le recensement de l'ensemble des projets des lycées affichait un besoin de crédits de paiement à hauteur d'1,162 milliard d'euros. Grâce aux dialogues individualisés qui ont été tenus avec chaque établissement entre octobre 2016 et février 2017, une analyse fine et partagée avec chaque lycée a permis d'obtenir une baisse significative de ces besoins. Cette diminution entraine la révision de plusieurs programmes, le décalage dans le temps ou le re-phasage de projets, voire dans certains cas, leur report au-delà du mandat.
Les crédits de paiement 2018 sont également impactés par deux nouvelles contraintes fortes :

- Le retard pris sur les opérations devant être lancées en 2017, résultant notamment des arbitrages stratégiques sur certains dossiers (ex : modification de la restructuration du lycée Anatole France de Lillers impliquant l'abandon des travaux en 2017/2018 et la mise en place d'un nouveau projet en 2019/2020). Ces retards décalent les besoins de crédits de paiements de 2017 sur 2018.
- La prise en compte de nouvelles opérations liées à des évolutions d'effectifs (ex : les lycées de Genech, du Quesnoy, de Chauny et de Crépy-en Valois) ou à des sinistres et contentieux (les lycées de Dunkerque, de Sin le Noble, de Somain…). Ces opérations non prévues impactent essentiellement 2018 et 2019 en crédits de paiements.

Pour 2018, les besoins des opérations lourdes ont ainsi été fixés à 66,76 Millions de Crédits de Paiement en investissement.

2) *La conduite d'opérations thématiques de travaux*

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration seront complétés par deux autres dispositifs :

- la mise en place d'un nouveau mode opératoire : le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM). Ce dernier, guidé par la volonté de rapprochement avec les préoccupations des établissements, sera actualisé chaque année au cours des dialogues individualisés afin de répondre au mieux aux attentes de la communauté éducative.

- la conduite d'opérations régionales ciblant une thématique ciblée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. Sont notamment traités dans ce cadre les agendas d'accessibilité, la mise en sûreté des établissements ou les rénovations de filières.

En effet, les besoins financiers de la Région demeurent importants : elle doit assurer ses obligations de propriétaire et tenir compte de l'évolution des contraintes pédagogiques des 265 établissements publics. La mise en sûreté des lycées a également nécessité la sanctuarisation d'une nouvelle enveloppe de 20,4 millions d'euros votés en 2017, dont 17,5 millions € seront pris sur les crédits de paiement en 2018.
En outre, aux impératifs de bon gestionnaire s'ajoutent des contraintes extérieures liées à la mise en accessibilité des établissements, au respect des normes vétérinaires en restauration, à la conformité au code du travail pour les ateliers des lycées professionnels ou encore à la mise en œuvre des réformes des diplômes et des mesures de rentrée scolaire.

En 2018, ces dépenses thématiques d'investissement représentent un besoin de 22 millions d'euros de crédits de paiement en 2018 auxquels s'ajoutent 30 millions d'euros de Crédits de paiements pour le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance.
La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments. Initialement estimées à 4 000 000 €, les dépenses ont été revues à la baisse pour 2018 **et représentent un montant de 3 526 000 €.** Elles couvrent notamment :

- les travaux d'urgence en fonctionnement
- les contrôles périodiques et la maintenance des ascenseurs sur le versant nord
- la prise en charge des déménagements dans les opérations de travaux ou de renouvellement du parc des équipements
- les frais de géomètre et de notaires dans le cadre des actes fonciers
- la mise en place de conventions de partenariat avec les SDIS pour améliorer les conditions de sûreté et de sécurité dans les lycées.

3) *L'acquisition d'équipements*

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à placer le numérique au sein de toutes les pratiques, à renouveler et valoriser l'équipement des filières professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.
Le budget d'investissement prévoit une enveloppe de 24,33 millions d'euros de crédits de paiement en 2018 afin de renouveler les équipements des lycées, tant en ce qui concerne la pédagogie, que le numérique, le mobilier, les outils de travail des agents ou encore les équipements de restauration.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Sur cette somme, 8,6 millions d'euros sont déjà engagés sur des programmes antérieurs. Les crédits restants permettent :

- De maintenir les équipements de restauration dans un état correct de fonctionnement sans anticipation du vieillissement.
- De prendre en compte partiellement les réformes pédagogiques et mise aux normes des ateliers.
- De couvrir l'obsolescence du parc informatique sans mise en place d'une politique volontariste en la matière.
- De remplacer a minima le mobilier des lycées et les équipements des agents.

Ces crédits d'investissement sont complétés par un budget de fonctionnement de 2 240 000 €, répondant tant aux compétences décentralisées qu'à des initiatives régionales :

- La politique « Equiper les EPLE », représente un budget de 600 000 €, rassemble l'opération « Je mange local » et la création d'une nouvelle enveloppe de 250 000 € destinée à mettre en place un dispositif d'intervention d'urgence pour la réparation des équipements.
- La politique « Assurer le fonctionnement des EPLE », estimée à 700 000 €, recouvre la gestion du parc informatique, le financement des anti-virus et serveurs et l'implantation de GPAO dans les restaurations scolaires (350 000 €).
- La politique « Favoriser la réussite éducative et les relations aux familles », d'un montant de 940 000 €, intègre plusieurs évolutions : le développement des Campus des Métiers et de Qualifications, le déploiement des Espaces d'Innovation Partagée et la mise en place d'un ENT à l'échelle Hauts-de-France.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

10ème VICE-PRESIDENCE
RENOVATION URBAINE, LOGEMENT, INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE
Monsieur Guillaume DELBAR

INVESTISSEMENT			
AP 2018	PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AP 2018	TOTAL PHASAGE 2018
31 485 000 €	21 146 723 €	8 536 391 €	29 683 114 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2018 SUR AE 2018	TOTAL PHASAGE 2018
11 226 100 €	2 656 648 €	6 090 487 €	8 747 135 €

Qu'il s'agisse de déployer le très haut débit dans l'ensemble de la région ou d'accompagner les territoires les plus en difficultés inscrits en géographie prioritaire ou de stimuler l'innovation sociale et numérique, l'emploi et le développement économique restent les deux priorités qui guideront l'action régionale en 2018.
En matière de rénovation urbaine et de politique de la ville, l'année 2017 a permis l'installation d'une nouvelle stratégie régionale. Le budget 2018 reflètera une période de transition entre les mesures antérieurement décidées héritées des anciennes régions Picardie et Nord-Pas de Calais (finalisation des projets autour de l'ANRU I, poursuite du PNRQAD…) et la mise en œuvre des nouveaux cadres d'intervention régionaux (constitués de deux volets : le soutien régional au NPNRU et le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers politique de la ville). L'effort d'harmonisation des dispositifs sur l'ensemble du territoire régional sera également poursuivi, notamment en ce qui concerne la participation citoyenne, à travers l'extension des dispositifs « Nos Quartiers d'Eté » et des « Projets d'Initiative Citoyenne » sur le versant sud.
Le budget 2018 permettra en outre les premières déclinaisons opérationnelles de la stratégie « Logement » adoptée le 18 mai 2017. Il s'agira d'accompagner les territoires à travers le soutien à l'accession sociale/abordable à la propriété.
Pour ce qui concerne les infrastructures, elles constituent le socle indispensable au développement de l'ensemble de l'écosystème. Garantir un accès équitable aux réseaux est donc un enjeu majeur.
Par réseaux, il faut entendre le développement du **Très Haut Débit et de la téléphonie mobile.**

Le Très Haut Débit et l'accès à Internet
Le déploiement du très haut débit s'inscrit dans un cadre législatif qui partage les rôles entre opérateurs privés et puissance publique. Les opérateurs se sont engagés à déployer des infrastructures à très haut débit sur leurs fonds propres dans les zones les plus urbanisées (essentiellement les grandes agglomérations régionales), la puissance publique assurant le déploiement des infrastructures sur le reste du territoire afin de garantir l'équité territoriale.

Concernant la zone publique, 4 projets ont été lancés (1 projet bi-départemental dans l'ex Nord-Pas de Calais et 3 projets départementaux en ex-Picardie), chacun confié à un syndicat mixte. La Région a un rôle plus ou moins intégré dans chacun de ces projets :

- très intégré concernant le projet "La Fibre Numérique 5962" (Nord-Pas de Calais) où la Région finance le projet à hauteur de 40% et préside le syndicat mixte aux côtés des départements du Nord et du Pas-de-Calais et des intercommunalités ;
- moins intégré concernant les projets portés par Somme Numérique, Oise THD et l'USEDA (Aisne) avec un financement régional et une participation à la gouvernance sur la base d'un représentant élu siégeant sans pouvoir de vote.

Chacun de ses projets possède son modèle économique et son calendrier (Délégation de service publique totale, marché de travaux et gestion en affermage.)

La téléphonie mobile
A l'heure où plus de 65% des internautes utilisent leur téléphone pour se connecter à internet, l'accès à une couverture en téléphonie et internet mobile devient un enjeu de plus en plus prégnant pour le développement des territoires. La résorption des zones blanches (aucun service) et des zones grises (mauvais service ou pas de

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

concurrence) devient ainsi une nécessité d'aménagement du territoire au même titre que le développement de l'internet fixe.

Quelques actions ont été entreprises à l'initiative du Conseil régional avec la réalisation en 2014 d'une étude portée par le syndicat mixte la Fibre 59 62 sur la couverture en téléphonie et internet mobile sur le Nord-Pas de Calais (relevé de terrain sur l'ensemble du territoire) et l'inscription d'une trentaine de zones blanches dans le cadre du Contrat de Plan État Région (Nord-Pas de Calais et Picardie) ;

Pour l'année 2018 il est proposé de :

- développer une application grand public sur smartphone destinée à qualifier la réception sur l'ensemble du territoire régional de manière à produire des cartes disponibles pour les habitants et leur permettre de choisir le meilleur opérateur ;
- D'accompagner les communes en zone blanche en particulier par le co financement de pylônes ;
- De participer au projet européen WIFI4EU

En termes d'innovation numérique, l'année 2017 a constitué le cadre de l'installation d'une feuille de route régionale. Le budget 2018 poursuivra l'ambition qui y est développée autour des trois axes suivants :

- Réussir le pari du développement des usages et stimuler l'innovation numérique et sociale, dans toutes les politiques régionales, sur tous les territoires et dans les pratiques de notre institution. Le budget 2018 permettra d'accompagner la montée en puissance ou la mise en œuvre des mesures instaurées en 2017 telles que le dispositif « INS'pir » ou l'appel à projet « Tiers Lieux du Numérique ».
- Relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur la filière numérique, sur la transition numérique des entreprises et sur la formation. La transition digitale des TPE représente un enjeu majeur pour le développement des entreprises du territoire et fera l'objet d'une attention accrue.
- Fédérer les acteurs de la transition numérique et animer l'écosystème numérique régional à travers le soutien à la mise en place de manifestations numériques ayant un intérêt à l'échelle des Hauts-de-France.

Par ailleurs, le budget 2018 permettra de soutenir de façon ciblée des secteurs innovants et dynamiques en Région, comme les domaines de la robonumérique ou de la réalité virtuelle.
Suite à la Loi du 7 août 2015, dite NOTRe, le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation a été adopté le 30 mars 2017. Il propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants de la région de porter une nouvelle vision, large et ambitieuse, tournée résolument vers l'avenir, pour un développement économique équilibré des territoires et le rayonnement international des Hauts-de-France. Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la transition numérique sont des enjeux transversaux des dynamiques et plans d'actions du SRDEII.
L'ambition du SRDEII se concrétise dans le budget 2018 qui, pour la première fois, est un budget à l'échelon régional Hauts-de-France.
Dans ce cadre, en matière d'innovation sociale et d'économie sociale et solidaire, l'objectif sera de poursuivre la déclinaison de stratégie régionale, élaborée de façon concertée avec les acteurs et les collectivités et basée sur les trois objectifs suivants :

- décloisonner pour multiplier le nombre de projets ESS dotés d'un modèle économique viable, en continuant à accompagner les porteurs de projets au stade de l'étude de faisabilité ou de la recherche industrielle, de l'émergence, de la création, ou dans le développement de leur activité.
- partir des dynamiques locales, à travers la mise en place d'un appel à projets ciblé sur la structuration et le développement de dynamiques territoriales de coopérations économiques, pour favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et lutter contre la formation de « zones blanches ».
- Trouver de nouveaux leviers de développement en s'appuyant sur l'innovation sociale et l'achat responsable en vue d'un changement d'échelle.

A) Rénovation Urbaine, politique de la ville, logement

Rénovation urbaine, logement

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
23 100 000 €	**18 017 609 €**	**4 682 391 €**	**22 700 000 €**

Politique de la Ville

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

3 500 000 €	**2 400 000 €**	**1 500 000 €**	**3 900 000 €**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
4 200 000 €	**1 208 508 €**	**2 991 492 €**	**4 200 000 €**

1) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants. Au total, au niveau national, ce sont près de 7,4 milliards d'Euros de concours financiers qui seront mobilisés par l'ANRU pendant 10 ans sur 216 Quartiers d'Intérêt National (QIN) et 264 Quartiers d'Intérêt Régional (QIR).
En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 29 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.
Les principes fondateurs de ce nouveau programme s'articulent autour des objectifs suivants : augmenter la diversité de l'habitat, adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées, favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique, renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants, viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers et réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures.
Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 54 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire et de mobiliser à cet effet un budget spécifique calculé sur la base d'un euro Région pour trois euros ANRU, dans la limite d'un plafond de 240 M€ pour les 10 prochaines années. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention, et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables sur la période 2014-2024 par EPCI par délibération du 29 juin 2017.
En termes de priorités d'intervention les crédits « renouvellement urbain » pourront être mobilisés sur les priorités régionales suivantes :
- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La même loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville a instauré un contrat de ville unique porté par l'Agglomération, dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région qui en est obligatoirement signataire a, par délibération cadre, fixé les modalités de son engagement en matière de politique de la ville sur les 40 contrats de ville élaborés en Hauts-de-France et qui concernent 199 quartiers prioritaires et de veille, touchant près de 900 000 habitants.

Outre les politiques de droit commun, l'engagement régional s'appuiera sur des crédits spécifiques **adossés à 3 priorités** :
- Renforcer le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

Et trois leviers d'actions : le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants.
Trois dispositifs sont mis en place :
1. Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté »,
2. Le soutien régional à l'emploi et l'innovation dans les quartiers,
3. Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain évoqués précédemment.

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts de

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053643-20171214-56870-DE

France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération-cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mobiliser une politique transversale et partagée au travers des différentes compétences régionales, tout en ciblant l'intervention régionale en faveur de l'habitat et du logement sur :

- **Le soutien à la réhabilitation du parc existant,** qui s'appuie principalement par la mise en place d'un Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et l'Etat, qui vise notamment un renforcement des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique, les dispositifs d'aides régionales pour les ménages éligibles aux dispositifs de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), une caisse d'avance à l'échelle régionale, un développement de zones de massification de la rénovation énergétique des logements…
- **L'expérimentation, l'innovation et la contribution à la TRI**
- **Le soutien à l'emploi par le renforcement des filières**,
- **L'accompagnement des publics et des territoires**, qui se traduit notamment par la mise en œuvre d'un appel à projet relatif à l'accession sociale et abordable à la propriété, délibéré le 18 mai 2017

Par ailleurs, le budget 2018 tient compte également de l'accompagnement des bailleurs sociaux dans le cadre de l'engagement partenarial pour le renouveau du Bassin minier du Nord-Pas de Calais (délibération du 29 juin 2017).

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

B) Economie sociale et solidaire / innovation sociale

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 400 000€	**400 000€**	**750 000€**	**1 150 000€**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
3 561 100€	**800 000€**	**1 502 495€**	**2 302 495€**

Suite à l'adoption du SRDEII, des cadres d'intervention ont été adoptés en 2017 :
- Cadre d'intervention *création des structures de l'Economie Sociale et Solidaire*
- Cadre d'intervention *émergence des structures de l'Economie Sociale et Solidaire*
- Cadre d'intervention *innovation sociale*
- Cadre d'intervention *développement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire*

Ces plans ont déjà trouvé leur application au cours de l'année 2017 et seront pleinement opérationnel lors de l'année 2018.
Afin d'animer les dynamiques « économie sociale et solidaire et innovation sociale », il est prévu un budget de 279 600€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

1) Plan Starter

Le plan Starter reprend notamment le plan starter ESS. L'enjeu réside dans la capacité des acteurs à proposer des solutions d'accompagnement et de financement sur l'ensemble du territoire régional en développant des outils pouvant être mobilisés à chaque étape de vie d'une structure.
Le plan starter concerne également l'innovation sociale. La Région souhaite développer une politique de soutien au développement des projets d'innovation sociale. Courant 2017, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et a déjà permis de labelliser une vingtaine de projet. En complément, un nouveau dispositif d'aides a été adopté par les élus régionaux pour accompagner spécifiquement les projets de création s'inscrivant dans ce cadre. Ces projets peuvent être aidés sur la partie fonctionnement (R&D par exemple) ou sur la partie investissement.
Pour 2018, ce plan représente 2 781 500€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 1 400 000€ d'autorisation de programme en investissement.

2) Plan territoire

Le Plan territoire est le cadre de lancement d'appel à projet sur la thématique de l'ESS. Il s'agit de permettre l'accompagnement des Initiatives territoriales (en vue d'accompagner principalement les projets portés par des acteurs territoriaux de l'ESS comme la structuration de Pôles Territoriaux de Coopération Economique).
Pour 2018, ce plan représente 500 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

C) Innovation numérique

L'ambition régionale relative à l'innovation numérique et sociale prend corps dans la feuille de route régionale autour de quatre axes garantissant l'approche globale de l'écosystème numérique **pour plus d'innovation, plus d'équité territoriale et plus d'emplois :**

- **Axe 1 : développer le très haut débit et la téléphonie mobile** sur le territoire régional :
- **Axe 2 : réussir le pari du développement des usages et de l'innovation numérique et sociale**, dans toutes les politiques régionales, sur tous les territoires et dans les pratiques de notre institution via notamment une politique de développement des feuilles de route numérique dans tous les EPCI mais également la mise en œuvre d'un réseau dense de Tiers Lieux Numériques
- **Axe 3 : relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur la filière numérique**, et accompagner les entreprises (TPE) dans leur transition numérique. Cela passe également par la mise en œuvre du dispositif régional Ecole Régionale du Numérique.
- **Axe 4 : fédérer les acteurs de la transition numérique** pour garantir une approche globale et transversale du numérique, intégrée et appropriée dans tous les schémas et stratégies du territoire régional. Cet axe est financé par le FEDER.

Pour répondre à ces enjeux, 4 thématiques ont été retenues dans le budget 2018 :

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171314-56870-20121424-DE

- Développer le numérique (Axe 1)
- soutenir l'innovation numérique et sociale sur le territoire comme dans les politiques régionales (Axe 2)
- développer les usages au sein des territoires et accompagner des manifestations numériques (Axe 2)
- accompagner la transition numérique des entreprises (Axe3)

1) *Développement du numérique*

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
3 485 000 €	**329 114 €**	**1 604 000 €**	**1 933 114 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
3 465 000 €	**648 140 €**	**1 596 500 €**	**2 244 640 €**

Le Budget fonctionnement 2018 prévoit :

- Le fonctionnement du syndicat mixte la Fibre 59/62 à hauteur de ***500 400 € en AE et CP.***: conformément aux obligations statutaires de membre fondateur qui engagent la Région aux cotés des deux départements du Nord et du Pas de Calais. Ce syndicat mixte créé en 2013 est chargé de la mise en œuvre du déploiement du THD en zone publique.
- Le paiement des intérêts de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public (DSP) signée le 4 novembre 2016. *Le montant pour l'année 2018 est fixé à* ***361 000 € en AE et CP.***
- Le financement de projets innovants et ou expérimentaux : Développement de projets numériques participant à l'amélioration des infrastructures : ex application smartphone pour le suivi de la qualité du réseau téléphonique. *Pour l'année 2018 le montant est fixé* ***à 200 000 € en AE et 150 000 € en CP***

Le Budget investissement 2018 prévoit :

- Le paiement du capital de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public signée le 4 novembre 2016. *Le montant pour l'année 2018 est de* ***816 000 € en AP et CP.***
- *La Lutte contre les zones blanches en téléphonie mobile pour* ***60 000 € en AP et 60 000 € en CP*** **:** Il s'agit de la participation au financement des pylônes en zone blanche
- *Le développement du THD porté par les syndicats mixtes de Picardie pour* ***3 200 000 € en AP et 3 100 000 € en CP*** *:* le Conseil Régional au même titre que pour le versant Nord Pas de Calais, participe au financement des projets de développement de la fibre porté par les syndicats mixtes en Picardie. Ces projets bénéficient également d'un large financement par le FEDER.
- Le soutien de projets innovants et ou expérimentaux : Développement de projets numériques participant à l'amélioration des infrastructures ; *Pour l'année 2018 le montant est fixé* ***à 60 000€ en AP et 30 000 € en CP***

2) *Réussir le pari du développement des usages et de l'innovation numérique et sociale*

a) *Plan Booster*

Le plan booster permet de soutenir une politique numérique régionale. Il est proposé le financement du Forum International de la Cybersécurité (FIC) ainsi que l'émergence d'un cluster cybersécurité, le lancement d'un Plan Robot Numérique et le lancement d'un appel à projet Réalité Virtuelle.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171221-20171871-DE

Dans le cadre du plan robot numérique, il s'agit de favoriser la diffusion de la robotique dans les entreprises, afin de maintenir ou développer leur compétitivité. L'opération comprend 3 volets : la sensibilisation, les diagnotics/études et prêt de robot et enfin le financement des investissements.
Le lancement de l'appel à projets « réalité virtuelle » a été piloté par la Région Hauts-de-France avec l'appui de Nord France Innovation Développement (NFID) et de l' l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) de Picardie. Lors de la première phase en 2017, 4 projets ont été soutenus par la Région. Une deuxième phase est prévue en 2018.
Pour 2018, ce plan représente 370 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 2 770 000€ d'autorisation de programme en investissement.

b) Soutenir l'innovation numérique et sociale sur le territoire et dans les politiques régionales

Le dispositif INS'pir d'un montant de 475 000 € en AE et 392 500 € en CP pour 2018 et d'un montant de 100 000 € en AP et 50 000 € en CP

L'innovation numérique rejoint l'innovation sociale dans ses finalités et ses méthodes : partir des besoins exprimés par les usagers finaux, les croiser avec le potentiel du numérique exprimé par ses « experts », pour trouver des solutions nouvelles, génératrices d'activités, et largement diffusables dans une logique d'innovation ouverte et collaborative. Cette politique repose sur la mise en œuvre du dispositif INS'pir qui permet de développer:

- Le soutien à l'émergence d'idées, de manifestations de type Hackathon ou start up week end ou encore de week end créatifs.(18 projets en 2018)
- L'accompagnement des projets par du coaching
- Le premier développement du projet par l'expérimentation
- Le développement d'une plateforme pour mettre en partage l'expérience accumulée par les différents porteurs de projet.

Expérimentation de projets numériques innovants par le développement de plans d'actions numérique opérationnels dans chaque pôle de l'institution régionale avec 600 000 € en AE et 340 000 € en CP pour 2018
Il s'agit d'accompagner les directions thématiques du conseil régional dans l'expérimentation de projets numérique innovants. Cela permet d'innover rapidement pour les directions, de vérifier que le prototype fonctionne et de prévoir pour l'année suivante une ligne budgétaire ad hoc si besoin.

c) Développer les usages dans les territoires avec 1 420 000 € en AE et 725 000 € en CP en 2018 et 480 000 € en AP et 361 000 en CP

Une harmonisation de la politique régionale d'accompagnement des lieux dédiés au numérique a été nécessaire. Un nouveau dispositif « tiers lieux numérique », dédié aux intercommunalités, a été voté en mai 2017.
La Région a souhaité, avec ce dispositif, permettre de créer une véritable vitrine du numérique au sein des territoires, autour d'une appropriation durable du numérique au service du projet de territoire.
Par ailleurs, le soutien à des projets dans les EPCI, par l'opérationnalisation de leurs feuilles de route numérique, est financé par le FEDER Axe 2.
Le dispositif Tiers lieux numérique, avec 1 275 000 € en AE et 637 500 € en CP pour 2018, permettra de financer environ 16 tiers lieux sur le territoire régional.
L'accompagnement des territoires par l'animation du réseau de numériciens territoriaux et des responsables de tiers lieux avec l'organisation de séminaires et rencontres et la veille mutualisée. 20 000 € en AE et 25 000 € en CP pour l'année 2018
L'accompagnement des manifestations numériques innovantes ayant une dimension régionale avec 125 000 € en AE et 62 500 € en CP pour l'année 2018

3) La transition numérique des entreprises

Les outils numériques sont devenus un enjeu essentiel de la compétitivité des entreprises. Aujourd'hui, les entreprises traditionnelles françaises tardent à considérer leur retard (14% des entreprises françaises ont reçu une commande par internet contre 26% en Allemagne et seuls 65% des entreprises françaises ont un site internet contre 89% en Suède.). De plus, les entreprises localisées en zones rurales ont plus de difficultés à accéder aux bonnes pratiques du numérique. (Près de 300 000 établissements de moins de 50 salariés et plus de 72 000 entreprises artisanales en Hauts-de-France)

La Région dans le cadre du SRDEII a développé une politique « Booster TPE » qui comprendra un volet digital. Des actions de sensibilisation seront développées via de l'évènementiel et la reconduction de l'opération « ambassadeurs numériques ».
600 000 € en AE et 182 500 € en CP sont prévus dans le budget 2018 à cet effet.
135000 €en AP et 67 500 € en CP pour accompagner l'investissement des entreprises

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018
11ème VICE-PRESIDENCE
JEUNESSE ET SPORTS

Madame Florence BARISEAU

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
17 469 401 €	**5 369 016 €**	**3 481 725 €**	**8 850 741 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
33 940 612 €	**11 272 222 €**	**21 074 335 €**	**32 346 557 €**

Il y a également 1 746 000 € de crédits de fonctionnement et 20 000 € de crédits d'investissement gérés en annuel.

La région Hauts-de-France présente trois caractéristiques fondamentales :
- être une région jeune, puisqu'un habitant sur trois a moins de 25 ans,
- être une région sportive, que ce soit en termes de disciplines pratiquées qu'en termes de cadres de pratiques. La région se caractérise aujourd'hui par 1,3 million de licenciés, soit près d'un quart de la population régionale,
- être une région irriguée par un fort tissu associatif, source de développement économique et d'emploi des jeunes.

La Région Hauts-de-France entend donc définir et mener des politiques ambitieuses dans ces trois domaines d'intervention.

A) Vie Associative :

La Région Hauts-de-France se caractérise par un tissu associatif dynamique. Quelque 122 000 associations actives sont référencées sur le territoire. Elles sont composées de plus de 169 000 salariés (soit 11,5% du total de l'emploi privé de la région) et près d'1 million de bénévoles y sont engagés.
Depuis 2000, le secteur associatif a créé près de 33 600 emplois de proximité, fortement ancrés dans le territoire et ne pouvant être délocalisés. Les associations sont donc des acteurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire. Ce sont par ailleurs des acteurs incontournables de l'animation de la vie locale, levier de l'engagement bénévole. Conformément au cadrage adopté par le conseil régional en mars 2017, l'intervention de la collectivité en vue de l'accompagnement du développement de la vie associative, s'orientera autours de trois axes. .

1) Soutien à l'emploi associatif et accompagnement des employeurs associatifs

La Région confirmera en 2018 sa volonté d'agir en faveur de la structuration de l'emploi associatif. Elle développera davantage le nouveau dispositif régional d'aide directe à l'emploi, favorisant la pérennisation des postes au sein des structures associatives à travers un accompagnement renforcé. Elle continuera à travers cette démarche à soutenir les groupements d'employeurs et encouragera le développement de l'apprentissage au sein des associations.
Une attention particulière sera apportée par la Région à l'accompagnement des employeurs associatifs. La collectivité continuera donc d'intervenir dans le cadre des dispositifs d'accompagnement existants (Point d'Information à la Vie Associative - PIVA, formation des bénévoles…).
Elle renforcera par ailleurs son intervention en vue d'accompagner les acteurs vers de nouvelles formes de partenariats (mécénat de compétences, financement participatif…).

2) Soutien à la structuration du mouvement associatif, accompagnement et valorisation

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative régionale, la Région confirmera en 2018 son soutien aux têtes de réseau et coordinations associatives régionales oeuvrant à l'échelle des Hauts-de-France via des Conventionnements Pluriannuels d'Objectifs pouvant aller jusqu'à 4 ans. Ces conventions, s'appuieront sur des objectifs clairs et précis, évaluables, impliquant une forte présence sur les territoires à l'échelle régionale et une

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

valorisation du soutien de la Région auprès du réseau. La Région maintiendra par ailleurs les modalités de concertation permanente avec le Mouvement Associatif et les têtes de réseaux régionales.
La Région engagera par ailleurs une démarche visant à renforcer l'accompagnement des bénévoles associatifs et à favoriser l'engagement au sein des associations. Elle travaillera donc à simplifier les démarches administratives pour les acteurs associatifs. Elle agira par ailleurs en faveur de la valorisation des bénévoles (aide à la formation, valorisation d'acquis d'expérience,…).

3) Animation territoriale et soutien aux projets

En 2018, la Région continuera d'apporter son soutien aux manifestations organisées sur le territoire régional. Elle développera donc, le dispositif « Hauts-de-France en Fête ». Elle soutiendra par ailleurs les projets associatifs innovants et favorisera le repérage des bonnes pratiques portées par des acteurs sur le territoire régional. Elle soutiendra enfin, les démarches engagées en faveur de la lutte contre les violences sexistes.
La Région assurera la mise en œuvre de cette politique en assurant le dialogue et la concertation permanente avec Le Mouvement Associatif et les acteurs associatifs du territoire (à travers la co-présidence de la Commission Régionale Consultative de la Vie Associative notamment).

B) Jeunesse :

Avec près de 1,2 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans, notre région compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (40% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 19,5% de la population résidant en Hauts-de-France, contre 18,3% en moyenne nationale. Mais ces jeunes ont comparativement, un plus bas niveau de qualification et connaissent des conditions de vie précaires : plus de 30% des actifs de moins de 25 ans sont au chômage, ce chiffre peut atteindre jusqu'à 35% dans certains territoires ruraux et s'accroit encore dans le cadre de situations d'extrême pauvreté urbaine.
Sur le plan national, près d'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté; ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale dans notre région. Les jeunes sont également fortement impactés par la crise du logement : en 2012, les 18 – 30 ans représentaient un quart des personnes sans domicile fixe. 55% des jeunes hommes et 36% des jeunes femmes, sortis du système éducatif, vivaient toujours chez leurs parents, cette situation tend à se dégrader.
Enfin, la mobilité interne à la région (a minima), principal facteur d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire, n'est pas acquise. Limitée, d'une part, par le déficit d'autonomie, elle est remise en cause, d'autre part, par la grande précarité des jeunes.
Soucieuse de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses jeunes, la Région agira donc, dans le cadre d'intervention défini en Mai 2017, en faveur de leur accès au Travail, au Transport et à un Toit. Elle soutiendra par ailleurs les acteurs qui contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir être) qui constituent un Tremplin vers cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes.

1) Accès au Travail pour les jeunes

Il s'agira, pour la Région, d'encourager les jeunes à multiplier les expériences de « travail », en vue in fine, de favoriser leur insertion professionnelle mais aussi de soutenir d'avantage le Service civique sur l'ensemble du territoire régional, de manière coordonnée avec l'intervention de l'Etat.
La Région soutiendra par ailleurs l'envie d'entreprendre des jeunes (en soutenant les projets des jeunes dans le cadre des CLAP (Comités locaux d'aide aux projets), le développement de projets diversifiés dans ce domaine…).
Enfin, la Région continuera à l'échelle du territoire régional, d'encourager la création d'espaces, favorisant l'engagement des jeunes et la découverte des pratiques et métiers, au service du rayonnement du territoire régional (dispositif de soutien aux chantiers de jeunes bénévoles…).

2) Accès au Transport pour les jeunes

La Région interviendra en faveur du développement, sur le territoire régional, de l'accès à un mode de transport pour chaque jeune. Elle favorisera le développement, sur le territoire régional, de dispositifs d'aide à l'acquisition du permis de conduire (création d'un dispositif de soutien à l'acquisition du permis de conduire). Elle valorisera par ailleurs davantage les aides régionales en matière de transports publics.

3) Accès à un Toit pour les jeunes

Compte tenu de la place du logement dans le processus d'accès à l'autonomie et au travail pour les jeunes et considérant par ailleurs la situation de précarité d'une part conséquente de cette population, il s'agira, pour la Région, de soutenir les projets innovants des acteurs, notamment les acteurs associatifs, du territoire dans ce domaine (appel à projets innovants).

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

4) Tremplin vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Afin d'accompagner leur insertion sociale et professionnelle, il est proposé d'accompagner chaque jeune du territoire à devenir un citoyen actif et autonome, disposant d'une information de qualité sur tous les aspects relatifs à son parcours (santé, engagement, citoyenneté, travail, mobilité, transport, logement, droits…).
Il s'agira donc d'agir en faveur de l'autonomie des jeunes, en proposant des expériences de vie en autonomie pour les jeunes, et en favorisant par ailleurs la découverte des sports, des loisirs, de la culture à l'échelle du territoire régional (Bons plans Génération Hauts de France, stages de découverte…).
La Région interviendra par ailleurs en vue du développement de la citoyenneté active des jeunes. Elle soutiendra les projets des acteurs agissant dans ce domaine (appel à projets).
Elle agira en faveur de l'information des jeunes et de leur entourage en co-pilotant avec l'Etat (DRJSCS), l'élaboration d'une stratégie régionale de l'information des jeunes. Il s'agira par ailleurs d'intervenir aux côtés de l'Etat en faveur de la reconfiguration d'un CRIJ régional (convention d'objectifs tripartite).
Enfin, la Région privilégiera en 2018 un soutien pérenne aux acteurs impliqués dans la mise œuvre de la politique jeunesse régionale. Elle engagera par ailleurs des travaux visant à simplifier les démarches administratives pour les jeunes et pour les acteurs associatifs impliqués.

C) Sports :

En 2018, la Région entend poursuivre son effort budgétaire pour respecter ses engagements, pour mettre en œuvre ses nouvelles orientations et assurer ses nouvelles compétences issues de la loi Notré, qui fait du sport une compétence partagée. Cette volonté en direction de l'ensemble des acteurs sportifs participe également à l'attractivité et au développement économique du territoire régional et à la reconnaissance d'un savoir-faire du monde associatif, majoritairement bénévole.

Cette ambition s'inscrit au service de :

- L'Excellence de nos clubs, des événements de haut niveau et de nos athlètes,
- l'Emergence pour accompagner nos structures de formation et les sportifs susceptibles d'accéder au haut niveau,
- l'Emploi afin de renforcer et créer de nouveaux postes au sein des 13 000 associations sportives,
- l'Evolution du sport dans le 21ème siècle où le sport est de plus en plus reconnu comme un outil de bien-être, de santé, de rencontre mais aussi un secteur au potentiel économique.

L'exercice budgétaire 2018 permettra de poursuivre l'harmonisation progressive des modalités d'accompagnement des acteurs du sport en région, conformément aux dispositions de convergence prévues par la loi, au bénéfice de la population des Hauts-de-France.
Enfin, la nouvelle olympiade orientée vers Tokyo 2020 doit démontrer le dynamisme et le savoir-faire de la région ; déjà tournée vers l'accueil des prochains des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, pour laquelle elle peut devenir une « base avant » au cœur de l'Europe.

1) Rayonnement du sport

La Région soutiendra l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale sur l'ensemble du territoire afin de participer au développement économique des territoires et à leur animation. Une priorité sera donnée aux disciplines olympiques et/ou reconnues de haut niveau, en associant la jeunesse.
Elle confortera également les partenariats engagés avec les clubs des Hauts-de-France de niveau national et harmonisera son intervention sur l'ensemble des clubs professionnels et dans les deux premiers niveaux nationaux amateurs. L'importance du soutien sera notamment défini par le rayonnement des clubs, leurs résultats sur la scène nationale voire internationale, leur structuration ainsi que leur rôle de formation.
A deux ans des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, la Région avec ses partenaires du mouvement sportif, de l'état et du monde économique mettra en place un accompagnement spécifique et global des meilleurs sportifs qui pourront revenir médaillés de la plus grande fête de sport au monde.

2) Développement du sport

La Région accompagnera les projets portés par les instances régionales représentatives de la vie associative sportive sur l'ensemble du territoire régional. Elle réaffirmera et confortera son partenariat pour accompagner le mouvement sportif dans sa mutation vers un nouveau modèle économique lui permettant d'être plus autonome, dans un contexte où les fusions des ligues et comités régionaux seront achevés.
Son intervention permettra d'assurer le développement des disciplines majeures de la région et la mise en place d'actions prioritaires en termes de mixité des pratiques, de sports féminins, de santé par le sport, d'activités physiques dans les secteurs ruraux ou encore de pratiques adaptées aux publics en situations de handicaps.
Elle œuvrera à la création d'un outil de promotion des activités physiques et sportives et des services proposés par les clubs sportifs des Hauts de France, à destination du tout public et des entreprises.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053734-20171214-20171871-DE

Enfin, les initiatives collectives transversales seront favorisées entre les acteurs du sport et d'autres secteurs d'activités comme la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique… Ainsi, « l'incubateur du sport » cherchera la création de nouvelles ressources, de nouveaux projets au service de sport, de son innovation et de son développement.

3) Sport santé

Politique transversale, l'ensemble des moyens consacrés doivent permettre de :
- participer à la prévention et engager des actions de sensibilisation dans le domaine du sport santé,
- mettre en place une coordination régionale unique du 'sport santé', en rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés qui œuvrent dans ce domaine de plus en plus investi par le monde associatif,
- créer un module itinérant de promotion du sport santé et développer les outils d'usage et de service numérique de cette thématique.

4) Formation et emploi

L'intervention régionale s'articule à plusieurs niveaux :
- Par l'accompagnement des sportifs régionaux dans leur projet de formation sportive, scolaire et professionnelle à travers les structures s'inscrivant dans les projets de performances fédéraux, en particulier celles implantées au CREPS des Hauts-de-France, et la participation à la qualification de nos jeunes athlètes. Il s'agit de soutenir nos athlètes régionaux en formation dans les pôles sportifs au-delà du territoire régional,
- Par le soutien des structures de formation d'accès au haut niveau, en lien avec les clubs sportifs régionaux et validés par leurs fédérations de rattachement,
- Par le maintien de l'aide à la formation des bénévoles et encadrants sportifs,
- Par la poursuite du soutien à l'emploi sportif à travers les dispositifs existants notamment dans le cadre de la politique sportive,
- Par le soutien des meilleurs sportifs régionaux dans leur projet d'insertion professionnelle et/ou de formation en s'appuyant sur le partenariat naissant entre la Région, les entreprises, le mouvement sportif et l'Etat.

5) Fonctionnement des structures sportives

La Région est engagée vis-à-vis du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, du Stade Couvert Régional à Liévin et de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve d'Ascq.
En outre, en vertu de l'article 28 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRé »), la Région, propriétaire du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies, mobilisera le droit à compensation financière de l'Etat pour assurer le financement de l'exploitation de la structure.

6) Investissement

Ce budget permettra d'honorer les partenariats engagés pour la création d'équipements sportifs de territoires, notamment les travaux sur la piste d'athlétisme et le terrain de grand jeu au sein du CREPS Hauts-de-France. Concernant l'ARENA de Liévin, en gestion pluriannuelle 50 000 € de crédits de paiement sont inscrits pour le paiement des sommes dues pour le règlement des soldes aux entreprises et prestataires intellectuels. 20 000 € de crédits annuels sont inscrits pour un fonds pour les travaux urgents non programmables.
Au-delà, la Région envisage d'orienter son soutien afin :
- de définir les modalités de fonctionnement et de création d'équipements multifonctions (sport, culture, évènements d'entreprises) et modulaires en partenariat avec les territoires régionaux et en lien avec le mouvement sportif, les acteurs économiques et les acteurs du développement culturel,
- de répondre aux attentes des territoires en matière d'équipements de proximité en faveur de la ruralité et permettant la mise en œuvre de pratiques de santé, ou d'apprentissage de la natation
- de poursuivre l'accompagnement des ligues comités et sportifs pour l'acquisition d'outils et de matériels indispensables à la pratique,
- de mutualiser les transports collectifs par l'aide à l'achat de minibus, en s'appuyant sur les fleurons de ce secteur, présent sur le territoire des Hauts-de-France.

D) <u>Tourisme :</u>

Avec 19 millions de visiteurs et 5,5 milliards d'euros de retombées économiques, la Région est une destination touristique majeure. Nous devons appréhender le tourisme comme une industrie, source d'emplois non délocalisables.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56870-20171484-DE

Le tourisme en région Hauts-de-France représente 69 000 emplois soit plus de 3% de l'économie régionale. Les enjeux sont fondamentaux pour l'attractivité de notre région en termes d'emploi et de développement économique, de formation, d'aménagement du territoire et d'innovation.
Nous avons des atouts majeurs qu'il faudra valoriser pour renforcer l'attractivité de notre territoire : tourisme de mémoire, tourisme littoral, tourisme patrimonial, tourisme d'affaires.
Par ailleurs, l'économie touristique est en pleine révolution : elle doit faire face à de nouveaux modes de consommations, de nouvelles tendances touristiques, marquées par le numérique et l'ubérisation de l'économie touristique.
Dans cette ère nouvelle, il faudra être attentif aux aspirations de la demande et mieux corréler notre offre touristique à cette demande en pleine mutation.
Notre politique touristique votée en juin 2017 répond à 5 objectifs :

- Optimiser les retombées économiques
- Adapter l'offre touristique à la demande et aux nouvelles tendances de consommation
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants
- Faire des Hauts-de-France une région attractive
- Accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire vivre une expérience

Elle se déploie par 3 moyens d'actions :

- La territorialisation de la politique de développement touristique mis en œuvre via un appel à manifestation d'intérêt engagé auprès des intercommunalités à fiscalité propre en juillet 2017
- Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique qui sera mis en œuvre via un appel à projets début 2018
- L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale qui est mis en œuvre dans le cadre de la création de l'agence d'attractivité en cours via la fusion des deux comités régionaux de tourisme et du bureau régional des congrès.

1) *L'attractivité et le marketing*

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et dans le monde, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale d'attractivité qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.
Dans cette perspective, la Région doit se doter d'une stratégie capable de créer une dynamique mutualisée, fédérant les compétences et savoir-faire des acteurs régionaux, terreau d'un écosystème régional performant.
Véritable outil de mise en œuvre de la politique globale d'attractivité et de rayonnement de la Région, une agence d'attractivité va être créée afin de participer au développement d'activités, de richesses et d'emplois en attirant à la fois des touristes, des investisseurs et des entrepreneurs. Le processus d'absorption des deux comités régionaux de tourisme et du bureau régional des congrès se déroulera au 1er semestre 2018 et la stratégie partagée d'attractivité a été présentée aux assises de l'attractivité du 11 décembre.
En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, cette agence d'attractivité contribuera ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région en s'appuyant notamment sur une marque forte et fédératrice issue du portrait des Hauts-de-France réalisé en 2017.
Pour préparer la création de cette agence, fruit de la fusion des deux comités régionaux de tourisme et du bureau régional des congrès, une AE est proposée pour un montant de 8 034 700 € avec une enveloppe de CP 2018 de 4 938 950 € à laquelle s'ajoutent les CP/MAD de 3 021 982 €. Une AP de 150.000 € avec une enveloppe de CP 2018 de 75 000 € à laquelle s'ajoutent les CP/MAD de 37 714 €.

2) *La territorialisation de la politique de développement touristique*

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local est également un vecteur de développement du territoire. Le dialogue avec les territoires jouera ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la Région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs.
Cet axe est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt devant aboutir à des partenariats contractuels Région/Territoires pour développer et stimuler l'offre au regard des potentialités du territoire et des attentes des clientèles.
Une AE de 800 000 € est donc proposée pour engager ce nouveau dialogue avec **les territoires** en cohérence avec le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires voté le 8 juillet 2016. Cette AE est complétée par des CP 2018 d'un montant de 400 000 € et des CP/MAD de 473 518 €.
Une AP de 500 000 € est donc proposée avec des CP 2018 d'un montant de 150 000 € et des CP/MAD de 427 450 €.

3) *Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique*

Il s'agira d'accompagner la filière touristique, l'aider à se structurer, se professionnaliser notamment en accompagnant les formations.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053749-20171214-58870-DE

Cet axe concerne directement **les professionnels et les acteurs** du tourisme avec un objectif de développement d'une offre nouvelle et de renforcement de la performance économique de l'offre existante au regard des attentes des clientèles en lien avec le SRDEII et les aides économiques adoptées en 2017
Une AE de 200 000 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AE complétée par des CP 2018 d'un montant de 100 000 € et des CP/MAD de 411 000 €
Ce soutien sera également doté d'une AP d'investissement de 500 000 € pour accompagner des projets répondant aux priorités régionales d'investissement touristiques sur les territoires et les filières (mémoire, affaires, nature/bien être, patrimoines/culture). AP complétée par des CP nouveaux d'un montant de 150 000 € et de CP/MAD d'un montant de 165 440 €.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

12ème VICE-PRESIDENCE
SOLIDARITES AVEC LES TERRITOIRES ET RELATIONS INTERNATIONALES
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
59 350 000 €	**41 463 497 €**	**23 740 000 €**	**65 203 497 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
14 078 000 €	**2 268 860 €**	**11 569 450 €**	**13 838 310 €**

Il y a également 50 000 € de crédits de fonctionnement gérés en annuel.
La nouvelle région Hauts-de-France est aujourd'hui forte d'une métropole européenne, de pôles métropolitains, dont quatre nouveaux pôles (Artois, Artois Douaisis, hainaut –Cambrésis, Audomarrois en plus du PMCO) créés statutairement à ce stade, et de 5 Parcs naturels régionaux, dont 2 sont en cours respectivement de création-labellisation et de renouvellement-élargissement de périmètre. Sa carte intercommunale est passée de 137 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) actuellement à 90 en 2017, tout en conservant des spécificités héritées de l'histoire : une forte présence des agglomérations dans l'ancien Nord – Pas de Calais qui compte 14 des 22 communautés urbaines ou d'agglomérations des Hauts-de-France, et un caractère plus rural des intercommunalités en Picardie.
La nouvelle politique d'aménagement équilibré des territoires a été arrêtée par deux délibération cadre du 8 juillet 2016, une dédiée au soutien aux territoires et une complémentaire visant à appuyer leur ingénierie. C'est un dispositif opérationnel d'aménagement et d'équilibre des territoires, qui considère à la fois les différences structurelles des deux anciennes régions et la nécessité de fonder une nouvelle culture de partenariat territorial.
Les réflexions jalonnant l'élaboration du SRADDET pourront nourrir le déploiement de la politique d'aménagement équilibré des territoires. Les échanges pour déterminer les enjeux et projets prioritaires des territoires soumis à l'examen de la Région, en retour, alimenteront le SRADDET.
En matière de relations internationales, la stratégie adoptée en séance plénière le 29 juin 2017 sera déclinée.

A) <u>Aménagement du territoire</u>

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
59 000 000 €	**41 400 000 €**	**23 600 000 €**	**65 000 000 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
12 100 000 €	**2 014 050 €**	**10 085 950 €**	**12 100 000 €**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053748-20171214-56870-DE

Le budget 2018 en faveur de l'aménagement renvoie à trois grandes orientations guidant l'intervention régionale pour accompagner les projets d'aménagement des territoires, soutenir l'ingénierie territoriale et servir les politiques menées au sein des Parcs Naturels Régionaux.

1) Les conditions d'appui aux projets d'aménagement des territoires sont définies par la délibération - cadre relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) pour la période 2016-2021, votée par l'Assemblée Régionale le 8 juillet 2016. Cette dernière précise à la fois les objectifs, le cadrage financier pluriannuel, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette politique selon trois axes :
   -les pôles métropolitains et grands projets ;
   -l'aménagement régional ;
   -la revitalisation rurale.

En lien avec le nouveau projet de territoire régional en train d'émerger avec l'écriture du SRADDET, ce dispositif articulé autour des priorités régionales s'inscrit dans une triple ambition :
   -mettre l'aménagement du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires
   -construire un dispositif opérationnel qui organise le dialogue et le soutien aux territoires régionaux
   -s'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Dans ce cadre les *pôles métropolitains et grands projets* représentent un premier échelon de l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Au cœur de la stratégie régionale de renforcement de la compétitivité des territoires, il s'agit de soutenir des démarches intégrées à l'échelle régionale ou infra-régionale. Deux cibles sont visées : les stratégies d'aménagement et de développement durable des pôles métropolitains ou grands territoires (structurés ou non) et la création d'équipements structurants à l'échelle des agglomérations.

L'aménagement régional constitue le deuxième niveau ; il vise à soutenir l'aménagement et le développement durable des territoires périurbains et ruraux en accompagnant des opérations d'aménagement dans une logique d'offre territoriale et/ou inter-territoriale organisée de services à la population, de développement d'activités sources d'emplois et de renforcement de l'attractivité.
La revitalisation rurale complète l'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire. Ce fonds répond à l'impératif de solidarité envers les territoires ruraux les plus fragiles. Il permet de soutenir les projets de développement des EPCI identifiés comme nécessitant une intervention plus appuyée de la Région, dans le cadre d'une stratégie territoriale.
Les accords-cadres élaborés en 2017 et ceux prochainement finalisés qui couvriront les 9 espaces de dialogue des Hauts de France permettront dès 2018 de hiérarchiser et de prioriser les projets prêts à être mis en œuvre et de les accompagner financièrement au titre de ce dispositif

2) Les conditions du soutien régional à l'ingénierie territoriale partie prenante de l'aménagement du territoire sont également définies par une délibération – cadre adoptée par l'assemblée régionale le 8 juillet 2016.

Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivité et du principe d'équité territoriale, il s'agit de permettre à tous les territoires concernés par la PRADET d'être en mesure de mobiliser les différents dispositifs opérationnels et les financements afférents.
Sont potentiellement bénéficiaires de cet appui financier régional des structures participant à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies énoncées dans le cadre du dispositif d'aménagement régional notamment à l'échelle de grands territoires infra-régionaux. Le soutien à ces structures sera étudié au regard des mutualisations pratiquées localement et de la plus-value effective apportée par leurs actions.
Il pourra s'agir d'organismes dont la Région est statutairement membre et/ou dont elle finance une partie du programme d'actions pluriannuel, ou d'ingénierie à caractère plus ponctuel, experts thématiques ou fonctionnels…

3) Outre ces deux axes, le budget aménagement sert la politique des Parcs Naturels Régionaux.

Le territoire des Hauts-de-France réunit 5 parcs naturels régionaux, dont deux dans le Nord (Avesnois et Scarpe-Escaut), un dans le Pas-de-Calais (Caps et Marais d'Opale), un en cours de renouvellement de classement dans l'Oise (Parc interrégional Oise Pays de France) et un en cours de création (Baie de Somme Trois Vallées).
Les enveloppes budgétaires dédiées comprennent à la fois les cotisations statutaires aux Syndicats mixtes de gestion des Parcs, la cotisation statutaire au Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) ainsi que des subventions aux programmes d'actions de l'ensemble des Syndicats mixtes de gestion ou de préfiguration des parcs naturels régionaux que compte la région.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

B) Relations internationales

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
350 000 €	**63 497 €**	**140 000 €**	**203 497 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 978 000 €	**254 810 €**	**1 483 500 €**	**1 738 310 €**

Le Budget Primitif 2018 traduit le commencement de l'application de la stratégie des relations internationales de la Région Hauts-de-France adoptée en séance plénière le 29 juin 2017.

Ladite stratégie se décline en trois programmes, auxquels s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions publiques et privées du territoire de la Région à l'international :

- Energies pour l'Afrique – Partenariat
- Mobilité Européenne et internationale
- Diplomatie Economique – partenariat
- Intervention territoriale

En rupture avec les anciennes pratiques fondées sur des entrées partenariales exclusives et « par pays », la nouvelle stratégie régionale donnera la priorité à une approche « par projet ».

Le budget permet d'initier de nouvelles actions en cours de définition.

En fonctionnement, de nouveaux partenariats sont en cours d'études avec des pays d'Afrique ou d'Asie. La problématique du BREXIT pourra également être appréhendée.

Le montant des AE prévisionnelles sur la période 2018-2021 sera de 11,858 M€ ; pour 2018, le montant total des AE nécessaires s'élève à 1,978 M€ pour un montant total de CP de 1,483 M€.
Ces montants d'AEP se rapportant à la mise en œuvre des actions se répartissent comme suit :

1- Programme de coopération décentralisée énergie pour l'Afrique – Partenariat : 500 000€
2- Mobilité européenne et internationale : 928 000 €
3- Diplomatie économique – Partenariat : 300 000 €
4- Intervention Territoriale : 250 000 €

En investissement, 350 K€ seront consacrés au dispositif « Energie pour l'Afrique ». Les CP s'élevant à 203,5 K€ permettront notamment de solder d'anciens engagements.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

13EME VICE-PRESIDENCE
RURALITE, SOLIDARITE ET FAMILLE

Madame Julie CODRON-RIQUIER

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
4 486 000 €	**965 913 €**	**3 306 000 €**	**4 271 913 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
5 946 400 €	**800 000 €**	**4 711 400 €**	**5 511 400 €**

A) Famille et action sociale

Le budget correspond aux crédits dédiés à l'aide aide à la garde d'enfants (AGE)
Ce dispositif a pour but d'aider les familles (en activité ou en formation professionnelle qualifiante) dans la prise en charge de la garde de leurs enfants. Il s'agit de faciliter l'accès aux services de garde d'enfants de moins de 3 ans non scolarisés, voire jusqu'au mois d'entrée à l'école. Les objectifs de cette aide sont d'améliorer les conditions de vie des habitants des Hauts de- France par son effet positif sur les ressources financières des ménages et d'intervenir en faveur du travail dans l'arbitrage « travail – garde d'enfants » notamment pour les bas salaires. En 2017, l'assemblée délibérante a voté un budget annuel de 1.500.000 euros pour ce dispositif, pour une période expérimentale de mars à juin 2017 puis pour la poursuite du dispositif d'octobre à décembre 2017.
Sur la première campagne, qui s'est déroulée du 1er mars au 30 juin 2017, 9 106 dossiers ont été déposés dont 6 042 éligibles (familles) : 6.210 aides ont été accordées (dossiers avec plusieurs enfants). Les crédits mobilisés pour cette campagne sont de 1.041.940 euros.
Les crédits disponibles de 458.060 euros, permettront d'aider +/- 5.000 nouvelles familles jusqu'à la fin du mois de décembre 2017 sur la seconde campagne (septembre à décembre 2017).
Pour l'année 2018, il est évoqué deux périodes de dépôt pour se diriger vers une ouverture de campagne en année scolaire pleine pour l'année 2018-2019.
Concrètement :

1- Une session du 1er janvier au 31 juillet 2018 pour des droits à l'aide pour cette même période, avec des crédits de 1.000.000 euros représentants environ 7200 aides. Les versements concerneront l'année scolaire 2017-2018 pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2018.
   Les versements se poursuivent au trimestre échu : avril, juillet, octobre 2018.
2- Ensuite, poursuite par une seconde campagne 2018 - 2019 allant du 1er septembre 2018 au 31 juillet 2019 pour une prise en compte des droits sur cette même période.
   Un nouveau projet de délibération pour la campagne à venir, dressant également un bilan et des perspectives budgétaires au terme de la première partie de l'année, sera proposé pour lancer cette campagne lors de la séance plénière de juin 2018.

B) Aménagement numérique du territoire

Pour ce qui concerne les infrastructures, elles constituent le socle indispensable au développement de l'ensemble de l'écosystème. Garantir un accès équitable aux réseaux est donc un enjeu majeur.
Par réseaux, il faut entendre le développement du **Très Haut Débit et de la téléphonie mobile.**

Le Très Haut Débit et l'accès à Internet

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Le déploiement du très haut débit s'inscrit dans un cadre législatif qui partage les rôles entre opérateurs privés et puissance publique. Les opérateurs se sont engagés à déployer des infrastructures à très haut débit sur leurs fonds propres dans les zones les plus urbanisées (essentiellement les grandes agglomérations régionales), la puissance publique assurant le déploiement des infrastructures sur le reste du territoire afin de garantir l'équité territoriale.

Concernant la zone publique, 4 projets ont été lancés (1 projet bi-départemental dans l'ex Nord-Pas de Calais et 3 projets départementaux en ex-Picardie), chacun confié à un syndicat mixte. La Région a un rôle plus ou moins intégré dans chacun de ces projets :

- très intégré concernant le projet "La Fibre Numérique 5962" (Nord-Pas de Calais) où la Région finance le projet à hauteur de 40% et préside le syndicat mixte aux côtés des départements du Nord et du Pas-de-Calais et des intercommunalités ;
- moins intégré concernant les projets portés par Somme Numérique, Oise THD et l'USEDA (Aisne) avec un financement régional et une participation à la gouvernance sur la base d'un représentant élu siégeant sans pouvoir de vote.

Chacun de ses projets possède son modèle économique et son calendrier (Délégation de service publique totale, marché de travaux et gestion en affermage.)

La téléphonie mobile

A l'heure où plus de 65% des internautes utilisent leur téléphone pour se connecter à internet, l'accès à une couverture en téléphonie et internet mobile devient un enjeu de plus en plus prégnant pour le développement des territoires. La résorption des zones blanches (aucun service) et des zones grises (mauvais service ou pas de concurrence) devient ainsi une nécessité d'aménagement du territoire au même titre que le développement de l'internet fixe.

Quelques actions ont été entreprises à l'initiative du Conseil régional avec la réalisation en 2014 d'une étude portée par le syndicat mixte la Fibre 59 62 sur la couverture en téléphonie et internet mobile sur le Nord-Pas de Calais (relevé de terrain sur l'ensemble du territoire) et l'inscription d'une trentaine de zones blanches dans le cadre du Contrat de Plan État Région (Nord-Pas de Calais et Picardie) ;

Pour l'année 2018 il est proposé de :

- développer une application grand public sur smartphone destinée à qualifier la réception sur l'ensemble du territoire régional de manière à produire des cartes disponibles pour les habitants et leur permettre de choisir le meilleur opérateur ;
- D'accompagner les communes en zone blanche en particulier par le co financement de pylônes ;
- De participer au projet européen WIFI4EU

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

14ème VICE-PRESIDENCE
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Monsieur Franck DHERSIN

INVESTISSEMENT			
AP 2017	**PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2017 SUR AP 2017**	**TOTAL PHASAGE 2017**
397 587 997 €	**82 460 074 €**	**69 923 196 €**	**152 383 270 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	**PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2017 SUR AE 2017**	**TOTAL PHASAGE 2017**
792 975 385 €	**5 087 242 €**	**781 330 197 €**	**786 417 439 €**

Il y a également 998 250€ de crédits de fonctionnement et 900 000 € de crédits d'investissement gérés en annuel.

A) Infrastructures de transport et transports (hors lignes routières)

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
394 336 997	**82 460 074**	**66 672 196**	**149 132 270**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
446 836 361	**1 733 827**	**435 266 173**	**437 000 000**

2018 sera l'année de l'engagement opérationnel des travaux du Canal Seine-Nord, désormais conduits par une société de projet qui sera bientôt pilotée par les collectivités de la région Hauts-de-France et la région Ile de France. La poursuite de la rédaction des marchés de travaux permettra le lancement de ces derniers. Par ailleurs, la réalisation des travaux préparatoires à l'arrivée du chantier (mise en place des mesures compensatoires, archéologie) est prévue.
En 2018 auront lieu les négociations sur la nouvelle convention TER Hauts-de-France, qui devra être signée avant le 1er juillet 2018. Celle-ci devra permettre d'harmoniser le service offert aux usagers sur l'ensemble de la Région, par exemple pour la tarification, d'en améliorer la qualité, tout en en réduisant sensiblement le coût. Sans attendre cette échéance, le budget 2018 prévoit d'ores et déjà une baisse importante de la contribution TER, à service inchangé pour les usagers.

1) Ligne budgétaire 811 : Transport ferroviaire régional de voyageurs

Exploitation du TER
Le fonctionnement du TER est encore régi par 2 conventions Picardie et Nord Pas-de-Calais. Sans attendre la signature en 2018 d'une convention unique avec SNCF, les négociations avec l'opérateur ont permis de réaliser d'importantes économies. 421,3 M€ sont ainsi inscrits au budget, soit une baisse de 6% par rapport à 2017. Le renforcement de la SUGE, permettant notamment l'accompagnement des trains après 20h, est mis en place.

De plus, 0,8 M€ sont inscrits pour l'extension sur la partie Sud du réseau TER de la billettique PASS PASS. Dès janvier 2019, celle-ci sera ainsi déployée sur l'ensemble de la Région, permettant ainsi une intermodalité plus facile pour tous les usagers.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Opération « L'éTER en Hauts-de-France »

L'opération éTER permet chaque été à plus de 100 000 usagers de bénéficier du TER pour 2€ aller-retour et de découvrir la Région. La SNCF se charge de la mise en œuvre des trains supplémentaires. Un système de renforcement de bus et de cars est également mis en place. Il permet d'acheminer les usagers du TER entre les gares et les plages pour un budget prévisionnel de 0,3 M€.

Matériel roulant

Pour 2018, 47,8 M€ en CP et 16,7M en AP sont inscrits pour le matériel roulant afin de permettre le versement des sommes prévues pour l'achat de 25 rames Régio2N, livrées entre 2015 et 2017, les travaux de maintenance nécessaires sur le matériel roulant pour en assurer la sécurité (changement d'organes, révision à mi vie du matériel TER 2N PG et du matériel V2N), et la construction de l'atelier de maintenance d'Amiens.

2) Ligne budgétaire 812 : Gares et autres infrastructures ferroviaires

Infrastructures

En 2018, 83,6M€ sont inscrits en AP et 4,1M€ en CP dont les principales opérations, pour la plupart inscrites au CPER 2015-2020, sont :

- Les études et les travaux urgents de l'axe Fismes-La Ferté Milon ;
- Les études prévues aux deux CPER, qui permettent de définir le programme des travaux à réaliser sur le réseau et d'engager les opérations qui entreront en travaux à partir de 2020, notamment sur le nœud ferroviaire de Creil, et les lignes capillaires fret ;
- L'engagement des travaux de rénovation de l'étoile de Saint Pol ;
- La rédaction des marchés et l'engagement des travaux pour la voie mère de Calais.

22,2 M€ de CP sont inscrits pour des opérations antérieurement décidées, en études ou en travaux, dont :

- L'aménagement du plan de voie au sud de la gare de Creil, dont les travaux ont été lancés en 2016 ;
- La réalisation des travaux de la voie 4 nord et de la réception de 2 trains sur la même voie en gare de Creil, qui amélioreront le fonctionnement de ce nœud important du réseau ;
- Les études du projet Roissy-Picardie ;
- Les travaux de rénovation de l'axe Beauvais-Abancourt-Le Tréport ;
- La desserte ferroviaire du Cambrésis et de la future plate-forme de Marquion ;
- Les études pour la régénération des axes ferroviaires Valenciennes-Lourches et Valenciennes-Blanc Misseron.

Pôles d'échanges et gares

La modernisation et la mise en accessibilité des bâtiments voyageurs et des quais des gares engagées antérieurement représentent 8,6 M€ de CP pour 2018.

Les opérations nouvelles en gares sont prévues pour un montant de 39 M€ en AP et 5,3 M€ en CP. Elles sont, pour la plus grande partie, inscrites dans le schéma d'accessibilité programmée (Sd'AP) régional. La sûreté et la lutte contre la fraude constituent des priorités très fortes, avec la poursuite du déploiement de caméras de vidéo-protection dans les gares, pouvant être reliées à un centre de surveillance.

La Région participe au financement des pôles d'échanges multimodaux conformément à la politique votée le 18 mai 2017. Il est notamment prévu de participer en 2018 aux projets de Dunkerque, Calais-Fréthun, Etaples.

3) Lignes budgétaires 818 : Autres transports en commun (hors lignes routières)

Tarification

La Région permet la mise en place de tarifications intermodales dans les principales agglomérations. Les compensations tarifaires versées représentent 0,5 M€.

Le budget comprend également la participation régionale au transport des lycéens pour les autorités organisatrices qui assurent gratuitement le transport scolaire pour les usagers, pour un montant de 5 M€ en AE et CP pour 2018.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Transport en commun en site propre (TCSP)

La Région soutient le développement de transports en commun intégrant l'aspect Troisième Révolution Industrielle. En investissement, en 2018, 46 M€ d'AP et 17,3 M€ de CP sont inscrits pour l'extension du réseau BHNS (Liane 5) de la Métropole européenne de Lille, pour les 4 lignes BHNS du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle, pour la phase 2 du réseau structurant BHNS DK'Plus de Mobilité de la communauté urbaine de Dunkerque, pour les réseaux structurants BHNS d'Amiens Métropole et de Calais.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

4) *Ligne budgétaire 821 : Voirie nationale*

0,9 M€ sont inscrits en 2018 pour les opérations routières conventionnées en 2016 dans le cadre du CPER 2015-2020, notamment sur la RN 2 dans l'Oise. Pour poursuivre les travaux, prévus au CPER, une nouvelle convention sera signée avec l'Etat pour un montant d'AP de 2,6M€ et 0,6M€ de CP 2018.

5) *Ligne budgétaire 828 : Autres liaisons*

La Région accompagne les collectivités souhaitant développer des véloroutes voies vertes à hauteur de 3 M€ d'AP et 2,7 M€ de CP. Les sections financées sont des Eurovéloroutes, qui font également l'objet de financements FEDER.

6) *Ligne budgétaire 881 : Transports aériens*

En 2018, la participation régionale au Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) s'élève à 0,25 M€ et à 0,13 M€ pour le Syndicat Mixte de l'Aéroport Beauvais-Tillé (SMABT).

7) *Ligne budgétaire 883 : Transports fluviaux*

15 M€ en CP sont inscrits pour 2018 pour le Canal Seine Nord, ce qui permettra l'engagement des travaux préparatoires et la réalisation des études permettant la rédaction des marchés de travaux. Des opérations inscrites au CPER 2015-2020 seront engagées pour 32M€ d'AP, dont le recalibrage de la Lys, l'aménagement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle, l'aménagement des ports fluviaux (Saint-Saulve, Santes, Béthune, Denain) qui sont complémentaires à la réalisation du Canal Seine-Nord, en créant un itinéraire à grand gabarit depuis les ports du Nord de la Région et en développant ceux-ci afin d'accueillir le trafic généré par le Canal.

8) *Ligne budgétaire 885 : Liaisons multimodales*

En fonctionnement, la participation régionale au Syndicat Mixte pour la réalisation de la plateforme de Dourges s'élève à 1,4 M€ pour 2018.
La participation régionale pour le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT) pour 2018 s'élève à 0,3M€. Le SMIRT poursuivra le déploiement de la centrale de mobilité et de la carte Pass Pass.
En investissement, 2,7 M€ en CP sont inscrits afin d'engager avec le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) l'opération d'amélioration de la desserte ferroviaire inscrite au CPER 2015-2020.

9) *Ligne budgétaire 886 : Autres transports*

La Loi NOTRe prévoit en 2017 le transfert des lignes fret d'intérêt local. 3 lignes ont donc été transférées à la Région par les Départements. 0,785 M€ sont donc inscrits en AE et 1M € en CP 2018 pour leur entretien.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

10) Ligne budgétaire 94 : Aide aux Transports Particuliers

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. En effet, les frais de trajet domicile – travail représentent une part significative dans le budget des ménages de la région, où la part des travailleurs qui parcourt de longues distances est l'une des plus élevées de France. Il s'agit d'une aide en faveur du pouvoir d'achat des habitants de la région et un soutien pour ceux qui reprennent un travail. En 2016, près de 11.500 personnes ont bénéficié de l'aide. En 2017, première année pleine du dispositif, près de 15 000 demandes ont été acceptées. Aussi, 3,37 M€ sont donc inscrits en 2018.

B) Transports scolaires et interurbains

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
3 251 000	**-**	**3 251 000**	**3 251 000**

Il y a également 900 000 € de crédits de d'investissement gérés en annuel pour le réaménagement des locaux dans le cadre de la prise de compétence des transports scolaires.

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2017 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
345 789 024	**-**	**345 789 024**	**345 789 024**

Il y a également 4 950 000 € de crédits de fonctionnement gérés en annuel pour la rémunération du personnel transport transféré du département à la région.

Depuis le 1er septembre 2017, la Région exerce les compétences de transport scolaire et interurbain jusque-là assurées par les Départements. Pour assurer le bon fonctionnement de la phase de transition, au bénéfice des usagers et de ses partenaires, elle a choisi de poursuivre pour l'année scolaire 2017-2018 les services et les conditions préexistantes au sein de chaque Département.
A cet effet, comme prévu par la loi NOTRe, la Région succède aux Départements dans l'ensemble des contrats de ces transports.
L'année 2018 permettra d'engager progressivement l'harmonisation des prestations offertes aux usagers.
En outre, le budget présenté permet la poursuite de la politique des lignes routières régionales.

1) Dépenses consacrées à cette nouvelle compétence

a) Exploitation du transport scolaire

Les contrats d'exploitation dédiés exclusivement aux usagers scolaires, dans le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne, engendrent une dépense de 69,5 M€.
L'exploitation de ce service présente des spécificités :

- Transport élèves en classes spécialisées ou ne pouvant utiliser un transport collectif

La Région organise certains transports en petits véhicules, à destination des usagers ne disposant pas d'une solution en transport collectif, de par les spécificités des trajets effectués ou dans les zones les moins denses. Il est inscrit un budget de 3,6 M€ pour cette politique.

- Conventions AO2 - Convention avec intercommunalités et communes qui assurent le transport des élèves

Certains territoires ont choisi d'assurer les transports scolaires par leurs propres moyens et bénéficient à ce titre d'une délégation de compétence de la Région. 3,5 M€ sont inscrits pour faire face à ces dépenses.

- Abonnements SNCF - Convention SNCF

Le TER est utilisé par environ 8 000 usagers scolaires, principalement lycéens, pour se rendre à leurs établissements. Cet emprunt engendre le paiement par la Région à SNCF des abonnements correspondants, à hauteur de 8,1 M€. Il est à noter que ce montant représente également une recette comprise dans les contrats d'exploitation du TER, liant SNCF Mobilités à la Région, et vient en déduction de la contribution d'exploitation acquittée par la Région.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

- AOM - Modalité d'organisation et de financement du transport scolaire et des dessertes urbaines par le réseau départemental au sein des RT et délégations de compétences

Pour mettre en place le transport de certains de ses usagers devant faire des compléments de parcours sur les réseaux urbains, la Région conventionne avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Par ailleurs, lors de chaque création ou extension du périmètre d'une AOM, les services précédemment interurbains sont transférés à l'AOM, induisant également une compensation financière à l'AOM pour qu'elle puisse faire face aux dépenses correspondantes.
Ces conventions prévoient le paiement par la Région d'un montant de 34,9 M€.

- Allocations individuelles – Frais kilométriques

Comme prévu par les règlements de transports scolaires, les usagers principalement de l'Aisne et du Pas-de-Calais peuvent bénéficier d'allocations individuelles, selon un barème kilométrique, lorsque les solutions de transport mises en place par la Région ne peuvent répondre à leurs besoins. Il est inscrit un budget de 2,6 M€ pour cette politique.

- Prise en charge transports organisés par les régions limitrophes (Convention fixant les modalités de financement des élèves de la région empruntant un autre réseau limitrophe)

La Région est liée par conventions au STIF et à la Région Normandie pour l'organisation conjointe de circuits de transport frontaliers. Ces conventions impliquent une dépense de 715 k€.
Enfin, dans la Somme, la sensibilisation à la sécurité et la bonne conduite, principalement dispensée aux élèves de 6°, est conduite par l'association ADATEEP 80. Il est prévu une participation régionale de 9300 € à cet effet.

b) Exploitation du réseau interurbain - Exploitation du réseau interurbain et scolaire (dit réseau mixte)

L'exploitation du réseau uniquement dédié à l'interurbain d'une part, et mixte d'autre part, engendre une dépense de 27M€ et 119,2M€, conformément aux contrats d'exploitation.
Le budget 2018 présente également les dépenses suivantes :

- Assistance juridique, financière, fiscale, technique et billettique au renouvellement et à l'exécution des contrats de transport non urbain et/ou scolaire

Une assistance de 125 k€ est prévue pour permettre la bonne préparation du renouvellement des contrats principalement du Nord et de la Somme, arrivant à échéance avant le 1er septembre 2019.

- Maintenance - Fabrication et pose de totems (poteaux d'arrêt, appuis ischiatiques) et GPS de géolocalisation des arrêts

Un budget de 265 k€ en fonctionnement et 160 k€ en investissement permet la maintenance des poteaux d'arrêt, conformément aux contrats et au rythme des dépenses des années précédentes.

- Prestations de service pour le contrôle

Pour contrôler la bonne exécution des contrats d'exploitation par les transporteurs (qualité de service, respect des horaires…), les départements ont internalisé ou externalisé la prestation. Ainsi, le département du Pas-de-Calais fait appel à des prestataires extérieurs pour contrôler la bonne exécution des contrats d'exploitation par les transporteurs. Il est inscrit un budget de 85 k€ pour la poursuite de cette politique.

- Prestations de service (décoration autocars, grilles horaires, cartographique, catalogue, imprimés, publications, diffusion communes…)

Les prestations servant à la communication autour du réseau de transport impliquent un budget de 243 k€, en continuité par rapport aux dépenses de l'année précédente.

- Cotisations

Le budget prévoit la cotisation de la Région à l'association AGIR, pour un budget de 8400€. Cette association regroupe de nombreuses autorités organisatrices et transporteurs, dont les régies de l'Aisne et du Pas-de-Calais, et offre un support spécialisé, technique et juridique, et des formations.

c) Compensation de charges du transfert au département

Conformément aux arrêtés préfectoraux constatant les charges transférées entre Départements et Région, la Région s'acquitte d'un montant de 75,6 M€ aux Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour compenser les transferts de compétences et celui de la ressource fiscale (25 points de CVAE).

d) Paiement mensuel de la mise à disposition des locaux par le département

Les agents des départements de l'Oise et de l'Aisne emménageront dans les locaux de la Région, dans les chefs-lieux départementaux, après la réalisation de travaux, mi-2018. Dans l'attente, ils bénéficient de la mise à disposition de locaux et de moyens techniques des Départements, engendrant une dépense de 156 k€.

e) Investissements (DSP transport) – Information voyageur

Les contrats de délégation de service public de l'Oise prévoient une participation de l'autorité organisatrice aux investissements réalisés par l'exploitant, principalement pour le renouvellement des autocars. Le budget sera, pour l'année 2018, de 2,9 M€ pour les autocars et 49 k€ pour les équipements d'information aux voyageurs.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

2) Exploitation des Lignes routières

La Région est autorité organisatrice de 7 lignes routières régionales sur le territoire picard, dont 4 gérées en délégation de service public et 3 en marché public. Ces dernières font l'objet d'un budget annexe de 1,1 M€. Ces lignes sont utilisées par environ 3 000 usagers par jour. La contribution régionale correspondante est de 3,3 M€ par an en fonctionnement comprenant également des enquêtes de satisfaction et de comptage.

3) Picardie Pass Etudes

La tarification Picardie Pass Etude, acceptée à bord des lignes routières, engendre une dépense de 359 k€.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

BUDGET PRIMITIF 2018

15ème VICE-PRESIDENCE
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES ET SANTE
Madame Monique RYO

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
5 600 000 €	**2 671 135 €**	**3 238 000 €**	**5 909 135 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
125 080 466 €	**27 122 187 €**	**94 298 000 €**	**121 420 187 €**

La situation socio-sanitaire en Hauts-de-France reste préoccupante avec une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale d'environ 2 ans, un taux de maladies cardiovasculaires et de diabète supérieurs à la moyenne nationale et une disparité de répartition territoriale des professionnels de santé parmi les plus fortes. De plus, les Hauts-de-France restent la région de France la plus touchée par les cancers. Le vieillissement de la population, la précarité ont une influence sur ces indicateurs de santé- social.

Forte de ce constat, la Région souhaite agir dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique et les établissements de formations sanitaires et sociales que sont notamment l'État, l'Agence régionale de santé et les Conseils départementaux. Ce partenariat doit permettre une rationalisation de l'action publique, en concentration ou en complémentarité, pour répondre aux mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé.

De même, la politique menée souhaite garantir des formations de qualité dans ce secteur qui offre des perspectives importantes d'embauche pour des métiers à forte utilité sociale.

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 600 000 €	**969 135 €**	**940 000 €**	**1 909 135 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
121 580 000 €	**24 820 553 €**	**92 782 000 €**	**117 602 553 €**

Le secteur Sanitaire et Social représente plus de 13% de l'emploi régional, 320 000 actifs, et la qualification de ces personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional et à l'emploi.

Fin 2016, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au CPRDFOP a été adopté. Au travers du Schéma, la Région Hauts-de-France inscrit son action autour de 4 ambitions :

- L'exigence de travailler ensemble
- La recherche de l'équité pour l'ensemble des apprenants
- Le souci de la concertation avec l'ensemble des partenaires dont les étudiants
- La détermination d'une action régionale réaliste et évaluable.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Chaque année, ce sont près de 23 000 étudiants qui sont inscrits dans ces formations, très souvent en promotion sociale, dont de très nombreux salariés en reprise d'études. 59% de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, 17% aux professions de la filière éducative. L'accompagnement social vient, avec 10% des effectifs, en 3e position.
Ces futurs professionnels sont au cœur des enjeux de santé publique et des défis de notre société : vieillissement, maladies chroniques, numérique, médecine personnalisée, handicap...Les formations sanitaires et sociales se conçoivent en articulation avec les grandes orientations régionales en matière de santé publique ainsi qu'en fonction de la répartition des professionnels de santé dans les différents territoires des Hauts-de-France.
Dans ce cadre, le budget primitif 2018 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, dans un secteur professionnel. En section de fonctionnement, ce budget est couvert à plus de 80% par des recettes provenant de l'Etat, parmi lesquelles une participation de Pôle emploi à hauteur de de 2,5 M€ pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi.
Ce budget porte l'ambition de faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi les professionnels de santé dans les territoires.

1. Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les 54 établissements support des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance des 23 000 apprenants, avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2018 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
1 600 000 €	**969 135 €**	**940 000 €**	**1 909 135 €**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
93 730 000 €	**5 526 483 €**	**84 357 000 €**	**89 883 483 €**

i) Pour les instituts et écoles de formations sanitaires publics et privés :

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.
C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :
- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement dans le cadre de certaines formations,
- participer aux autres charges d'exploitations courantes,
- participer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,

et, le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.
Le soutien de la Région aux instituts et écoles représente plus de 60 % des crédits de paiement de la politique des formations sanitaires et sociales.
Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

ii) Pour les établissements de formation en travail social :

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Elle agrée les établissements dispensant des formations initiales et assure leur financement. L'aide financière de la Région à ces établissements est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

pédagogique. Depuis 2017, la Région est désormais compétente pour délivrer, à l'ensemble des établissements de formation en travail social, l'agrément de ces formations.
Le soutien de la Région aux établissements de formation en travail social représente près de 15% du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.
Dans ce cadre, la participation financière de la Région permet notamment de :

- contribuer au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social ;
- prendre compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

2. Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2018 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2018**	**TOTAL PHASAGE 2018**
27 850 000 €	**19 294 070 €**	**8 425 000 €**	**27 719 070 €**

Le soutien de la Région auprès des apprenants représente près de 25 % du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.
Le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales a été décentralisé simultanément avec celui sur les formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets. Ce dispositif, qui concerne plus de 8 500 bénéficiaires, a été harmonisé en 2017.
Par ailleurs, en lien avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), une partie de ce budget sera consacrée à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et élèves en formation.

B) Santé

La situation socio-sanitaire en Hauts-de-France demeure fragile avec une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale d'environ 2 ans, un taux de maladies cardiovasculaires et de diabète supérieurs à la moyenne nationale et une disparité de répartition territoriale des professionnels de santé parmi les plus fortes. De plus, les Hauts-de-France reste la région de France la plus touchée par les cancers.

Forte de ce constat, la Région souhaite agir dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), les Conseils départementaux et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce partenariat doit permettre une rationalisation de l'action publique, en coordination, concentration ou en complémentarité, pour répondre aux mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé dans les territoires.

De même, la politique menée souhaite garantir des formations de qualité dans ce secteur qui offre des perspectives importantes d'embauche pour des métiers à forte utilité sociale.

INVESTISSEMENT			
AP 2018	**PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AP 2017**	**TOTAL PHASAGE 2017**
4 000 000€	**1 702 000€**	**2 298 000 €**	**4 000 000€**

FONCTIONNEMENT			
AE 2018	**PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES**	**PHASAGE 2018 SUR AE 2017**	**TOTAL PHASAGE 2017**
3 500 466 €	**2 301 634€**	**1 516 000€**	**3 817 634€**

La Santé est facteur de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, d'éducation et de réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200052742-20171214-56870-20121424-DE

Ainsi, les deux axes d'intervention régionale «Prévention» et «Offre de soins » ont-ils vocation à se réaliser au plus près des territoires, par le soutien d'actions portées par les acteurs locaux, dans l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la prévention et aux soins. C'est pourquoi, au-delà de l'ARS et des partenaires institutionnels, la Région souhaite inscrire plus largement son action dans un dialogue permanent avec les territoires dont les priorités et les interventions rejoindraient les axes de la politique régionale de santé.

1) Prévention : qualité et conditions de vie, facteur d'insertion

Une politique de prévention et d'éducation pour la santé efficace, conduisant à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des habitants des Hauts de France doit s'appuyer sur :

- *la mise en œuvre d'actions de prévention* visant notamment à développer des comportements favorables pour une meilleure santé, dans un objectif de réduction notamment de certaines maladies chroniques (cancers, maladies cardio-vasculaires).

Les actions doivent cibler les publics les plus exposés à l'adoption de comportements préjudiciables à la santé tels que les lycéens, les apprentis et les jeunes des Missions Locales, les publics en situation précaire, les seniors et les salariés. Elles doivent être adaptées à leurs situations spécifiques (pour salariés par exemple, prévention des troubles musculo-squelettiques, des troubles du système ostéo-articulaire et des troubles psycho sociaux qui sont les risques majeurs les plus fréquemment en cause dans les inaptitudes au travail, ou prise en compte des risques sanitaires dans le cadre du nouveau Plan régional santé environnement à venir).
Il s'agit de prendre en compte l'environnement social et culturel des populations cibles avec pour objectif de :
- lutter contre les comportements à risque :
Les comportements à risques pouvant constituer un frein à l'insertion sociale et professionnelle, il convient d'agir sur les addictions au tabac, à l'alcool, aux drogues et sur l'alimentation, l'activité physique et la vie affective.
- développer le sport santé
Le sport/santé doit permettre de réduire les risques liés au surpoids et à l'obésité, et par voie de conséquence les maladies cardiovasculaires et le diabète.

- *la mise en œuvre d'actions de soutien aux projets d'accompagnement des malades et de leurs familles,* notamment aux projets d'accompagnement des patients atteints de cancers et de leurs proches via les Espaces Ressources Cancers dont l'accès pourrait être également ouvert aux personnes souffrant d'autres maladies courant 2019.

Ces lieux, uniques en France, permettent aux patients atteints de cancer, de se ressourcer et d'avoir les moyens de reprendre une vie sociale et professionnelle. Plus globalement, il s'agira de soutenir l'accompagnement des malades et de leurs proches, notamment aux malades d'Alzheimer et personnes handicapées.

- le soutien à des actions permettant une meilleure connaissance du territoire et de ses acteurs en matière de Santé par l'observation et l'information (indicateurs, documents, manifestations, diagnostic, évaluation), afin de permettre aux collectivités locales, aux diverses structures de la santé et aux patients et leurs familles de disposer des informations nécessaires en vue d'une meilleure transversalité et qualité des actions menées par les différents acteurs locaux.

- le soutien à des actions de type colloques et conférences permettant aux acteurs (bénévoles et professionnels) de monter en compétence, d'améliorer leurs pratiques, de partager les connaissances, de favoriser le travail en réseau,…

2) Offre de soins attractive, de proximité et d'excellence

La répartition sur le territoire régional des médecins libéraux et mixtes, notamment, est très inégale au niveau des cinq départements. Face à cette inégalité d'accès aux soins, des interventions doivent porter sur :

- l'amélioration de l'attractivité des territoires ruraux notamment et de leur connaissance par les professionnels de santé avec la poursuite et l'extension à l'ensemble du territoire régional des aides aux Assistants à Temps Partagé (ATP) ainsi que des indemnités de déplacement aux étudiants en médecine de 2ème et 3ème cycle, afin d'inciter les étudiants à découvrir l'exercice libéral, comme l'exercice hospitalier au sein des territoires les plus déficitaires.

- la facilitation de l'installation de jeunes professionnels de santé, notamment par la mise en place des aides dédiées, permises par les dispositions de l'article L1511-8 du Code général des collectivité territoriales (CGCT), en concertation avec les collectivités locales et à destination des jeunes professionnels de santé, pour leur installation en zone déficitaire d'offre de santé (praticiens de 1er recours généralistes ou de spécialités) ou dans les établissements de soins souffrant d'un déficit d'attractivité (métiers de la rééducation), et s'engageant à exercer durant une période minimale.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879-88121424-DE

- la transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé en soutenant, en complémentarité avec les politiques publiques nationales ou locales et dans le cadre d'un comité de suivi des projets avec les partenaires et animée par l'ARS, les projets d'exercice coordonné qui répondront aux critères régionaux, en encourageant la dispense de consultations dans des unités mobiles ou hors cabinets.

- le maintien d'une offre hospitalière de proximité et de qualité, par un soutien, après l'effort de densification et de modernisation des équipements sanitaires en région, à l'acquisition d'équipements de pointe pour le maintien en compétitivité des Centre hospitaliers régionaux.

Il s'agit enfin pour la Région de s'inscrire dans une stratégie régionale de E-santé, en prévention et en offre de soins, en favorisant notamment le développement de la télémédecine et de ses usages, au service du citoyen et des professionnels de santé.

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de 1,14 Mrds d'€, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.
La Région assure également, de manière partagée avec l'État, la gestion du FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural) et du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Ces deux fonds représentent un peu plus de 273,2 M€ pour le territoire des Hauts de France sur la période 2014-2020.
Quel que soit les fonds ou le versant concernés, les crédits liés à l'exercice des missions d'autorité de gestion des fonds 2014-2020 sont regroupés sur la fonction 6 et ventilés sur les chapitres budgétaires 906 (investissement) et 936 (fonctionnement). Cette fonction 6 permet donc de disposer d'une vision consolidée des fonds européens à l'échelle des Hauts de France.
Ainsi, tous fonds confondus, les propositions de crédits de paiement sur cette fonction 6, équilibrées en dépenses et recettes, s'élèvent à un peu plus 151,4 M€ dans le cadre du BP 2018.

A) 120,6 M€ de crédits FEDER / FSE / IEJ proposés au BP 2018

Les crédits FEDER, FSE et IEJ de chaque versant sont répartis par thématique au sein de programmes budgétaires spécifiques. Cette ventilation par programme permet d'assurer la traçabilité comptable et opérationnelle des fonds de chaque versant.
Tous ces programmes sont regroupés sur la fonction 6 et représentent 120,6 M€ de crédits de paiements, équilibrés en dépenses/recettes, dans le cadre du BP 2018

FONDS	CP 2018 - Investisement (chap. 906)	CP 2018 - Fonctionnement (chap. 936)	BP 2018 - Total Hauts de France
FEDER	82 672 381,00 €	27 182 576,00 €	109 854 957,00 €
FSE/IEJ		10 752 500,00 €	10 752 500,00 €
total	**82 672 381,00 €**	**37 935 076,00 €**	**120 607 457,00 €**

Les crédits FEDER permettront ainsi de financer les projets éligibles de chaque versant sur des thématiques communes aux deux programmes opérationnels (mobilité, numérique, recherche et innovation, soutien aux PME, aménagement durable,…).
Les crédits FSE ne soutiendront pour leur part que des actions de fonctionnement portées par les acteurs de l'apprentissage et du monde de l'ESS. En outre, en plus de ces deux secteurs d'activités, le FSE et l'IEJ participent activement au financement de la politique régionale de formation professionnelle. Constituant à ce titre une recette sectorielle pour la région, les financements FSE et IEJ correspondants sont imputés directement sur le chapitre 931.

B) 30, 8 M€ de crédits FEADER et FEAMP proposés au BP 2018

A la différence du FEDER et du FSE, la Région n'effectue pas le paiement final des aides en matière de FEADER et de FEAMP, cette mission relevant des prérogatives de l'Agence de service et de paiement (ASP).
La Région garde néanmoins l'obligation de retracer annuellement dans ses comptes les paiements réalisés par l'ASP au titre de ces deux fonds sur une période donnée.
Ainsi, les inscriptions de crédits de paiements proposées pour FEADER et le FEAMP, également équilibrées en dépenses et recettes, s'inscrivent dans le respect de cette obligation.

FONDS	CP 2018 - Investisement (chap. 906)	CP 2018 - Fonctionnement (chap. 936)	BP 2018 - Total Hauts de France
FEADER	17 595 000,00 €	11 050 000,00 €	28 645 000,00 €
FEAMP	1 870 000,00 €	340 000,00 €	340 000,00 €
total	**19 465 000,00 €**	**11 390 000,00 €**	**30 855 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

PARTIE 4 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.
Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.
Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de constituer une provision à hauteur de **5 411 184,65 €** au titre des créances douteuses. Cette valeur correspond aux montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Divers cas plus marginaux ont été ajoutés pour lesquels un risque d'irrécouvrabilité existe. Ce niveau de provision sera ajusté à l'issue de la procédure par une recette qui couvrira, le cas échéant, la dépense induite par l'admission en non-valeur.
De même, il convient d'ajuster les provisions pour risques et charges constituées sur les exercices antérieurs.
En effet, par délibération en date du 20 décembre 2013, la Région Picardie avait constitué une provision pour risques et charges, d'un montant de 3 463 300 €, afin de couvrir les risques d'irrécouvrabilité des restes à recouvrer sur les comptes de tiers défaillants.
L'évaluation de la provision retenue correspondait aux montants restant à rembourser à la Région de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement.
En 2017, certaines de ces procédures ont été achevées et ont conduit pour partie à l'achèvement du risque par remboursement des sommes dues, et pour partie à la réalisation du risque. Cette somme a été ainsi admise en créance éteinte par délibération n°20171340 en date du 19 octobre 2017. Aujourd'hui, Il convient donc de reprendre partiellement la provision pour risques et charges devenue sans objet pour un montant de **1 162 050,18 €.**

Envoyé en préfecture le 28/12/2017
Reçu en préfecture le 28/12/2017
Affiché le
ID : 059-200053742-20171214-56879_28121424-DE

PARTIE 5 : SYNTHESES ET EMPRUNT

La balance générale du budget primitif 2018 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2018 - Budget Principal

	Dépenses		Recettes	
Investissement	Dépenses réelles	1 546 196 586,31	Recettes réelles	858 017 946,62
	dont mouvements neutres de gestion active de la dette	*550 630 646,00*	*dont mouvements neutres de gestion active de la dette*	*550 630 646,00*
			Emprunt équilibre	382 032 399,54
	Dépenses d'ordre	457 809 000,00	Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	456 975 000,00
			Virement de la section de fonctionnement	306 980 240,15
	Total investissement	**2 004 005 586,31**	**Total investissement**	**2 004 005 586,31**
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 300 865 670,86	Recettes réelles	2 607 011 911,01
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	440 800 000,00	Recettes d'ordre	441 634 000,00
	Virement à la section d'investissement	306 980 240,15		
	Total fonctionnement	**3 048 645 911,01**	**Total fonctionnement**	**3 048 645 911,01**
	Total du budget	**5 052 651 497,32**	**Total budget**	**5 052 651 497,32**